

RAPPORT ANNUEL 2025

SUR LA SITUATION EN MATERIE

D'EGALITE FEMMES / HOMMES



SOMMAIRE

I.	Les actions pour L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes	5
A.	Lutter contre les violences faites aux femmes	6
1.	Etat des lieux	6
a)	Données sur les violences faites aux femmes	6
(1)	Au niveau national	6
(2)	Au niveau régional	8
(3)	Au niveau départemental	8
b)	Rapport annuel 2025 sur l'état des lieux du sexismes en France	9
2.	Les actions sur le temps fort de novembre 2024	9
a)	La liste des animations proposées	9
b)	A destination des entreprises	12
c)	A destination des jeunes	12
d)	A destination du grand public	13
(1)	Des actions portées par les associations	13
(2)	L'action « Orangez votre Ville »	14
(3)	Des actions portées par la Ville de La Roche-sur-Yon	14
(4)	Poursuite de la démarche d'Aubigny les Clouzeaux	17
(5)	Une exposition à Nesmy	17
(6)	Des actions portées par le département	18
3.	les actions au quotidien pour la lutte contre les violences faites aux femmes	18
a)	Par les institutions nationales	18
(1)	Une loi pour l'évolution de la définition du viol	18
(2)	Le guide de sensibilisation à l'accueil et accompagnement des femmes victimes de violences au sein des couples	19
(3)	4 applications numériques contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales	19
(4)	Via la plateforme « écoute violences femmes handicap »	20
b)	A destination du grand public	21
(1)	Par la ville de La Roche-sur-Yon	21
(2)	Par Impus'yon-via l'arrêt à la demande dans les bus	23
(3)	Par le Quai M	23
(4)	Pa l'association Ladies Circle 85	24
c)	A destination des jeunes	24
(1)	Avec les Lycées Pierre Mendes France et De Lattre de Tassigny	24
(2)	Avec Le Lycée Nature	24
(3)	Avec Festember pour les étudiants	25
d)	A destination des victimes	25
e)	A destination des professionnels	30
B.	Promouvoir les droits des femmes et favoriser l'égalité Femmes-Hommes	31
1.	Les chiffres clés 2024 entre les femmes et les hommes	31
2.	les animations sur le temps fort de mars 2025	32
a)	La liste des actions	32
b)	A destination des jeunes	36
(1)	L'atelier de Planète sciences	36
(2)	Mobil'IJ égalité	36
c)	A destination du grand public	36
(1)	Portées par le quai M	36
(2)	Portées par les associations	37
(3)	Portées par la ville de LRSY	38
(4)	Par le Zonta Club et CIDFF 85	42
(5)	Portées par Aubigny-les-Clouzeaux	44
(6)	Par la commune de Landeronde	44
3.	les actions au quotidien pour les droits des femmes	45
a)	Par les institutions nationales	45
b)	A destination de la jeunesse	46

b)	A destination des professionnels.....	56
c)	A destination du tout public	57
II.	Les associations œuvrant pour les droits des femmes et la lutte contre les violences contre les femmes.....	66
A.	SOS Femmes Vendée.....	66
B.	CIDFF.....	71
C.	France Victimes 85	74
1.	Le Téléphone Grave Danger.....	75
2.	Le Bracelet Anti Rapprochement BAR.....	76
D.	Planning familial 85	78
E.	RAPAVV.....	80
F.	#Noustoutes85	80
G.	Zonta Club	81
H.	Evolutions des subventions de la ville aux associations partenaires	82
III.	Les ressources humaines des collectivités	83
A.	Les données RH des collectivités.....	83
1.	POUR LES AGENTS PERMANENTS ET NON PERMANENTS	83
a)	La répartition femmes-hommes par thématique	83
b)	La répartition au sein des effectifs féminin et masculin.....	85
2.	POUR LES AGENTS PERMANENTS	88
a)	La répartition femmes-hommes par thématique	88
b)	La répartition au sein des effectifs féminins et masculins permanents	95
3.	la comparaison salariale femmes-hommes	104
B.	Le plan d'actions sur l'égalité professionnelle	111
C.	Les 10 plus hautes rémunérations brutes	112
1.	Pour la ville.....	112
2.	Pour l'agglomération	112
D.	Les index égalité professionnelle	113
IV.	Les objectifs en matière d'égalité femmes / hommes et lutte contre les violences faites aux femmes	118
A.	Evaluation des objectifs 2024-2025	118
B.	Objectifs 2025-2026	118
V.	Synthèse	119
VI.	Références, sources de données, guides, rapports.....	130

PREAMBULE

En application de l'article D2311-16 (et du décret n°2021-571 du 10 mai 2021) et de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter tous les ans à leur assemblée délibérante respective, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, en amont des débats d'orientation budgétaire DOB.

Ce rapport a pour objectif de :

- donner une vision des ressources humaines (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville) avec sous le prisme Femmes-Hommes,
- d'informer sur les chiffres clefs sur les femmes (face aux violences, au niveau de leurs droits,), de mettre en lumière les actions réalisées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences faites aux femmes (au quotidien ou sur des temps forts)

Ce rapport a été présenté au Conseil Municipal du 9 décembre 2025, devant le conseil d'administration du CCAS le 10 décembre 2025 et celui du CIAS le 11 décembre 2025, et au Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2025.

Ce rapport a également un lien avec les objectifs de développement durable (ODD), au même titre que le rapport annuel sur le développement durable.

Les ODD tirent leur origine du programme de développement durable adopté à l'ONU par 193 pays le 25 septembre 2015.

Ils définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, environnementalement sain, économiquement prospère, inclusif et prévisible à l'horizon 2030.

Ces ODD constituent un langage commun qui permet aux différents acteurs de travailler ensemble dans la même direction. Ces objectifs sont indivisibles et transversaux.

Les acteurs du territoire, dont les collectivités, sont appelés à se mobiliser sur les ODD dans leurs sphères de compétences, par la mise en place de politiques territoriales intégrant ces dimensions.

Ce rapport s'inscrit dans l'**ODD n°5 sur l'égalité des sexes**.

Chacun des 17 ODD est détaillé par des cibles (169 au total) qui définissent les priorités des différents objectifs et les actions à mettre en place.

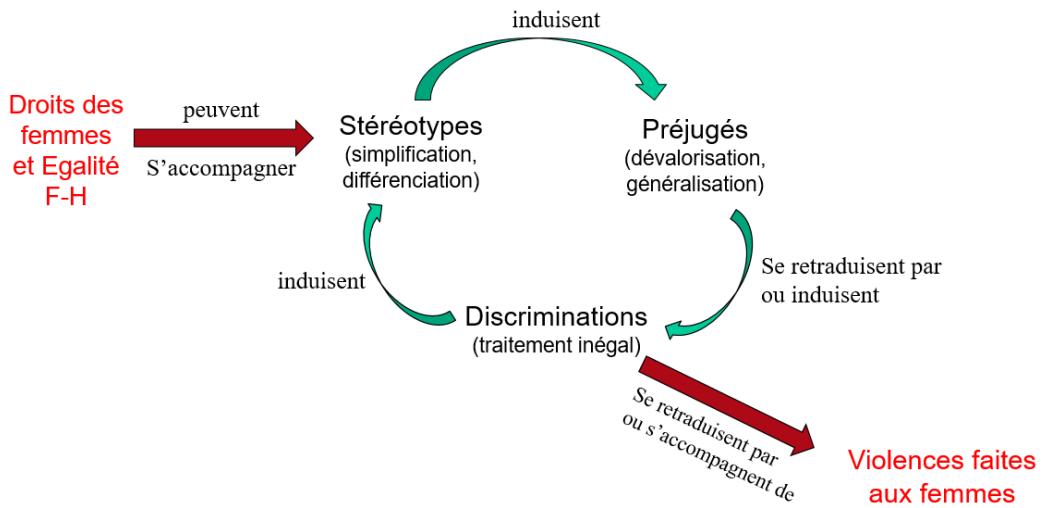
Pour l'ODD n°5, une des cibles prioritaires est de garantir l'accès des femmes à toutes les fonctions de direction, à tous les niveaux de décision dans la vie politique, économique et publique. Parmi les moyens mis en avant pour y parvenir : donner les mêmes droits politiques et économiques aux femmes et aux hommes ou leur favoriser l'accès et la maîtrise des nouvelles technologies.

Schéma des ODD - Source Novethic



I. Les actions pour L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes

Il existe un lien indissociable entre les sujets des droits des femmes et l'égalité Femmes-Hommes avec celui de la lutte contre les violences faites aux femmes, qui peut être résumé dans le schéma suivant :



Ceci explique la nécessité de travailler sur les 2 thématiques :

- Sur la lutte contre les violences faites aux femmes (d'un point de vu curatif, au niveau protection des victimes, et traitement des auteurs),
- Sur les droits des femmes et l'égalité F-H (au niveau connaissance pour permettre l'équité, d'un point de vu prévention pour éviter la bascule vers la violence)

Cette partie du rapport fait référence à des actions réalisées **soit sur l'année 2024 ou soit sur la période entre septembre 2024 et août 2025**, sur ces 2 thématiques.

Elle comprend plusieurs éléments relatifs à :

- La lutte contre les violences faites aux femmes, avec les rapports nationaux sur cette thématique, des données chiffrées, les animations réalisées sur le territoire en novembre 2024, les actions du quotidien tout au long de l'année écoulée.
- La mise en lumière les droits des femmes et l'égalité Femmes-Hommes avec les rapports nationaux sur cette thématique, les données sur le territoire, les animations réalisées sur le territoire en mars 2025, les actions du quotidien tout au long de l'année écoulée.

Ce rapport a pour objectif de présenter les actions développées sur le territoire par différentes structures. Ainsi sur ces thématiques, plusieurs directions, services des collectivités ou structures extérieures interviennent de près ou de loin :

Pour la collectivité : les élus et les agents notamment de la Direction Proximité et Prévention (dont le service Prévention et Médiation), la mission Egalité Femmes-Hommes, la Direction de l'Action Sociale, la Direction Développement Economique de l'Emploi et Enseignement Supérieur, la Direction des Affaires Culturelles, la Direction de la Petite Enfance, la Direction Citoyenneté et Jeunesse, ...

Les structures externes : notamment avec l'Etat, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Vendée, les services de police et de secours, les associations CIDFF 85 (*centre d'information des droits des femmes et des familles*), Solidarité Femmes 85 (ex Sos Femmes 85), France Victimes 85, le planning familial 85, RAPAVV (*réflexion et aide pour les auteurs et victimes de violences*), #noustoutes85, le Zonta Club, des maisons de quartier, ...

A. Lutter contre les violences faites aux femmes

Les violences à l'égard des femmes concernent « *tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages et souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la menace ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée* ».

Cette définition est issue de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique de 2011.



1. ETAT DES LIEUX

a) Données sur les violences faites aux femmes

(1) Au niveau national.

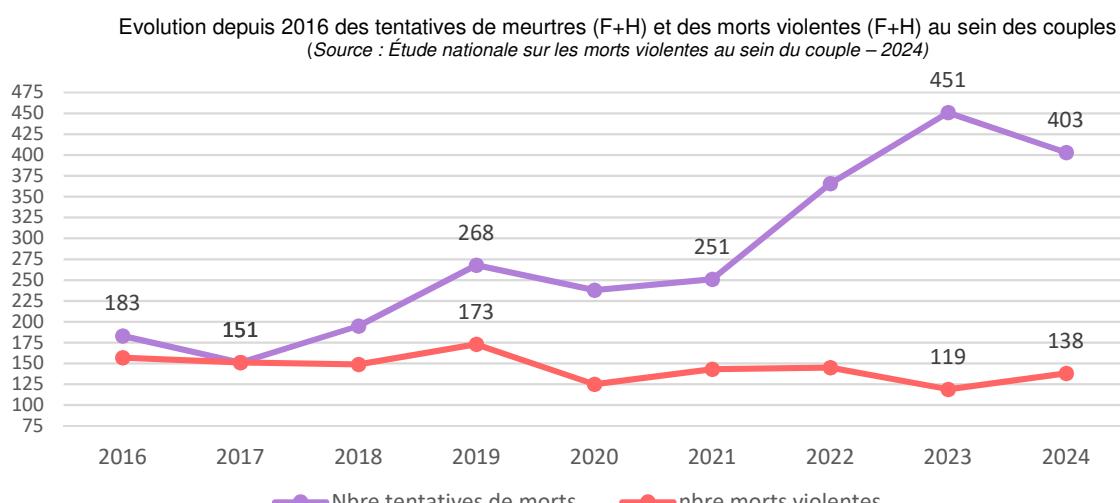
L'étude annuelle sur les morts violentes au sein du couple, publiée par le ministère de l'intérieur en lien avec la délégation aux victimes, constitue depuis 2006 le document statistique de référence de suivi par les services de police et unités de gendarmerie des homicides conjugaux en France. Cette étude pour l'année 2024 a été publiée en octobre 2025.

Les données de l'étude sur les morts violentes au sein des couples sont complétées par celles de la lettre de la MIPROF (*Mission Interprofessionnelle pour la PROtection des Femmes contre les violences*) publiée le 20 novembre 2025

En 2024, 145 personnes sont décédées des suites de violences au sein des couples, comprenant 107 féminicides, 31 homicides et 7 infanticides. (123 en 2023).

En moyenne, une femme décède tous les trois jours sous la violence de son compagnon (petit ami, mari) ou son ex-conjoint

Entre 2016 et 2024, le nombre de morts violentes (Femmes + Hommes) au sein des couples présente une baisse tendancielle (-18% tendanciel). Mais à contrario entre 2016 et 2024, les tentatives d'homicides, elles, sont en augmentation (+203% tendanciellement).

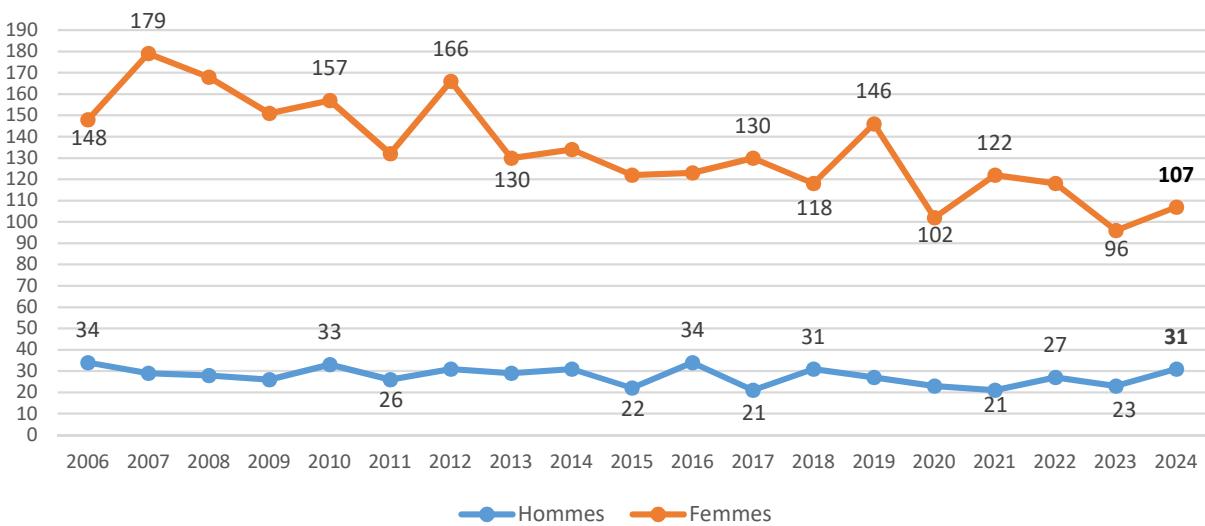


Source : Étude nationale 2024 sur les morts violentes au sein du couple

Nombre de		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Morts violentes	Femmes	123	130	118	146	102	122	118	96	107
	Hommes	34	21	31	27	24	21	27	23	31
	Enfants	25	25	21	25	14	12	12	9	7
	Total	182	176	170	198	140	155	157	128	145
Tentative féminicide ou homicide	Femmes						190	267	327	270
	Hommes						61	99	124	133
	Total	183	151	195	268	238	251	366	451	403
Victimes de harcèlement par un conjoint ou ex conjoint ayant conduit au suicide ou à sa tentative	Femmes								773	906
	Total					229	684	759	890	1049

Après 3 ans de baisse, le nombre de féminicide augmente en 2024, avec + 11% de féminicides par rapport à 2023. Les tentatives de féminicides en 2024 retrouvent leur niveau de 2022.

Ce nombre de morts violentes au sein des couples se caractérise toujours par une surreprésentation des femmes.



Répartition des morts violentes au sein des couples depuis 2006 / (Source : Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple)

Cette année, le tableau est complété par les données disponibles depuis 2 ans sur les femmes qui sont victimes de féminicides indirects cad qui se sont suicidées ou qui ont tentées de se suicider après avoir été victime de harcèlement par leur conjoint ou ex conjoint.

Ceci induit que le nombre de femmes victimes de violences conjugales se complète pour prendre en compte les impacts directs (féminicides) et indirects (suicides suite au harcèlement).

Ainsi en 2024, 1 283 femmes ont été victimes de féminicides directs ou indirects ou tentatives de féminicides cad qui ont été tuées, ont fait l'objet de tentative de féminicides, ou se sont suicidés ou ont tentées de se suicider suite au harcèlement de leur conjoint ou ex conjoint.

Comme chaque année, les victimes sont majoritairement féminines et les auteurs majoritairement masculins. Ainsi en 2024,

- 78% des victimes sont des femmes, âgée de 20 à 49 ans (49% des victimes) et âgées de 70 ans et plus (20% des victimes).
- 80% des auteurs sont des hommes, le plus souvent, âgé de 20 à 49 ans (49% des auteurs) et les plus de 70 ans (24% des auteurs).

En 2024, 47% des victimes féminines (soit 50 femmes) avaient subi au moins une forme de violences antérieures, dont 74% de ces 50 femmes avaient signalé ces violences antérieures aux forces de sécurité intérieure et, parmi elles, 90% avaient déposé une plainte antérieure.

Les causes de ces violences et ces agressions sont le refus de la séparation (24%), la dispute ou la jalousie (17% des cas chacun), et puis vient ensuite la maladie ou la vieillesse.

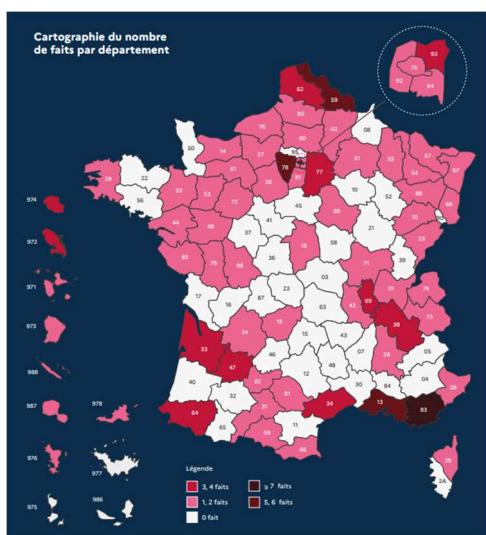
(2) Au niveau régional

L'observatoire de la Région des Pays de la Loire sur les violences faites aux femmes n'a plus publiées de données depuis 2023. Les dernières données datent de 2021.

Il n'est donc pas possible d'indiquer les données régionales récentes sur les violences faites aux femmes.

(3) Au niveau départemental

(a) Au niveau des féminicides liés aux violences conjugales



Cartographie du nombre de faits de meurtres par département en 2024

(Source : Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple année 2024, novembre 2025)

Les départements du Var (11 décès dont 8 femmes), Rhône (4 décès dont 4 femmes), Nord (5 décès dont 3 femmes), Seine et Marne et Hérault (4 décès dont 3 femmes), enregistrent le plus de faits en 2024.

La Vendée comptabilise 3 féminicides en 2024, contre 2 en 2023.

Nbre de meurtres (féminicides et homicides) en Vendée

	Source des données						
	Observatoire étude régionale PDL sur les violences faites aux femmes				ENMVDC en 2022	ENMVDC en 2023	Presse
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Femmes	0	2	1	1	0	2	3
Hommes						1	

Étude nationale sur les morts violentes dans le couple : ENMVDC

En 2023, il y a eu 2 féminicides. : **Karine E**, 54 ans, en mars 2023 à Maché et **Aline B** le 1^{er} juin 2023 à Montaigu Vendée.

En 2024, dans le département de la Vendée, il y a eu 3 Féminicides :

- Le 28 mai 2024 : **Annabelle**, 37 ans a été tuée après avoir été percuté par son compagnon avec leur véhicule, entre Monsireigne et Sigournais.
- Le 26 octobre 2024, **Frédérique L**, 56 ans, meurt après avoir reçu un coup de couteau dans son appartement, aux Sables-d'Olonne. Son conjoint a été mis en examen pour meurtre sur conjoint, mais laissé libre sous contrôle judiciaire.
- Le 20 décembre 2024, **Samira A**, 47 ans, mère de 3 enfants, est tuée par balle sur le seuil de son pavillon à Saint-Jean-de-Monts. Son ex-conjoint, déjà condamné en 2020 pour des violences sur la même victime, a été mis en examen pour meurtre sur conjoint, puis incarcéré.

En 2025, dans le département de la Vendée, il y a déjà eu 2 féminicides :

- Le 17 janvier, **Évelyne D**, 69 ans, a été tuée dans son appartement à Luçon. L'auteur qui était parti dans le Nord de la France a avoué les faits lors de son hospitalisation, en état d'ivresse, et a été mis en examen pour meurtre sur conjoint et incarcéré.
- Le 13 mars 2025, **Christelle F**, 54 ans, a été retrouvé sans vie dans sa maison à Aizenay par les gendarmes après avoir été alertés par son employeur. Son ex-conjoint qui a reconnu les faits, a été mis en examen pour homicide par ex-concubin et placé en détention provisoire.

b) *Rapport annuel 2025 sur l'état des lieux du sexisme en France*

Chargé depuis 2019 de remettre au gouvernement un rapport annuel sur l'état du sexisme en France, le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) l'a publié en janvier 2025.

Ce rapport est réalisé sur la base du baromètre du sexisme vague n°4 réalisé par les cabinets Toluna et Harris Interactive, publié en novembre 2024.

Ce rapport met en lumière deux constats inquiétants :

- Une polarisation sociale autour des enjeux d'égalité de genre notamment dans les médias et les discours politiques, avec notamment des discours féministes et masculinistes qui gagnent en visibilité.
- Des inégalités sociales et économiques très nettement persistante.

Les violences sexistes et sexuelles perdurent et sont même déclarées en hausse, et le travail, la politique et la vie de famille restent les sphères privilégiées de ce sexisme.

Une étude
toluna* Harris Interactive

HCE
HAUT CONSEIL
À L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES



Baromètre Sexisme
Vague 4 – Novembre 2024

Novembre 2024
Régis Deneuville, Directeur adjoint du Département Politique – Opinion
Pierre-Henri Baroin, Directeur des Etudes politiques au Département Politique – Opinion
Antoine Gébler, Chef de groupe au Département Politique – Opinion



Le HCE fait donc apparaître des solutions plébiscitées par les Français :

- L'éducation à l'égalité (via notamment par les cours à l'éducation à la vie affective et sexuelle EVARS).
- La réforme du congé paternité/parental, forte attente en matière de justice sociale et d'égalité.
- Une action résolue pour une plus grande mixité et parité dans le monde professionnel, sur la formation de nos jeunes et le monde du travail,
- Des pouvoirs publics qui doivent passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats (via la mise en place de budgets sensibles au genre et l'adoption de critères de conditionnalité dans l'ensemble des aides et financements publics).
- Un engagement plus important des hommes dans la lutte contre le sexisme.

2. LES ACTIONS SUR LE TEMPS FORT DE NOVEMBRE 2024

Le mois de novembre est le mois phare où sont réalisées des actions et animations sur la lutte contre les violences faites aux femmes, en lien avec **la journée internationale du 25 novembre**. Les actions réalisées en novembre 2024 sont présentées ci-dessous en fonction du public ciblé.

a) *La liste des animations proposées*

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, la Ville de La Roche-sur-Yon, et des associations du territoire organisent des actions de sensibilisation des habitants sur cette thématique.

Entre le 7 et le 29 novembre 2024, il y a eu 17 animations proposées sur la ville centre et son agglomération, dont 8 portées par des collectivités, 3 par des collectivités et associations, 3 par des associations, 1 par une entreprise, 2 par le département, pour des publics jeunes, tout public ou entreprises.

Tableau des animations proposées sur novembre 2024

Quand	Quoi	Qui	C'est-à-dire	Vers qui	Où
7 novembre 2024 19h30	Théâtre et table ronde	OGA Atlantique	Texte inspiré de l'œuvre d'Elsa Solal, un seul en scène 'l'autre guerre' raconte la descente aux enfers d'un femme maltraitée par ses proches, puis temps échange avec artiste et associations	Entreprises	OGA, Beaupuy Mouilleron-le Captif
Du 16 au 24 novembre 2024	Exposition de photographies	Ville d'Aubigny-Les Clouzeaux	Exposition de photographies « tous-toutes concernés » par Isabelle Padoleau Dans la démarche sur la place des femmes (entre mars 2024 et mars 2025)	Grand public	Pôle culturel l'Aigail d'Aubigny
Du 18 novembre au 1er décembre 2024	Campagne affichage sur les réseaux	Ville de LRSY	Avec les NOUVEAUX visuels de la ville sur la lutte contre les violences faites aux femmes	Grand public	Territoire yonnais et préfecture
Du 18 novembre au 1er décembre 2024	Promotion des pin's ruban blanc et des cartes N° utiles	Ville de LRSY	Dans les accueils de la Ville recevant du public et lors de manifestation	Grand public	Mairie et autres lieux
19 novembre 24 à 20h30	Ciné-débat	Ville d'Aubigny- Les Clouzeaux	Ciné-débat autour du film « Slalom » En présence de CIDFF 85 et Nous toutes 85 Dans la démarche sur la place des femmes (entre mars 2024 et mars 2025)	Grand public	Cinéma le Carfour d'Aubigny
22 novembre 24 à 19h30	Soirée littéraire	Ville d'Aubigny- Les Clouzeaux	Avec Ludovic Ninet, auteur de « l'affaire Cécillon Chantal, récit d'un féminicide » Dans la démarche sur la place des femmes (entre mars 2024 et mars 2025)	Grand public	Médiathèque des Clouzeaux
Sam 23 novembre 2024 de 10h-12h	Café féministe	Planning familial 85	Avec l'avocate Sophie Jauneau et SOS femmes Vendée sur l'organisation de la justice pour les femmes victimes de violences	Grand public	Pôle associatif, salle 11
Sam 23 novembre 2024 à 14h30	Marche contre les violences sexistes et sexuelles	Nous toutes 85	Marche depuis la place de la Vendée vers le quartier Liberté, puis happening place J Chirac	Grand public	Place de la Vendée (départ)
Lun 25 novembre 2024	Théâtre-action	Conseil départemental et Ville de LRSY	Théâtre-action « Ceci n'est pas de l'amour » sur les violences intrafamiliales	Collégiens	Auditorium du Cyl

Quand	Quoi	Qui	C'est-à-dire	Vers qui	Où
Lun 25 novembre 2024 à 11h	Inauguration Rd point Gisèle Halimi	Ville de LRSY et Lycée Pierre Mendes-France	Dénomination du Rd Point issu d'une liste de noms de femmes proposés par jeunes de PMF	Lycéens et Grand public	Ex Rd Pt du Plessis, rues Salengro et Arago
Du 25 au 30 Novembre 2024	Orangez votre Ville	La Chaize-le-Vicomte et Zonta Club	Éclairage en Orange d'un bâtiment public	Grand public	La mairie
	Orangez votre Ville	Dompierre-sur-Yon Zonta Club	Éclairage en Orange d'un bâtiment public	Grand public	La mairie
Du 25 nov au 2 dec 2024	Exposition de tableaux	Ville de Nesmy	Tableaux de l'artiste Senin « chronique d'un féminicide annoncé »	Grand public	Médiathèque de Nesmy
Du 26 novembre au 1 ^{er} décembre 2024	Orangez votre Ville	Zonta Club avec Ville de LRSY	Éclairage en orange d'un bâtiment public et lancement public de l'action	Grand public	Théâtre municipal
26 novembre 2024 à 19h	Soirée court-métrages et lancement dispositif Angela	Ville de LRSY	Soirée court-métrages sur le harcèlement de rue, pour accompagner le lancement du dispositif Angela, suivi temps de convivialité en présence d'associations locales	Grand public	Le Concorde
28 novembre 2024 à 20h	Théâtre et débat	Conseil Départemental	Table ronde « <i>Violences conjugales : les enfants aussi sont victimes</i> » avec Bénédicte Brandet, de l'association les petits fantômes, avec des professionnels de santé	Grand public	Amphithéâtre Lycée Notre Dame du Roc
29 novembre 2024 à 19h	Oh café des Rocailleuses	Les rocailleuses	Chorale, lectures de textes sur l'histoire des femmes et de leurs droits et Yoga du rire	Grand public	MQ Pont Morineau

b) A destination des entreprises



OGA Atlantic a organisé, avec le soutien de la préfecture de Vendée et le partenariat d'AGR2 La Mondiale, une soirée théâtre, jeudi 7 novembre 2024 à 19h30 dans ses locaux (*au parc activités Beaupuy, à Mouilleron-le-Captif*), dont le thème porte sur les violences conjugales et intrafamiliales et les répercussions dans le monde du travail des violences subies dans l'espace intime.

Avec un texte inspiré de l'œuvre d'Elsa Solal, le seul-en-scène « *L'autre guerre* », interprété par une comédienne, de la compagnie Mordicus raconte la descente aux enfers d'une femme maltraitée par ses proches.

L'Intervention théâtrale interactive a pour objectifs de prendre conscience de l'ampleur du phénomène, connaître les cycles de la violence dans l'intimité, décrire les mécanismes de la mise en place des violences et faire ressentir son impact sur les personnes et son entourage, identifier les répercussions dans le monde du travail, lever les tabous.

60 personnes ont assisté à cette représentation, qui a été suivi par un temps de réflexion et d'échange avec les artistes et des associations partenaires (le Planning familial, France Victimes et SOS Femmes 85).



c) A destination des jeunes



En collaboration avec le Conseil Départemental, la ville de la Roche-sur-Yon a proposé le 25 novembre 2024 au Cyel à 14h30 du théâtre-action « *Ceci n'est pas de l'amour* » par la compagnie de théâtre Bakabaï.

140 jeunes du collège d'Haxo sont venus y assister.

Le spectacle et les discussions qui l'accompagnent, invitent à une réflexion sur les relations toxiques et les différentes formes de violences (injonctions sexistes, négligence parentale, violences physiques et psychologiques, emprise, manipulation, consentement, harcèlement scolaire).

Les discussions qui ont suivies la représentation ont pour objectifs de lever les tabous, et décortiquer les systèmes d'emprises, les mécanismes du silence, d'identifier les solutions possibles, de trouver les personnes ou adultes de confiance pour en parler.

A l'issue de la représentation, le dispositif Angela a été présenté aux collégiens et un rappel rapide des partenaires ressources avec remise de la carte N° utiles a été réalisé au profit des responsables d'établissements présents.

d) A destination du grand public

Les animations qui sont détaillées à la suite, selon leur nature et leur localisation, peuvent être portées :

- Par la Ville de La Roche-sur-Yon ou par l'Agglomération
- Des partenaires (lycée, associations, département...)
- Des communes de notre intercommunalité

(1) Des actions portées par les associations

(a) Un café féministe



Le planning familial 85 a proposé un nouveau café féministe le samedi 23 novembre 2024 à 10h à 12h, au niveau du pôle associatif à La Roche-sur-Yon.

Cette rencontre ouverte à tous a permis d'échanger avec l'avocate Sophie Jauneau et Mme Créance, présidente de l'association SOS femmes Vendée sur l'organisation de la justice pour les femmes victimes de violences.

(b) Une marche contre les violences faites aux femmes

Le samedi 23 novembre 2024, sur toute la France, des marches pour dénoncer les violences dont sont principalement victimes les femmes et les enfants, ont été organisées par les collectifs #NousToutes et ont rassemblées des dizaines de milliers de personnes.

Cela a été aussi le cas sur La Roche-sur-Yon, où l'association Noustoutes85, accompagnée d'autres associations comme le Planning familial, 85 la Ligue des droits de l'Homme, le centre LGBTQ +, SOS Femmes Vendée, le CIDFF, a organisé cette marche dans les rues de la ville au départ de la place de Vendée.

Cette marche du 23 novembre 2024 qui a regroupé environ 200 personnes, s'est caractérisée en fin de parcours par un happening de danse sur la place J Chirac



Source : Ouest-France

(c) Le spectacle des Rocailleuses

L'association les Rocailleuses a proposé une soirée dénommée « oh café des Rocailleuses » le vendredi 29 novembre 2024 à 19h à la maison de quartier du Pont Morineau.

Les animations proposées comprenaient :

- Des chants avec une chorale,
- Des lectures théâtralisées par les Rocailleuses
- Une séance découverte de yoga du rire.



(2) L'action « Orangez votre Ville »



L'ONU promeut une journée « *Orangez le monde : Mettez fin dès maintenant à la violence à l'égard des femmes !* ». Il invite les villes du monde à illuminer un bâtiment en orange à l'occasion du 25 novembre.

La couleur Orange est la couleur choisie par l'ONU pour symboliser à la fois le phénomène caché que constitue le fléau des violences faites aux femmes, la force et résilience des survivantes et pour marquer la volonté d'un avenir meilleur et d'un futur libre de toute violence pour les femmes et les filles.

Le Zonta Club est une ONG internationale qui participe à la campagne internationale « Zonta says No » dont l'objectif consiste à sensibiliser et renforcer les actions pour mettre fin à la violence contre les femmes à travers le monde.

Cette ONG relaie l'action internationale au niveau local, en sollicitant les municipalités.



Pour la ville de La Roche-sur-Yon, le lancement de l'illumination a été effectué le 26 novembre 2024 par Mme Jossier, élue de la Ville, et Mme Grelier, présidente du Zonta Club des Sables d'Olonne, en présence du Préfet de la Vendée, ainsi que des associations partenaires (Sos Femmes 85, CIDFF, le planning familial 85, le Rapavv, #noustoutes85).

Renouvelée pour la 4^{ème} année consécutive en partenariat avec le Zonta Club, la ville a choisi d'illuminer le théâtre municipal du 26 novembre au 1er décembre 2024 de 18 h à 23h.



Cette année 2024, l'action a été réalisée d'autres communes de notre intercommunalité ont également pris part à cette action, pour éclairer un de leur bâtiment public : La Chaize-le-Vicomte et Dompierre-sur-Yon.

10



Mairie de La Chaize le Vicomte



Mairie de Dompierre-sur-Yon

(3) Des actions portées par la Ville de La Roche-sur-Yon

(a) Une soirée de court-métrages sur le harcèlement de rue, le 26 novembre 2024

La municipalité a souhaité, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 26 novembre 2024, lancer une nouvelle action le dispositif Angela sur son territoire et également sensibiliser le grand public sur le harcèlement de rue.

Le dispositif Angela, est expliqué dans le chapitre suivant sur les actions au quotidien contre les violences faites aux femmes.



Le Concorde a été choisi car il symbolise un lieu adhérent ouvert en journée et soirée.

La municipalité propose une sensibilisation gratuite aux violences conjugales via un vecteur culturel.

Le spectacle gratuit était suivi d'un temps de convivialité avec la présence des associations locales dans le Hall du cinéma.



7 courts-métrages sous différents angles artistiques ont été présentés au grand public avec la participation de la réalisatrice de « Maman t'avait dit » Cécile Cournelle.
200 spectateurs étaient présents

3 établissements scolaires se sont mobilisés pour cette séance: le lycée des Etablières, le Lycée Pierre Mendes France et le Lycée Delattre de Tassigny, soit 60 jeunes.

A l'issue de la soirée, des établissements ont manifesté leur souhait de réutiliser les vidéos pour poursuivre le travail sur le harcèlement de rue notamment le collège Haxo.

(b) Une nouvelle campagne de communication

✓ Le nouveau visuel de 2024.

La campagne d'affichage 2024, réalisée par la Ville sur l'espace public, s'est accompagnée d'un nouveau visuel.

Elle a eu lieu du 18 novembre au 1er décembre 2024, sur les panneaux d'affichage ainsi que sur les réseaux sociaux.

90 affiches de format 2 m par 2 mètres, 23 exemplaires de 4 par 3 et de 8 m² ont été diffusées sur l'ensemble du territoire de la ville.



De plus, un dispositif Web comprenant le site internet de la ville, Facebook et Twitter, la colonne numérique, l'intranet ont relayé ce visuel.

Cette campagne reposait sur un message en 4 temps



Et si c'était votre fille...



Et si c'était votre amie...
Et si c'était votre voisine...



Et si c'était vous ?



Agissons !

La campagne a également été déployée sur les écrans au marché des Halles, dans les accueils de mairie, sur l'écran de la maison des projets et Point Info Mairie PIM et au Cyel. (Voir paragraphe Actions au quotidien)



Visuel sur les panneaux sur l'espace public



A modern waiting room or lobby area. In the foreground, a white sofa with grey cushions is positioned next to a small white coffee table holding a book. The background features a large vertical poster on a wall, which includes a portrait of a woman and text in Chinese. To the right, a framed map is mounted on the wall. The room has a minimalist design with light-colored walls and a tiled floor.

✓ *Les outils de prévention et sensibilisation (pin's ruban blanc, cartes numéros utiles).*

- ## ➤ Sur la ville

En parallèle, la ville a mis à disposition **ses cartes ‘Numéros utiles’** avec ce nouveau visuel.



Cette carte de visite regroupe :

- Les principaux numéros ou coordonnées qu'une personne victime de violences peut contacter.
 - Des coordonnées à utiliser pour les personnes sourdes ou malentendantes, à savoir : le numéro 114 ou certaines adresses mails.

Elle est distribuée dans le cadre des animations portées par la Ville ou les partenaires, et tout au long de l'année par les professionnels du secteur social.

De plus, la Ville poursuit sa démarche d'engagement depuis 2018 par la réalisation et la fourniture de pin's « **Rubans Blancs** », symbole international de lutte contre les violences faites aux femmes, porté par les hommes et les femmes qui désirent signifier leur désapprobation de la violence à l'égard des femmes.



Des partenaires et services municipaux ont participé à cette campagne de promotion du « *ruban blanc* » durant le mois de novembre (particulièrement pendant la semaine du 25 novembre) mais aussi tout au long de l'année dans le cadre des formations, ou animations.

En 2024, 1163 cartes N° utiles et 4280 pin's ruban blanc ont été distribués. En comparaison de 2023, on peut noter une diminution de moitié de distribution de la carte N° utiles mais un doublement de la remise de pin's ruban blanc. 27 structures ont relayé ces supports de communication.

- ## ➤ Sur l'intercommunalité

Depuis 2022, les outils (cartes numéros utiles et pin's ruban blanc) ont été proposés aux communes de notre intercommunalité, afin de les mettre à la disposition de leurs habitants.

En 2024, 500 cartes N° utiles ont été transmises aux communes de l'Agglomération.

(c) Le magazine intercommunal,

Dans le magazine intercommunal Roche+ de novembre 2024, le dossier central a été consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes avec :

- La présentation du dispositif Angela,
 - Des articles sur des associations partenaires œuvrant contre ces violences comme SOS Femmes 85, France Victimes
 - Les actions au niveau du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon pour améliorer le traitement des violences intra familial.

L'ensemble des animations proposées sur le mois de novembre 2024 ont été répertoriées dans le dépliant Sortir+ du magazine.

Cet exemplaire est accessible via le lien : [Calaméo - ROCHE PLUS #92 - Novembre 2024](#)



(4) Poursuite de la démarche d'Aubigny les Clouzeaux



La commune d'Aubigny-les-Clouzeaux s'est engagée dans une démarche particulière et intergénérationnel, en collaboration avec les familles, les élèves et les associations :



Quelle place pour les femmes, de 1950 à 1975, sur le territoire d'Aubigny-Les Clouzeaux ? Et cette place est-elle vraiment différente d'aujourd'hui ?

La démarche a été inaugurée le vendredi 8 mars 2024, plus de 185 personnes se sont déplacées pour participer à la soirée inaugurale de La Place des Femmes à Aubigny-Les Clouzeaux.

D'autres activités seront proposées sur les mois suivants d'ici mars 2025. Ainsi des journées du « matrimoine » sont également programmées, les 21 et 22 septembre 2024 en recréant une classe de filles des années 1950-1960.



A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes le 25 novembre 2024, la municipalité d'Aubigny-Les Clouzeaux s'engage dans la lutte contre toute violence sexuelle et sexiste envers les femmes.

Pour cela, un événement fort est programmé avec une exposition de photographies intitulée "Tous-tes concerné-es" par l'artiste Isabelle Padoleau, en partenariat avec l'association NousToutes 85.

L'exposition a été présentée du 16 au 24 novembre 2024 au Pôle culturel L'Aigail à Aubigny.

La commune d'Aubigny-les Clouzeaux a également proposé un ciné-débat avec le film « *Slalom* » le mardi 19 novembre 2024 au cinéma Le Carfour.

Ce film dramatique franco-belge de 2020 a été réalisé par Charlène Favier

Ce film dénonce les agressions sexuelles dans le sport.

Une jeune fille de 15 ans intègre la section ski-études du lycée de Bourg saint Maurice. Sous la houlette de son entraîneur, elle ne tarde pas à enchaîner les victoires, mais également elle tombe sous l'emprise absolue de ce dernier.



Une rencontre littéraire a également été organisée vendredi 22 novembre à 19h30 à la médiathèque des Clouzeaux avec Ludovic Ninet, auteur du livre *L'affaire Cécillon : Chantal, récit d'un féminicide*. Un ouvrage qui parle aussi de violences dans le sport.

(5) Une exposition à Nesmy



Du 25 novembre au 2 décembre 2024, la médiathèque de Nesmy a proposé pour une exposition du peintre SENIN qui dénonce à travers ses œuvres les violences physiques faites aux femmes.

Les huit toiles intitulées *Chronique d'un féminicide annoncé* sont exposées avec des textes explicatifs, qui traduisent l'évolution tragique d'un couple vers une destinée fatale. Les tableaux sont groupés par quatre et se lisent de gauche à droite : la femme en haut et le mari en bas.

(6) Des actions portées par le département



Après une 1^{ère} démarche en novembre 2023, le département de la Vendée a renouvelé sa démarche avec une semaine de prévention sur les violences intrafamiliales, du 25 au 30 novembre 2024.

Cette semaine a associé de nombreux partenaires et a permis de proposer :

- Des temps de natures différentes (ciné-débat, expositions, conférences)
- Sur des sujets variés (bébé secoué, répit et aide aux aidants familiaux, violences sexuelles dans le milieu sportif, impact des violences conjugales sur les enfants),
- Auprès de publics différents (grand public, professionnels, ou établissement scolaires)
- Sur différentes communes de la Vendée.

Le 25 novembre 2024, le département, en collaboration avec la ville de La Roche-sur-Yon a proposé du théâtre action aux élèves de 5^{ème} de 12 établissements et dans quatre Maisons familiales rurales

La pièce de théâtre proposée « *Ceci n'est pas de l'amour* » a été mise en scène et interprétée par la Colonie Bakakaï, et elle aborde la vie quotidienne des jeunes : relations amoureuses, conflit avec les parents, humiliation lors d'une activité sportive, chantage sur les réseaux sociaux...

Ainsi le jeudi 28 novembre 2024, du théâtre-débat a été proposée sur le thème « *les violences conjugales, les enfants aussi sont victimes* », dans l'amphithéâtre du lycée Notre Dame du Roc à La Roche-sur-Yon.

Après un préambule théâtral « Aujourd'hui, maman n'est pas morte », l'association 'Les Petits fantômes' a animé une table ronde en présence des élus et des professionnels du Département, ainsi que des professionnels santé.

3. LES ACTIONS AU QUOTIDIEN POUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCE FAITES AUX FEMMES

a) *Par les institutions nationales*

(1) Une loi pour l'évolution de la définition du viol

Suite aux conclusions du rapport de la mission d'informations créée fin 2023 pour tenter d'apporter de nouvelles réponses au débat sur la définition pénale du viol et suite à un débat relancé à l'occasion de la discussion d'une directive européenne sur la lutte contre les violences faites aux femmes, une proposition de loi a été déposée pour revoir la définition du viol et des autres agressions sexuelles.

Cette proposition de loi a été déposé le 21 janvier 2025 par les députées Marie-Charlotte Garin, du groupe écologiste et Social, et par Véronique Riotton du groupe Ensemble pour la République (EPR).

Elle a fait l'objet de plusieurs votes et échanges entre les différentes instances institutionnelles : Elle a été adoptée en 1^{ère} lecture par l'assemblée nationale le 1^{er} avril 2025, puis le sénat a adopté une version avec modification le 18 juin 2025.

Cette version modifiée a été présentée devant une commission mixte paritaire (regroupant des députés et sénateurs) qui ont voté le 21 octobre 2025 une rédaction commune de la proposition de loi.

Cette nouvelle version a été adoptée le 23 octobre 2025 à l'assemblée nationale (avec 155 voix contre 31) et enfin le sénat a également adopté cette nouvelle version le 29 octobre 2025 (par 327 voix pour et 15 abstentions.).

Les élus sont parvenus à un accord de principe pour introduire dans la loi pénale la notion de non-consentement comme critère central de la qualification de viol.

La loi modifiant la définition pénale du viol et des agressions sexuelles a été promulguée le 6 novembre 2025 (et publiée au journal officiel le 7 novembre 2025) et elle modifie l'article 222-22 du code pénal sur ce sujet.

Entre la proposition de loi (janvier 2025) et la loi définitive promulguée, il aura fallu 10 mois.

Les agressions sexuelles et le viol sont désormais définis dans le Code pénal comme "tout acte sexuel non consenti".

Le consentement est défini dans le Code pénal comme étant libre, éclairé, spécifique (c'est-à-dire que lorsqu'on consent à un acte, on ne consent pas à tout), préalable (il est exprimé avant) et révocable (il peut intervenir même au cours de l'acte sexuel).

Et il ne peut être déduit du seul silence ou de la seule absence de réaction de la victime.



Pancarte lors d'un rassemblement contre les violences sexistes et sexuelles, le 25 novembre 2023. (FIORA GARENZI / HANS LUCAS / AFP)

Le texte précise également qu'"il n'y a pas de consentement si l'acte à caractère sexuel est commis avec violence, contrainte, menace ou surprise, quelle que soit leur nature", une formulation qui maintient les quatre critères utilisés jusqu'ici pour caractériser le viol et les agressions sexuelles.

En plaçant le consentement au cœur de la qualification pénale des violences sexuelles, La France rejoint ainsi les pays ayant déjà modifié leur législation en ce sens, parmi lesquels la Suède, l'Espagne, ou encore la Norvège depuis le printemps 2025.

(2) Le guide de sensibilisation à l'accueil et accompagnement des femmes victimes de violences au sein des couples



L'Etat avec la direction générale de la cohésion sociale, le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) et la MIPROF – a publié en novembre 2024 *un guide pratique pour permettre aux élues et élus des collectivités et aux professionnelles et professionnels de terrain afin de savoir comment réagir face à une femme victime de violences de la part de son partenaire ou ex-partenaire et vers qui l'orienter.*

Ce guide, qui s'adresse aux élus, aux structures et aux professionnels au contact de femmes victimes, propose :

- Des outils de signalement, d'écoute et d'accompagnement: numéro d'urgence, numéro d'écoute, plateforme de signalement ;
- Des dispositifs juridiques : ordonnance de protection, l'aide universelle d'urgence, etc. ;
- Des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences
- Des conseils quant à l'accueil des victimes ;
- Des ressources pédagogiques.

(3) 4 applications numériques contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales

Dans le cadre du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 « Toutes et tous égaux », les ministères de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Justice, de l'Intérieur, et des Transports ont publié un appel à projets sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Il vise à promouvoir, auprès du grand public, des applications créées par des associations et des entreprises, permettant de prévenir et de lutter contre les violences sexistes, sexuelles et au sein du couple.

Le comité de sélection de l'appel à projet, composé de représentants des ministères chargés de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Justice, de l'Intérieur et des Transports, a retenu quatre applications, dont le détail vous ai joint ci-dessous :



Les 4 applications lauréates sont les suivantes :



App-Elles : <https://www.app-elles.fr/>

Une application qui permet aux victimes de violences de déclencher une alerte en un seul clic, en informant trois personnes de confiance de leur position et en envoyant l'enregistrement de l'environnement sonore ambiant en temps réel. L'application assure le stockage sécurisé des enregistrements réalisés (utiles en cas de dépôt de plainte) et l'accès à une cartographie interactive de lieux d'accueil et de prise en charge (commissariats, gendarmerie, associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles).

UMAY : <https://umay.fr/>

Une application qui permet d'informer ses proches sur son trajet en temps réel et de signaler en un clic une situation de harcèlement ou d'agression. Elle offre la possibilité de visualiser en direct les dangers et alertes signalés par les autres utilisateurs. Une carte interactive aide à trouver refuge dans l'une des 6 500 "Safe Places" (espaces sûrs) répertoriées dans l'application partout en France.

Certains territoires ayant mis en place le dispositif "Angela" l'ont complété de cet outil.



Ti3rs : <https://ti3rs.fr/>



Une application dédiée aux parents séparés, victimes de violences conjugales qui doivent maintenir une communication au sujet de leurs enfants. Elle assure la sécurité des communications, en proposant une messagerie sécurisée dotée d'un filtre anti-injures et d'un contrôle des horaires des notifications des messages reçus, avec la création automatique d'un nouveau numéro de téléphone pour garantir la confidentialité et ne pas divulguer de numéros personnels.

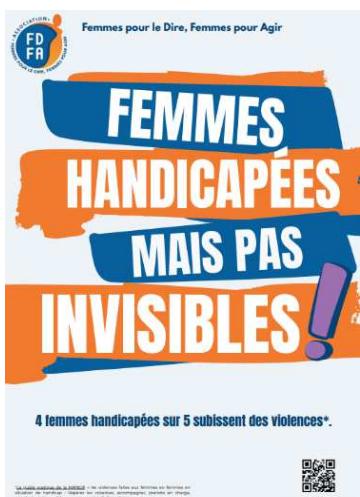
Mémo de vie : <https://memo-de-vie.org/>

Une plateforme digitale qui permet aux victimes de violences de conserver les preuves de violence, de tenir un journal quotidien de leur vécu afin de leur assurer une meilleure compréhension future de leur situation notamment dans le cadre de prise en charge par des experts (soins thérapeutiques, identification de la situation d'emprise).

Cet outil centralise et sécurise des documents (certificats, attestations, photos, captures d'écran, audios) très utiles notamment dans le cadre de dépôts de plainte. Il rassemble des contacts et ressources utiles.



(4) Via la plateforme « écoute violences femmes handicap »



Porté par l'association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir », et soutenu par le programme égalité entre les femmes et les hommes de l'Etat, la plateforme « ÉCOUTE VIOLENCES FEMMES HANDICAP » est destiné aux femmes en situation de handicap victimes de violences ou de maltraitance.

Car 80% des femmes handicapées sont victimes de violences.

La plateforme est accessible par :

- Téléphone 01 40 47 06 06 (du lundi au vendredi de 10 à 13h)
- Par mail : ecoute@fdfa.fr

Vous pouvez accéder à la page de l'association via ce lien : <https://fdfa.fr/>

b) A destination du grand public

(1) Par la ville de La Roche-sur-Yon

Des actions sont réalisées tout au long de l'année sur notre territoire pour sensibiliser le grand public et leur donner accès aux informations pour aider les victimes.

(a) La campagne de communication

Le nouveau visuel de la campagne de la ville sur la lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que les visuels des cartes numéros utiles (avec les coordonnées des partenaires) ont été diffusé une semaine par mois dans les bus Impuls'Yon entre novembre 2024 et novembre 2025.

Ceci permet de toucher les communes desservies par le réseau de bus de sensibiliser de nouveau public tout au long de l'année.



La campagne est également présente tout au long de l'année sur les écrans de la Ville :
Au marché des Halles, dans les accueils de mairie, sur l'écran de la maison des projets et Point Info Mairie PIM et au Cyel.



(b) Un nouveau dispositif Angela pour lutter contre le harcèlement de rue

Le dispositif Angela a été créé en 2016 en Angleterre pour lutter contre le harcèlement de rue en répertoriant un réseau sûr et solidaire de lieux (commerces, bars, discothèques) et services municipaux (médiathèque, musées ...) pour assister et soutenir des personnes en situation de harcèlement.

En France, cette action a vu le jour sous le secrétaire d'état de Marlène Chiapa. Il a d'ores et déjà été mis en place dans de grandes Villes (Lille, Caen, Rouen, Amiens, Reims) et de taille moyenne (St Brieuc, Poitiers).

Ce dispositif est fondé sur des principes de bienveillance, d'inclusion et de solidarité.



Tout établissement (commerce, établissement public, entreprise) qui souhaite devenir partenaire de ce dispositif, s'engage à respecter les 3 principes suivants :

1. Porter assistance et soutenir toutes personnes faisant appel au dispositif
Dans une zone de repli d'urgence à l'abri des regards (réserves, bureaux.) afin de permettre à la personne de se réfugier et d'appeler un membre de sa famille, un taxi ou les forces de l'ordre si besoin en ne questionnant pas la situation dans laquelle la personne se trouve, en fournissant un soutien matériel adéquat (prise électrique pour charger un appareil électronique, téléphone, chaise, verre d'eau...).
2. Informer et impliquer l'ensemble de ses employé(e)s dans la mise en œuvre du dispositif, pour assurer le respect de ses principes et garantir la qualité de l'assistance.
3. Communiquer sa participation au dispositif, de manière visible et durable, au grand public, à ses clientes via les supports de communication du dispositif (autocollant apposé sur la vitrine).

Toute personne victime de harcèlement de rue peut entrer dans l'établissement identifié par un autocollant sur la devanture et « demandez Angela ».

Cette personne sera accueillie et pourra se réfugier aussi longtemps que nécessaire de manière bienveillante, sans jugement ni remarque discriminatoire. Elle pourra rester jusqu'à ce qu'elle soit hors de danger et qu'elle puisse appeler une personne de confiance ou la police si nécessaire.



En tant que témoin, il est également possible d'intervenir mais il est conseillé d'utiliser la méthode des 5 D, qui comprend 5 façons d'intervenir

Distraire : Détourner l'attention en posant une question ou en faisant semblant de connaître la personne.

Déléguer : Demander de l'aide à quelqu'un comme (un chauffeur de transport, un vigile, un barmaid, un responsable de magasin).

Documenter : Filmer ou photographier discrètement pour avoir des preuves. Notez la date, l'heure, et demandez à la victime si elle souhaite que vous agissiez. Ne publiez rien sans son accord.

Diriger : Dans un premier temps, s'adresser à la victime pour lui demander comment elle va, ou dire stop au harceleur en lui donnant un ordre précis.

Dialoguer : Après les faits, demandez à la victime si elle va bien et si elle veut appeler quelqu'un. Proposez de témoigner si nécessaire, mais respectez son désir d'espace si elle va bien.

Le dispositif Angela s'appuie donc sur un travail collaboratif afin de créer sur un réseau d'adhérents issus de services publics mais également de la société civile avec notamment la participation de commerçants.

Pour la mise en musique du dispositif, des services de la ville (service prévention et médiation avec le service commerce) ont présenté l'action à chaque partenaire (avec remise du flyer d'adhésion, de stickers Angela et de cartes N° utiles). Chaque adhérent a signé une charte d'engagement. Le sticker et les affiches sont équipés de QRcode qui permettent une connaissance des lieux Angela.

Les informations sur ce dispositif sont accessibles sur le site internet de la collectivité via les liens suivants : [Vous êtes harcelé\(e\) dans la rue ? Ici, demandez Angela. | La Roche-sur-Yon – Ville et Agglomération](#)

Avec la liste des structures adhérentes : [Prévention et médiation | La Roche-sur-Yon – Ville et Agglomération](#)

Pour faire connaître ce dispositif auprès du plus grand nombre, la ville de La Roche-sur-Yon a mis en place des supports de communication.

Et pour cela, elle s'est appuyée sur la diversité des supports de communication à sa disposition, dans l'Espace public avec un article dans le Roche Plus, une affiche dans les lieux participant au dispositif, la colonne numérique, une diffusion dans les bus sur l'intercommunalité, écrans d'accueil et sur le Campus.



Sur la colonne numérique Place Napoléon



Bâche



Diffusé par Impus'Yon dans le réseau des bus

Une communication a été proposée sur les réseaux sociaux via des capsules mettant en scène un bar adhérent au dispositif ainsi qu'une mise en situation au niveau de la passerelle située à la gare, et une nouvelle capsule avec l'interview de jeunes sur le dispositif.

<https://youtu.be/TNVyU-3Mxc4>



Des actions d'information et sensibilisation ont eu lieu tout au long de l'année scolaire 2024-2025 dans les établissements d'enseignement (lycées, université, ...).

En avril 2025, soit 6 mois après le lancement du dispositif, un questionnaire a été envoyé aux 50 structures adhérentes et il a été indiqué que dans ce délai, 3 personnes (2 femmes et 1 homme) ont été mises en sécurité grâce à Angela.

(2) Par Impus'yon-via l'arrêt à la demande dans les bus

La mobilité est un sujet qui peut impacter les femmes sous différents aspects, notamment en les bloquant ou les limitant dans leurs activités du quotidien ou dans leurs sorties, du fait des horaires de ces dernières et de la crainte de sortir le soir.



Pour agir contre les violences sexuelles et sexistes dans les transports, des mesures ont été mises en place comme le dispositif alerte 3117, ou encore **les arrêts à la demande dans les bus**.

La "descente à la demande" est une des solutions proposées pour faire face au sentiment d'insécurité en soirée et la nuit, éprouvé par de nombreux usagers des lignes de bus. "L'arrêt à la demande" n'est pas un droit juridique mais une pratique.

Le dispositif d'arrêt à la demande mis en place depuis 2024, permet aux usagers de descendre entre deux arrêts de bus afin de les rapprocher de leur destination. Il contribue à rassurer en évitant des trajets à pied trop longs la nuit.

Si ce service est pensé d'abord pour les femmes, il profite à tous.

Ainsi ce dispositif 'd'arrêt à la demande' existe sur certaines lignes des transports en commun d'Impulsyon, à savoir :

- La navette campus de soirée du lundi au vendredi de 21 à 22h, permet d'assurer le retour vers les quartiers de La Roche-sur-Yon après les cours du soir au départ des 3 principaux sites universitaires (Courtalière, gare routière et BD Angleterre) : [Navette Campus S5 | Impulsyon](#)
- La navette du dimanche soir, assure toute l'année le retour depuis l'arrivée des trains à la gare SNCF vers les quartiers de La Roche-sur-Yon après l'arrivée des trains entre 19 et 23 heures. [Navette du dimanche soir au départ de la Gare SNCF | Impulsyon](#)
- Les 2 lignes de nuit (N1 et N2) qui circulent du jeudi au samedi de 21h à 1h (sauf jours fériés) et couvrant les sites du Vendéespace et du Cinéville se rejoignent place Napoléon, avant de desservir certains quartiers de la ville : [Les lignes de nuit N1 et N2 | Impulsyon](#)

(3) Par le Quai M



Le Quai M est un lieu de diffusion, d'accompagnement et de médiation, regroupant la grande diversité d'expression des musiques actuelles.

Il est porté par l'association Fuzz'Yon, une association à but non lucratif. Créé en octobre 1988, le Fuzz'Yon a géré le projet artistique et culturel de la salle du même nom jusqu'en avril 2022 avant d'intégrer le Quai M.



Fin 2021, le Ministère de la Culture a lancé son plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant.

Mais sans attendre cela et en lien avec son projet associatif, l'association Fuzz'Yon place l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences et le harcèlement au cœur de projet artistique et culturel.

En interne, l'association Fuzz'Yon adopte une politique RH plutôt ambitieuse et volontariste de réductions des inégalités salariales et de lutte contre les violences et le harcèlement sexuel et sexiste à travers l'intégralité de ses processus de gestion.

La direction de l'association a été formée et deux référentes VHSS (*violence et harcèlement sexiste et sexuel*) ont été formées et nommées au sein de l'établissement.

Sur la période sept 2024-août 2025, les actions développées par l'association Fuzz'Yon sont les suivantes:

- Conférence musique/féminisme,
- Egalité hommes/femmes dans la programmation : comme chaque année, le directeur et programmateur, apporte une attention particulière à la présence des femmes dans la programmation artistique,
- Formation d'une seconde référente VHSS, dédiée au personnel.
- Travail sur le protocole de signalement interne et pour le public, ainsi que sur les axes de sensibilisation interne/externe.

Le travail se poursuite dans les mois à venir avec les formations de toute l'équipe permanente et des bénévoles, la mise en place d'un protocole de signalement de VHSS pour le public, la sensibilisation du public via la communication (affiches sur les écrans, dans les toilettes, ...), sensibilisation à destination des artistes.

(4) Pa l'association Ladies Circle 85



Le Ladies Circle France est un club-service regroupant des femmes de 18 à 45 ans autour d'une devise Amitié et Entraide. Il favorise les liens privilégiés entre femmes de France et du monde entier et développe des actions au profit d'associations locales, nationales et internationales.

Le club de La Roche-sur-Yon a été créé en 2018 et il soutient au niveau local depuis 2024 l'association Colosse aux Pieds d'Argile, qui lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement, et le bizutage en milieu sportif, éducatif et de la jeunesse.

Un ciné-débat a été proposé le lundi 31 mars 2025 par le Club avec la projection du film « Colosse au pied d'argile » avec la présence d'une intervenante régionale de l'association.

c) A destination des jeunes

Les animations proposées à destination des jeunes du territoire.

(1) Avec les Lycées Pierre Mendes France et De Lattre de Tassigny



Fort du succès du théâtre forum proposée l'année passée aux lycéens du Lycée Nature, l'Unité d'informations juridiques du Service Prévention et Médiation de la ville de La Roche sur Yon a renouvelé cette action du lundi 31 mars 2025 après-midi au bénéfice des 110 lycéens de Pierre Mendes France et de Lattre de Tassigny à la maison de quartier du pont Morineau. Il s'agit d'une action de sensibilisation sous la forme d'un théâtre participatif qui a pour vocation de lancer une réflexion des jeunes sur le thème du respect dans la relation amoureuse.

La pièce de théâtre « *tout feu, tout flamme* », portée par la compagnie de théâtre Entrée de Jeu, porte sur 6 scénarii qui permettent de travailler sur la vie affective et sexuelle des adolescents et adolescentes.

(2) Avec Le Lycée Nature



La juriste de l'Unité d'Informations Juridiques est intervenue le matin du 12 mai 2025 auprès de 25 jeunes de secondes sur la thématique du harcèlement de rue.

L'objectif était de travailler à une prise de conscience sur ce phénomène, le cadre légal des différentes infractions ainsi que des moyens d'agir pour la victime et le témoin en s'appuyant sur les supports visuels utilisés pour la soirée courts métrages du 26 novembre 2024 notamment « *maman t'avait dit* ». Les jeunes ont travaillé en 4 sous-groupes.

Un focus a été mis sur le dispositif Angela.



(3) Avec Festember pour les étudiants

Le service Informations Jeunesse de la Ville de La Roche-sur-Yon a organisé un évènement festif Festember à l'occasion de la rentrée étudiantes le jeudi 18 septembre 2024 de 17h à minuit sur la place Jacques Chirac,

Cet événement a compris plusieurs temps :

- Un village associatif et institutionnel (de 17h à 21h) autour des soirées « Safe Place » et de la prévention et de l'information sur les droits des femmes lors de la soirée étudiante et jeunesse, avec notamment le Cidff 85, le Cegidd, Trivalis projet rouge party, Oppelia, le Service Ville prévention et médiation / l'association Vista, l'Udaf, Contact 85, ou Noustoutes 85.
- Cet espace a été l'occasion de découvrir les initiatives locales, rencontre certains acteurs associatifs et échanger sur les sujets variés proposés comme la santé, la sécurité, lutte contre les violences envers les femmes, l'environnement.
- Le tout était ponctué par des improvisations théâtrales par la compagnie Coïncidence sur les violences sexistes et sexuelles.
- A partir de 21h, la soirée s'est poursuivie avec un DJ set organisé par la radio Grafitti.



d) A destination des victimes

(a) Au niveau national

(i) L'aide d'urgence pour les victimes de violence conjugales



Depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de **l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales AVVC**.

Versée par la CAF, cette nouvelle aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

Les personnes qui peuvent bénéficier de cette aide sont les personnes victime de violences conjugales : femme ou homme, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfant à charge et quelles que soient ses ressources

Les conditions pour demander l'aide sont :

- Être en possession d'un document datant de moins de 12 mois au moment de la demande et attestant des violences : dépôt de plainte, ordonnance de protection ou signalement au procureur de la République.
- Être en situation régulière sur le territoire français (hors visa de tourisme).

Elle est versée en une fois, dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés à partir de la demande.

Selon la situation financière et sociale de la victime, elle se présente sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt.

Dans le cas d'un prêt, l'auteur des violences pourra être condamné à rembourser le prêt à la place de la victime.

Le montant de cette aide est de 240 € minimum et est calculé en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants de moins de 21 ans à votre charge.

Les informations sont accessibles via le lien : CAF - L'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Ainsi les données de la CAF au niveau de l'AVVC sont les suivantes sur l'année 2024 et le 1^{er} semestre 2025 :

Périmètre - Année 2024	Demandes AVVC		Montant versé
	Reçues	Acceptées	
France	44 252	39 117	33 443 748 €
Vendée	414	372	303 243 €
Ville de la Roche-sur-Yon	57	50	43 862 €

Périmètre - 1er semestre 2025	Demandes AVVC		Montant versé
	Reçues	Acceptées	
France	17 202	14 176	12 841 991 €
Vendée	150	143	114 287 €
Ville de la Roche-sur-Yon	23	22	18 629 €

(ii) *La généralisation du dépôt de plainte dans les hôpitaux*

La possibilité pour toutes victimes de violences de porter plainte dans les 377 hôpitaux de France doté d'un service d'urgence et d'un service gynécologique d'ici fin 2025, y compris dans les territoires ultra- marins. Ce dispositif a pour objectif d'améliorer l'accueil et la prise en charge complète et pluridisciplinaire des victimes, et encouragera davantage de victimes à porter plainte. Il vise à favoriser la détection et le signalement des violences et permettra un accompagnement global de la victime dans un lieu unique, sécurisé.

(b) Au niveau local

(i) *Le référentiel de Vendée sur les violences conjugales*

Tous les ans depuis novembre 2023, le Préfet de la Vendée publie un référentiel des acteurs et des dispositifs de la Vendée contre les violences conjugales.

Cet outil destiné aux professionnels, aux élus et au grand public rassemble les protocoles, les lois et les politiques qui visent à prévenir, à protéger et à soutenir les victimes de ces violences.



Il permet d'identifier l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre les violences conjugales ainsi que les dispositifs déployés en Vendée pour la prise en charge des victimes, des enfants exposés à ces violences et des auteurs de ces violences.

Le référentiel est un outil pratique organisé en cinq grandes parties:

- La description : présentation des violences au sein du couple, des conséquences qu'elles peuvent avoir sur la vie des victimes et de la déclinaison en Vendée de cette politique publique prioritaire.
- Le rôle des acteurs : identification des acteurs institutionnels et associatifs de la Vendée.
- Les dispositifs dédiés aux victimes : description des actions mises en place pour protéger et soutenir les victimes.
- L'accompagnement des enfants : présentation des dispositifs spécifiques de prise en charge des enfants victimes exposés aux violences conjugales.
- Les interventions auprès des auteurs : présentation des dispositifs de suivi des auteurs de violences au sein du couple.

Le référentiel pour l'année 2026 a été publié à l'occasion du 25 novembre 2025 et est accessible sur le site de la Préfecture de la Vendée. Le lien pour accéder au référentiel 2025 est disponible à la fin du rapport.

(ii) Prise en charge du transport des femmes victimes de violences

En novembre 2021, le préfet de la Vendée a signé une convention avec l'association SOS Femmes Vendée et la compagnie de taxi « Allo Radio Taxi » ,

Cette convention repose sur la mise en œuvre d'un dispositif de prise en charge du transport des femmes victimes de violences conjugales en Vendée.



Ce dispositif est financé par l'Etat dans le cadre du programme « égalité entre les femmes et les hommes ». Il a été expérimenté sur d'une durée d'un an de novembre 2021 à fin décembre 2022, puis a été reconduit en 2023, en 2024 et en 2025.

Ce dispositif vise à assurer le transport de femmes victimes de violences conjugales, vers :

- un lieu d'hébergement d'urgence, de jour comme de nuit, association ou hôtels, mais également domicile de particuliers (famille, amis) en Vendée ;
- exceptionnellement, des déplacements d'un département limitrophe à la Vendée pourront s'inscrire sur ce dispositif dans le cadre d'une mise à l'abri.
- les permanences spécifiques violences conjugales de l'association SOS Femmes Vendée, qui fonctionnent dans 7 communes du département et au sein du commissariat des Sables d'Olonne ;
- les lieux d'examens (Hôpitaux) de Vendée
- les brigades de gendarmerie et les commissariats de police de Vendée, afin d'aider la victime dans son cheminement à déposer plainte ;
- les tribunaux de justice de Vendée pour les besoins lors de la procédure judiciaire en phase initiale.

	2022	2023	2024
Nombre de transports effectuées	33	43	36
Nombre de personnes en ayant bénéficiés	50	51	45
Nombre de femmes	33	31	23
Nombre d'enfants	17	20	22

Source des données la déléguée départementale des droits des femmes

(i) La nouvelle page d'information sur les violences – site de la CAF

Que vous soyez victime ou auteur ou autrice de violences conjugales, que vous soyez un proche d'une personne victime de violence ou d'un auteur, que vous soyez témoin de violences conjugales, vous pouvez trouver des informations sur la manière de réagir, être accompagné, ou signaler ces violences, sur la nouvelle page du site internet de la CAF via le lien suivant :CAF - Je suis confronté.e à la violence dans mon couple, dans ma famille

Les contacts vers les professionnels, les numéros d'urgence, les structures d'accompagnement sont accessibles sur ce lien.

(ii) Avec la permanence sociale au commissariat de police

Depuis 2007, une assistante sociale de la Ville (de la Direction Action sociale) intervient au sein du commissariat de police de La Roche-sur-Yon où elle assure des permanences sociales.

La permanence sociale au commissariat permet une réelle continuité à l'intervention des policiers. Elle permet de prendre en charge les situations qui relèvent de la sphère sociale et propose un espace d'écoute et d'accompagnement privilégié.

Par son action, la permanence sociale au commissariat participe au maintien de la tranquillité publique en activant le partenariat autour des personnes en difficulté sociale et/ou psychologique.

Elle agit également en matière de prévention en évitant la dégradation de situations familiales fragiles, en les repérant dans les mains courantes et en proposant une intervention sociale adaptée et réactive. De plus, un grand nombre de partenaires extérieurs s'appuie sur cette permanence afin de faciliter le lien avec les services de police et les procédures en cours.

Chaque année, cette permanence touche un public qui n'aurait pas fait appel aux services sociaux et qui représente, en 2024, 48% des personnes rencontrées.

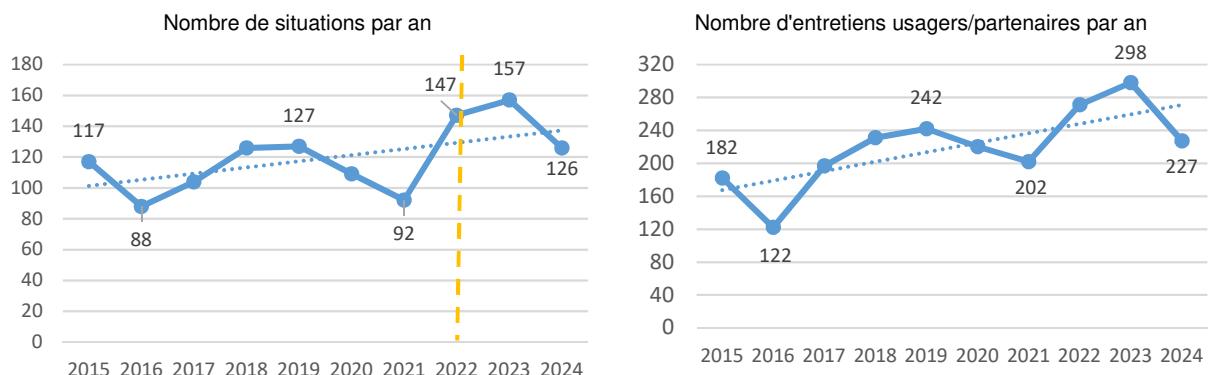
L'assistante sociale exerce une fonction de veille sociale et de prévention à partir de la lecture du registre des mains courantes.

Outre les situations repérées par l'intermédiaire du registre des mains courantes (510 en 2024), la travailleuse sociale traite également les situations émanant de demandes du public (12%), des partenaires (25%) ou des agents de police eux-mêmes (30%).

Cette permanence initialement proposée sur un mi-temps, **a connu une augmentation du temps dédié pour passer à 80% depuis 2022.**

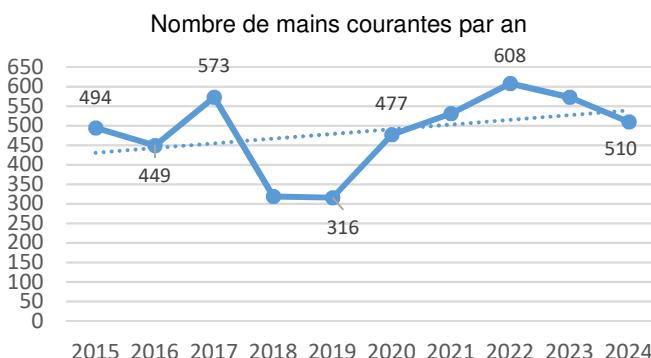
Cette permanence est cofinancée par convention depuis 2007 par la Ville et l'Etat dans le cadre du FIPDR (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et la Radicalisation) et depuis 2019 par le Département. En décembre 2024, cette convention a été renouvelée pour 1 durée d'1 an reconductible.

Le bilan annuel de cette permanence sociale est présenté lors de la réunion annuelle du CLSPDR ainsi que lors du bilan annuel de la Direction Action sociale, avec les principales informations suivantes.



On peut constater que :

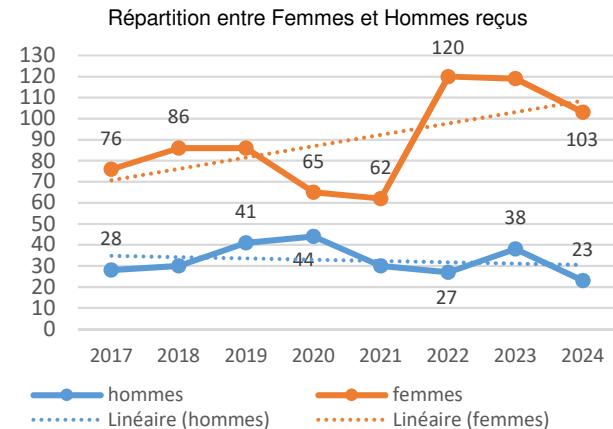
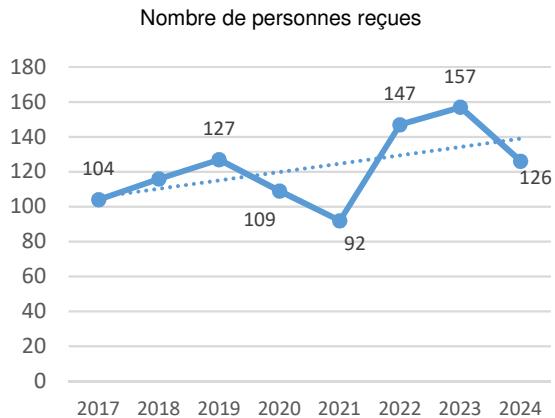
- Le nombre de situations reçues au niveau de la permanence sociale du commissariat connaît une hausse tendancielle linéaire de 35% depuis 2017.
- Le nombre d'entretiens avec des usagers et des partenaires connaît une hausse tendancielle linéaire de 62% depuis 2017.
- Et sur les 2 sujets, avec un pic plus marqué à partir de 2022 (passage à 80% pour l'assistante sociale).



Le nombre de mains courantes reçues au niveau de la permanence sociale du commissariat connaît une hausse tendancielle linéaire de 25% depuis 2015.

Ce nombre connaît une hausse plus marquée entre 2019 jusqu'à 2022.

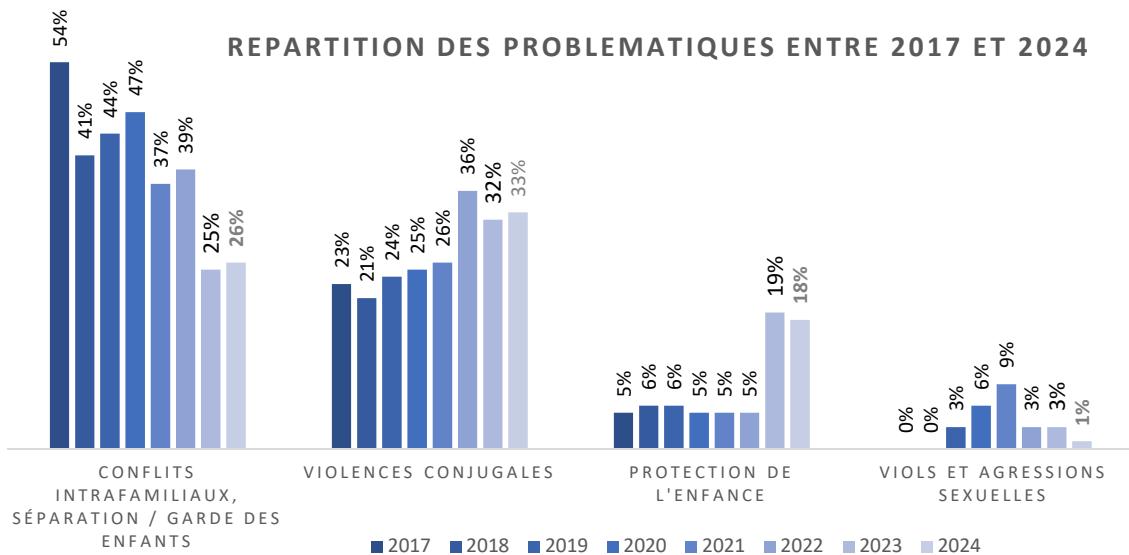
En 2024, les personnes reçues lors de ces permanences sont pour 82% des femmes, pour 56 % des familles monoparentales, pour 39 % des personnes entre 26 et 39 ans, pour 47 % des salariés, et pour 64% des victimes.



On peut constater que :

- Le nombre de personnes reçues au niveau de la permanence sociale du commissariat connaît une hausse tendancielle linéaire de 32% depuis 2017.
- Avec des évolutions différentes selon le genre des personnes reçues depuis 2017 : avec une augmentation linéaire de +53% des femmes, mais une baisse linéaire de -12% des hommes.

Comme chaque année, les problématiques relevant de la sphère familiale représentent la majorité des situations accompagnées avec une nette augmentation des situations en lien avec la protection de l'enfance ces dernières années.



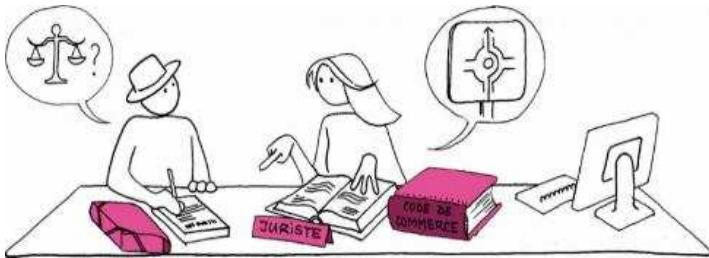
En 2024, ces entretiens ont induit :

- 10 attributions de logement dans le cadre de violences conjugales / séparations,
- 16 informations préoccupantes (protection de l'enfance),

Afin de faire connaître cette permanence, l'assistante sociale en charge de cette mission a :

- Accueilli 5 stagiaires
- Effectué 4 interventions à l'école d'assistantes sociales (jury ou présentation des missions)
- Participé au groupe de travail « sensibilisation au psycho traumatisme »
- Assisté à la Journée Nationale de l'ANISCG (Association Nationale des Intervenants Sociaux en Gendarmerie et Commissariat)
- Participé à la soirée de présentation du dispositif Angela » (courts-métrages)

(iii) L'Unité d'Informations Juridiques



L'unité d'Informations Juridiques du service Prévention et Médiation, (ex-service d'assistance juridique et d'aide aux victimes SAJAV) de l'Agglomération de la Roche-sur-Yon a vocation à répondre à toutes demandes juridiques des usagers, dont les usagers victimes mais également auteurs de violences conjugales et familiales.

Pour la période de référence, (septembre 2024 à aout 2025) sur les personnes (avec une large de majorité de femmes), la juriste a eu des échanges traitant de violences conjugales et intrafamiliales.

e) A destination des professionnels

(a) Le cadre général avec le CLLSCVSS.

La ville de La Roche-sur-Yon poursuit son inscription dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, et notamment autour sur 3 axes pour la période d'octobre 2024 à septembre 2025 : la sensibilisation du grand public, des jeunes et la formation des professionnels. Ce dernier objectif figure également dans le cadre du *contrat local de lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles* (CLLVCCSS), signé en 2019 entre plus d'une vingtaine de partenaires du champ sanitaire, judiciaire et social.

(b) La formation des professionnels.

La sensibilisation des professionnels sur les violences faites aux femmes, proposée par le service UIJ (Unité d'Informations Juridiques), repose sur deux niveaux distincts :

La Sensibilisation de 1^{er} niveau, portée par Solidarité Femmes 85 (ex Sos Femmes 85) : Elle s'adresse à des professionnels qui, à l'occasion de l'exercice de leurs missions, peuvent être confrontés à des sollicitations d'usagers ou des propos sur cette thématique qui ne relève pas de leur cœur de métier (agent d'accueil, animateur de maison de quartier, auxiliaire de puériculture, conseillère mission locale, autre personnes extérieures).

Elle a pour objectif de :

- Repérer les différentes formes de violences qui peuvent s'exercer dans un couple,
- Comprendre les mécanismes de fonctionnement des violences conjugales
- Identifier les acteurs qui peuvent venir en aide aux victimes.

En 2024, 12 personnes (dont 10 femmes, soit 80%) ont suivi cette sensibilisation de 1^{er} niveau

La Sensibilisation de 2^{ème} niveau, portée par Forsyfa s'adresse à des professionnels en charge de l'accompagnement des victimes, des auteurs ou des enfants de violences conjugales tels que les conseillers d'insertion et de probation ou des travailleurs sociaux. Elle n'a pas été mise en œuvre de 2022.

Depuis 2017, la sensibilisation de 1^{er} niveau a touché 159 professionnels et celle de 2^{ème} niveau, 73 professionnels directement concernés par la thématique.

Le personnel municipal a également pu bénéficier d'une autre formation sur la prostitution : L'association Vista a proposé deux sessions de formation sur cette thématique d'une demi-journée par session (les 7 et 16 novembre 2024).

30 agents de la Ville (policiers municipaux, des agents du stationnement réglementé, une juriste, des travailleuses sociales, une éducatrice de prévention) en ont bénéficié

B. Promouvoir les droits des femmes et favoriser l'égalité Femmes-Hommes



Depuis le début du XXe siècle, la France a mis en œuvre une succession de dispositions juridiques qui tendent à favoriser l'égalité entre les sexes.

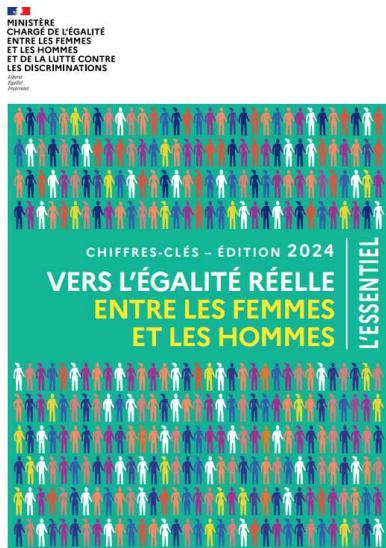
En 1946, le préambule de la Constitution instaure la garantie de l'égalité des droits reconnus aux femmes comme aux hommes dans tous les domaines.

Toutefois, en France, les inégalités en matière d'éducation, de travail ou de partage des charges domestiques persistent, prenant racine dans les normes sociales.

Diffuser la culture de l'égalité et de l'équité dès le plus jeune âge, résorber les inégalités de salaire, favoriser une meilleure conciliation des temps de vie, prévenir et combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, sont autant d'axes stratégiques pour agir sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

Pour garantir un continuum de l'égalité. Il s'agit d'inculquer dès le plus jeune âge, la culture de l'égalité afin de transmettre le respect de soi et des autres, de renforcer la lutte contre le sexisme et les stéréotypes sous toutes ses formes et mettre en œuvre une véritable mixité.

1. LES CHIFFRES CLES 2024 ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations publie son ouvrage annuel « *Chiffres-clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* ».

Panorama statistique de référence, les Chiffres-clés rassemblent chaque année les dernières données disponibles sur l'égalité entre les femmes et les hommes sous forme d'infographies pédagogiques.

L'édition 2024, publié le 4 mars 2025, donne à voir les principaux indicateurs actualisés sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes en France et dans le monde autour de cinq grands chapitres thématiques :

- Violences sexistes et sexuelles ;
- Santé des femmes et accès aux droits ;
- Égalité professionnelle et autonomie économique ;
- Culture de l'égalité ;
- Situation des femmes dans le monde.

Cette édition 2024 des chiffres clefs :

- Montre notamment que :
 - o Les violences faites aux femmes sont encore très présentes.
 - o L'accès à la santé reste à renforcer la sous-représentation des femmes dans les fonctions politiques et électives est encore d'actualité.
 - o Si les écarts de rémunérations se réduisent lentement, les inégalités de patrimoine, elles, progressent.
 - o L'orientation scolaire et l'activité professionnelle restent également très empreintes de stéréotypes genrés : les femmes choisissant des métiers davantage tournés vers le soin et le social au détriment des filières du numérique ou de l'industrie.
- Est complété cette année par un dossier thématique sur les femmes et le sport.

2. LES ANIMATIONS SUR LE TEMPS FORT DE MARS 2025

a) *La liste des actions*

Au cours du mois de mars (*le 8 mars étant la journée internationale des droits des femmes*), la ville et des associations du territoire organisent des actions de sensibilisation des habitants et du grand public, sous différents vecteurs culturels. Il n'y a pas eu d'actions spécifiques vis-à-vis des enfants, jeunes ou professionnels au 1^{er} semestre 2025.

27 animations ont été proposés au cours du mois de mars 2025 (dont 11 propositions, entre le vendredi 7 et le dimanche 9 mars 2025), avec les détails suivants :

:

- 15 portés par des associations (Zonta Club, CIDFF 85, Noustoutes85, Planning familial 85, Planète sciences, maison de quartier Pont Morineau, l'écarquille théâtre, les rocailleuses, le collectif Espace, le centre LGBT, à vos soins)
- 10 proposés par des collectivités (Ville et CIAS de La Roche-sur-Yon LRSY, Aubigny-les-Clouzeaux, Landeronde),
- 2 proposées par d'autres structures (Quai M et centre universitaire)

Tableau des animations proposées sur le mois de mars 2025 en lien avec les droits des femmes et l'égalité Femmes-hommes

Date	Action	Nature	Porté par	Lieu	Public
Samedi 1er mars 2025 à 16h	Rencontre littéraire Pauline Hillier "les contemplées",	Livre autobiographique de l'auteure emprisonnée à Tunis en 2013 suite à une manifestation où elle raconte les portraits des femmes qui partagent son quotidien dans la prison et qui parfois victimes d'erreurs judiciaires, gardent sourire et force.	Commune Aubigny-les Clouzeaux	Médiathèque d'Aubigny	Tout public
Samedi 1er mars 2025 20h	Scène ouverte	Scène ouverte à toutes les disciplines artistiques (théâtre, lecture, danse, ...), sur la thématique des droits des femmes-égalité F-H.	MQ Pont Morineau	MQ Pont Morineau	Tout public
Mardi 4 mars 25 à 20h30	Ciné-Débat	Film en VOST " <i>Mémoire d'un corps brûlant</i> ", de Antonella Sudasassi Furniss : Après être libérée du joug des différents hommes de son existence, une femme d'âge mur vit sa vraie jeunesse, en évoquant les souvenirs, les tabous, et désirs secrets dans sa féminité.	Planning familial 85	Cinéma Le Concorde, LRSY	
Mercredi 5 mars 2025 de 15-17h	Mobil'IJ - Egalité	Temps de rencontre et d'échange dans un quartier proposé par le 14 bis, sur l'égalité filles-garçons, via des jeux	14 Bis	Place de la Liberté	Tout public
Mercredi 5 mars 2025 à 19h	Conférence 'Féminismes et musiques'	De la pop de Madonna à nos jours, par Morgane Giuliani.	Quai M	Quai M	Tout public
Du 7 au 31 mars 2025	" <i>L'histoire par celles qui l'ont vécues</i> " : Exposition Photos et témoignages	25 portraits et des témoignages de femmes des communes de notre intercommunalité, ayant vécu l'évolution des droits des femmes des années 1965 et 1975, en cette année anniversaire	CIAS et ville LRSY et délégation départementale des droits des Femmes	Cyel - hall devant auditorium	Tout public
Vendredi 7 mars à 15h30	Vernissage Expo photos " <i>L'histoire par celles qui l'ont vécues</i> "	Inauguration avec les femmes du projet et des lycéens de PMF et De Lattre de Tassigny, avec partage de récits, paroles	CIAS et ville LRSY et déléguée départementale des droits des Femmes	Cyel : atrium	Tout public
Vendredi 7 mars à 20h30	Lecture théâtralisée Corps et femmes	Lecture théâtralisée et musical sur le thème des femmes et de leur corps, autour de sculptures de femmes inspirantes. Mise en scène Céline Espardellier – Sculptures Jocelyne Maillet - Temps n°1 sur 4	L'écarquille Théâtre	MQ Pont Morineau	Tout public

Date	Action	Nature	Porté par	Lieu	Public
Samedi 8 mars 2025 matinée	Village de l'égalité F-H	Stands de la ville et des assos partenaires sur les droits des femmes et l'égalité F-H	Ville de LRSY	Marché des halles	Tout public
Samedi 8 mars 2025 de 14 à 18h	Village associatif du Collectif 8 mars	Dans le cadre de la démarche 'la place des femmes' avec Amnesty, Attac, CDHMOT, CIDFF, Cimade, FSU, Planning Familial 85, Solidaires. Centre LGBT, CFDT, Ligue de l'enseignement, SOS Femmes Vendée	Commune Aubigny-les Clouzeaux et collectif du 8 mars	Maison des associations à Aubigny	Tout public
Samedi 8 mars 2025 de 15 à 17h	Atelier scientifique pour les enfants	Ateliers pour découvrir la programmation informatique par le jeu	Planète sciences	Librairie 85000	Les enfants
Samedi 8 mars 2025 à 18h30	Lecture théâtralisée Corps et femmes	Temps 2 sur 4- Détail – voir ven 7 mars 2025	L'écarquille Théâtre	Temple Protestant, LRSY	Tout public
Samedi 8 mars 2025 à 19h	Conférence ' <i>Histoire de la condition des femmes, histoire voilée</i> '		Centre LGBTQiA+	Pôle associatif, salle 11	Tout public
Samedi 8 mars 2025 à 20h	Soirée musicale « Expressions féminines »	Chants par deux chœurs féminins vendéens : <i>Les Rocailleuses</i> et <i>Sao Canta</i> , avec commentaires sur évolutions des droits des femmes par Françoise LEPRETRE THOMAS, avec une exposition philatélique en support	Les Rocailleuses	MQ Pont Morineau	Tout public
Samedi 8 mars 2025 à 20h	Cérémonie clôture démarche 'la place des Femmes'	Démarche de la commune débutée en mars 2024, avec plusieurs actions, animations sur 1 an	Commune Aubigny-les Clouzeaux	Salle des fêtes des Clouzeaux	Tout public
Dimanche 9 mars 2025 à 15h	Arbre à lire interculturel	Lectures de textes sur des femmes et leurs droits, dans une ambiance conviviale, pour écouter, lire, partager un texte ou en prendre un sur place.	MQ Pont Morineau	MQ Pont Morineau	Tout public
Dimanche 9 mars 2025 à 17h30	Lecture théâtralisée Corps et femmes	Temps 3 sur 4- Détail – voir ven 7 mars 2025	L'écarquille Théâtre	Temple Protestant, LRSY	Tout public
Mardi 11 mars 2025 à 19h30	Ciné débat	Film « Simone » puis débat avec témoignages de femmes ayant vécues les lois des droits des femmes.	CCAS Landeronde	Salle André Astoul	Tout public
Jeudi 13 mars 2025 à 18h30	Conférence, Histoire	" <i>Comment trois femmes devinrent de grandes scientifiques du XVIIIème siècle ou de l'éducation des femmes</i> ", par Evelyne BARBIN	Centre universitaire départemental	Université	Tout public

Date	Action	Nature	Porté par	Lieu	Public
Samedi 15 mars 2025 (journée)	Salon-forum « <i>Ensemble pour le respect et l'égalité</i> »	Sur la lutte contre les violences, pornographie,inceste, respect, résilience. / Avec stands d'associations, services institutionnels et Etat, avec tables rondes avec différents experts, personnalités ou écrivaines	Zonta Club et CIDFF	Hôtel Ibis, LRSY	Tout public
Dimanche 16 mars 2025 10h-12h	Marche pour le respect, égalité et lutte contre les discriminations	Marche dans la ville de LRSY, avec des quizz, dans les rues et espaces avec des noms de femmes	Zonta Club et CIDFF et #NousToutes85	MQ Pont Morineau	Tout public
Mardi 18 mars 2025 à 14h30	Spectacle "et pendant ce temps Simone veille"	Par la compagnie amateur « <i>la cerise sur le tréteau</i> », mis en scène par Hélène GA. Temps 1 sur 2 Pour (re)découvrir 60 ans de féminisme revisité avec beaucoup d'humour, où 4 générations de femmes se succèdent pour prendre en main leur destin, en acceptant ou pas l'héritage de leurs mères.	CIAS et ville LRSY	Théâtre municipal	Lycéens et séniors
Mardi 18 mars à 18h	Café-débat puis pièce dansée	Café débat organisé " <i>nos corps, nos choix, nos droits</i> ", suivi d'une pièce dansée autour de l'histoire de femmes.	Planning familial 85 et atelier adultes danse contemporaine du Conservatoire de danse	MQ Pont Morineau	Tout public
Mardi 18 mars 2025 à 20h	Spectacle "et pendant ce temps Simone veille"	Par la compagnie amateur « <i>la cerise sur le tréteau</i> », mis en scène par Hélène GA. Temps 2 sur 2 Détail : voir mardi 18 mars à 14h30	CIAS et ville LRSY	Théâtre municipal	Tout public
Samedi 22 mars - 20h30	Spectacle de théâtre 'Antigone ou Les quatre chants d'Ismène '	Une réécriture de la tragédie grecque classique en résonance avec notre époque. Un classique incontournable par l'universalité des thèmes proposés : la rébellion, la résistance, le pouvoir, le féminisme, le sacrifice, la politique, l'amour, la mort.	Le Collectif Espace.	MQ Pont Morineau	Tout public
Vendredi 28 mars - 9h30	Mobil'IJ santé des femmes et Bus Les MarSOINS	Le bus accueille avec une sexologue et une gynécologue autour des relations affectives et sexuelles et santé de la femme, pour dépistage, prévention et information.	Association 'à vos soins'	MQ Pont Morineau	Tout public
Samedi 29 mars 2025 à 20h30	Lecture théâtralisée Corps et femmes	Temps 4 sur 4- Détail – voir ven 7 mars 2025	L'écarquille Théâtre	MQ Pont Morineau	Tout public

b) A destination des jeunes

(1) L'atelier de Planète sciences

L'association Planète Sciences, en plus de son stand au village de l'égalité le matin, a proposé une action au niveau de la librairie 85000 à La Roche-sur-Yon, l'après-midi du samedi 8 mars 2025.

Il s'agissait d'un temps de découverte de la malle « *Héroïnes du numérique* » pour découvrir le monde de l'informatique, des algorithmes, du codage de façon ludique et en montrant le travail des femmes sur le sujet.



Le but de cette action est de pouvoir montrer que les jeunes et plus précisément les filles peuvent faire des sciences et le faire de façon pratique et ludique.

(2) Mobil'IJ égalité

L'info jeunes LRSY propose un nouveau format de rencontre Mobil'IJ, pour aller vers les usagers sur l'espace public.



Mobil'IJ « Egalité Femmes-Hommes » a été proposé le 5 mars 2025, Place Nelson Mandela – Quartier de la Liberté, de la Roche-sur-Yon

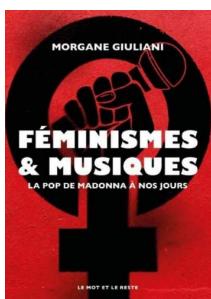
Ce moment constitue un temps d'information, d'échanges et jeux sur les droits des femmes, le vocabulaire autour du champ lexical (droit des femmes, féminisme, lutte contre les préjugés...).

Les informations sur le dispositif Angela ont également été présentées.

20 personnes (tout âge et mixité) ont été rencontrées.

c) A destination du grand public

(1) Portées par le quai M



Le Quai M a proposé le mardi 5 mars 2025 à 19h une conférence sur le thème « *féminisme et musique, la pop de Madonna à nos jours* », présenté par Morgane Giuliani.

Cette journaliste et autrice, pose de nombreuses questions, interrogeant la place de la féminité, de l'amour et du féminisme dans la musique, en prenant en référence des chanteuses pop de Madonna à nos jours.



(2) Portées par les associations

(a) La maison de quartier centre-ville Pont Morineau

➤ Une scène ouverte le samedi 1^{er} mars 2025



Une scène ouverte a été proposée par la maison de quartier Centre-Ville Pont Morineau pour mettre à l'honneur des artistes amatrices.

Une vingtaine de jeunes femmes ont répondu à l'appel, pour se produire en public à travers le théâtre, la danse, le chant, le slam ou encore la peinture.

En clôture, un Booty Therapy, danse engagée venue d'Afrique, mettra en lumière la dimension politique du corps féminin

➤ D'autres animations ont été proposées sur le mois de mars 2025



Le 9 mars 2025, un arbre à lire interculturel a permis à chacun de partager des textes dans toutes les langues, avant un moment convivial autour d'un goûter.



Tout le mois de mars 2025, l'atrium de la maison de quartier s'est paré d'œuvres de l'artiste Amélie Vogel, « Les possibles » qui « tente de traduire le flux du mouvement perpétuel depuis l'ère de l'Anthropocène ».



Le 22 mars 2025, la tragédie grecque « Antigone ou les quatre chants d'Ismène » a été revisitée dans une version épurée par le collectif Espace et Karl Brochoire, qui plaide contre toute forme de tyrannie.

(b) Les Rocailleuses

Le 8 mars 2025, la voix des femmes a résonné au sein de la maison de quartier Pont Morineau, au cours d'une soirée d'Expressions féminines, proposée par l'association les Rocailleuses, grâce aux chœurs féminins des Rocailleuses et de Sao Canta.

Ces 2 chorales ont été accompagnées d'une exposition originale combinant timbres, pièces de monnaie, articles de presse et portraits.

Son autrice, Françoise Le Prêtre Thomas y retrace l'histoire des femmes de la préhistoire à nos jours.



(c) Le Planning familial 85

L'association planning familial 85 a proposé plusieurs événements en mars 2025.

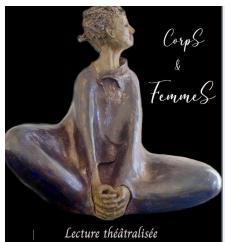


Le 4 mars 2025, l'association a proposé un ciné débat au cinéma le Concorde, avec le film "mémoire d'un corps brûlant".

Un film sous forme de cri collectif de femmes qui brisent les tabous et osent parler de leurs secrets les plus intimes, pour s'épanouir dans une féminité enfin libérée.

Le 18 mars 2025, le planning familial 85 a proposé un débat, *Nos corps, nos choix, nos droits*, à la maison de quartier Pont Morineau, qui a été suivi par un atelier de danse contemporaine du Conservatoire, pour retracer l'histoire des femmes.

(d) L'écarquille théâtre



La compagnie de l'Ecarquille Théâtre a proposé son spectacle "corps et femmes", les 7, 8, 9 et 29 mars 2025 à la maison de quartier Pont Morneau et au temple protestant de La Roche-sur-Yon.

Ce spectacle comprend de lecture théâtralisée, à partir d'une libre sélection de textes issus de la littérature, de chansons, de poésie, d'articles de presse d'hier et d'aujourd'hui.

L'ensemble a été imaginée autour de sculptures de femmes très inspirantes, et avec un accompagnement musical sur le thème des femmes et de leur corps.

(3) Portées par la ville de LRSY

(a) Village de l'égalité du samedi 8 mars 2024

C'est une action qui s'inscrit dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes. Ce village a été organisé le samedi 8 mars 2025 matin par la Ville de La Roche-sur-Yon :

- Au niveau du marché des halles de La Roche-sur-Yon
- En partenariat avec les associations partenaires qui travaillent sur ces sujets à savoir : CIDFF 85 (*Centre d'information des droits des femmes et des familles*), SOS Femmes Vendée, France Victimes 85, Zonta Club, Rapavv (*Réflexion et aide des auteurs et victimes de violences*), Le Refuge, Centre LGBT de Vendée et Planète Sciences.



Le but de cette action est de sensibiliser les habitantes et les habitants sur les sujets des droits des femmes et de l'égalité Femmes-Hommes et de leur permettre de rencontrer les associations qui travaillent sur ces sujets.

Des animations musicales ont été proposées au cours de la matinée par la slameuse Ginger Slam a présenté ses propres slams sur les thématiques du jour.



(b) La démarche « histoire par celles qui l'ont vécues »

2025 est une année anniversaire pour plusieurs lois qui ont donné de nouveaux droits aux Femmes en 1965 et en 1975.

Le CIAS (espace Entourage) et la ville ont souhaité marquer ces anniversaires en proposant une action commune, qui a trouvé différentes phases de concrétisation en mars 2025.

La déléguée départementale des droits des femmes de la Vendée s'est également pleinement impliquée dans cette démarche



Cette démarche repose sur plusieurs objectifs :

- Marquer tout au long du mois de mars 2025, l'anniversaire de ces droits marquants pour les femmes datant des années 1965 et 1975, à savoir notamment les droits pour une femme d'ouvrir et gérer son propre compte bancaire, de pouvoir travailler sans l'aval préalable de son mari, ...
- Rendre hommage aux femmes, aujourd'hui âgées, qui ont vécu ces tournants de l'histoire et ont porté, chacune à leur niveau, ces changements sociaux, pour lutter contre l'âgisme.

La démarche proposée, a reposé sur :

- Une implication volontaire de 40 femmes de l'Agglomération,
- La participation de 2 lycées, pour permettre des temps d'échange intergénérationnel entre certaines de femmes du projet et de lycéens

Création d'une exposition de photos et témoignages



Ces 40 femmes, qui ont pris part activement de A à Z à toutes les étapes du projet, ont été accompagnées de jeunes professionnelles pour la prise des photos, puis l'émergence et le partage de leurs témoignages jusqu'à la réalisation de la mise en forme de ces paroles (sous forme de panneaux ou de fleurs), et enfin jusqu'à leur présence active au vernissage de l'exposition le 7 mars 2025.

Les différentes professionnelles qui ont accompagné la démarche sont : Luane BERNON (Photographe), Marie FONTENEAU, association les AID'itions du chat virgule (pour l'animation et recueil de témoignages), Ninon MADORE, plasticienne (création scénographie pour la présentation des témoignages), CIDFF Vendée (Création des panneaux d'information sur les lois et droits des femmes).



Ce travail partenarial et collaboratif a permis d'aboutir à la production d'une exposition « l'Histoire par celles qui l'ont vécue » qui présente vingt-cinq portraits et les témoignages de femmes, âgées de 60 à 100 ans, qui ont accepté de prêter leur visage et offrir leurs mots de façon anonyme.



Temps intergénérationnel dans 2 lycées pour partager ces témoignages

2 lycées ont pris part à ce projet (Pierre Mendes France et De Lattre de Tassigny) avec environ 100 élèves de 3 classes de secondes), au cours de 2 temps :

- Avec 2 temps de rencontre entre certaines des femmes du projet et des élèves de seconde, fin février 2025 au lycée de Lattre de Tassigny et le 4 mars 2025 au lycée PMF,
- Avec la participation des jeunes lors du vernissage de l'exposition le vendredi 7 mars 2025, par la lecture de textes que les jeunes ont rédigé suite à leur rencontre avec ces femmes, ce qui a permis de faire perdurer de manière marquante ce temps intergénérationnel.



Vernissage de l'exposition le 7 mars 2025, un nouveau temps fort

Cette exposition a été présentée du 7 au 31 mars 2025 dans le hall devant l'auditorium du Cyel et a fait l'objet d'une inauguration le vendredi 7 mars 2025, en présence d'une centaine de personnes comprenant des élus des thématiques concernées, la déléguée départementale des droits des femmes, les femmes du projet, les 2 lycées (avec les élèves, leurs professeurs et le proviseur).

Vernissage de l'exposition 'l'Histoire par celles qui l'ont vécu » le vendredi 7 mars 2025



La lecture de messages des femmes ainées vers la nouvelle génération et en retour, les réponses des jeunes suite à leurs rencontres avec ces femmes, ont constitué des moments forts et marquants du public qui a assisté à cette inauguration.

Les femmes et les jeunes qui ont pris part à cette démarche ont souhaité immortaliser cet instant marquant.



Une capsule vidéo, réalisée par la Direction de la Communication, a été diffusée sur les réseaux sociaux et le site de la ville (dans le volet média du jour), avant l'inauguration de l'exposition et toujours accessible, via le lien suivant :

[L'Histoire par celles qui l'ont vécues](#)

Action récompensée par un prix VADA

La Roche-sur-Yon Agglomération - labellisée VADA (*Villes Amies Des Aînés*) a participé au Concours Villes Amies des Aînés 2025 « *Seniors, acteurs d'aujourd'hui et de demain dans la cité* », organisé par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), en présentant cette démarche « *Histoire par celles qui l'ont vécue* ».

La candidature était basée sur un projet porteur de sens. La démarche « *L'Histoire par celles qui l'ont vécue* » est née d'une conviction forte : l'âge n'efface pas le rôle des générations passées dans la construction de notre société.

À travers une exposition de 25 portraits et témoignages, des femmes seniors racontent leurs parcours et leurs combats pour les droits des femmes, tout en dialoguant avec les jeunes générations.

Cette initiative poursuit trois objectifs :

- Valoriser l'action des femmes seniors qui ont contribué à l'avancée des droits des femmes
- Rappeler que chaque génération compte dans l'Histoire
- Favoriser le dialogue intergénérationnel autour des acquis, des risques de régression et des perspectives futures

Le 18 novembre 2025, lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales à Paris, s'est tenue la cérémonie du Concours 2025, où La Roche-sur-Yon Agglomération a reçu le prix « *coup de cœur* » en récompense du travail accompli pour cette démarche.

Un prix remis par Florent ROUCHY, Directeur des Territoires, Innovation Sociale & Vieillissement, à :

Luc Bouard, Maire de La Roche-sur-Yon, Ville & Agglomération

Sophie Montaletang, Élue aux solidarités et à la santé et Vice-Présidente du CIAS

Marie-Thérèse Vidiani, Responsable du service Prévention et Soutien à Domicile – Espace Entour'âge

Hélène Khairallah, Coordinatrice de prévention, chargée de mission VADA – Espace Entour'âge



L'exposition fait le tour des communes de l'intercommunalité



Source : Ouest France

Depuis, cette action se prolonge dans les collectivités de notre intercommunalité.

L'exposition est exposée dans les communes qui le souhaitent, en venant pour certaines compléter l'exposition avec leurs propres photos ou témoignages.

Landeronde l'a exposé à la Marpa pendant une quinzaine de jours en juin 2025. Des élèves de CM1 et CM2 ont pu également voir l'exposition.

(c) Théâtre « et pendant ce temps Simone veille »



La Ville de La Roche-sur-Yon a programmé le mardi 18 mars 2025, la pièce de théâtre « et pendant ce temps Simone veille », avec la compagnie de théâtre amateur « *la cerise sur le tréteau* ».

Cette pièce a été créée par les autrices :Hélène Serres, Bonbon, Corinne Berron, Vanina Sicurani et Trinidad.

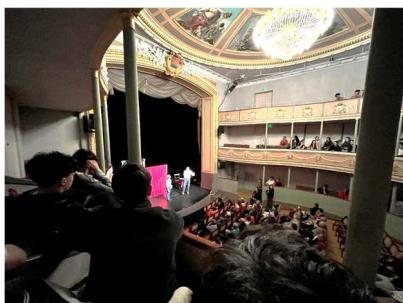
Cette pièce avait déjà été présentée lors du festival les Spectaculaires en novembre 2024, par la compagnie amateur.

2 séances ont été programmées au théâtre municipal une 1^{ère} séance à 14h30 réservée aux lycées partenaires et séniors (200 personnes), et une 2^{ème} séance à 20h pour le grand public (240 personnes qui ont assisté).

Le but était la fois de poursuivre l'action avec les lycées et le lien intergénérationnel avec les femmes de la démarche « *l'histoire par celles qui l'ont vécue* », mais aussi de sensibiliser le grand public sur l'évolution des droits des femmes et le tout de façon humoristique.

La pièce retrace l'histoire de trois femmes sur quatre générations avec une Simone (petite voix narrative qui accompagne tout au long de la pièce) qui nous rappelle les dates importantes qui ont jalonné l'évolution de la condition féminine en France des années 1950 à 2010, mais pas seulement.

Simone donne aussi la réplique à trois femmes qui se glissent tour à tour dans la peau de quatre générations de femmes, et dont les vies quotidiennes permettent de monter l'évolution de ces droits, qui s'est faite à force de combats, de désirs, de doutes et surtout dans la quête d'une égalité hommes / femmes.



(4) Par le Zonta Club et CIDFF 85

(i) Forum ensemble pour l'égalité et le respect



Un forum national a été organisé par le Zonta Club et le Cidff, le samedi 15 mars 2025 au niveau de l'Hôtel Ibis.

Cette journée a eu pour objectif d'aborder des thématiques comme les inégalités femmes/hommes, violences intrafamiliales, inceste ou bien encore cybersexualité chez les jeunes.

Le but recherché a été de sensibiliser le grand public aux différentes formes de violences et proposer des perspectives pour mieux protéger les victimes

Les formats proposés ont compris des conférences, tables rondes, des stands,... sous l'animation d'Adèle FUGERE.



Les associations ou structures intervenants sur ces sujets étaient présentes sur site avec des stands pour poursuivre les échanges, dont notamment : Sos Femmes 85 ; Noustoutes85, France Victimes 85, action catholique des femmes, la préfecture de la Vendée, la ville de La Roche-sur-Yon, le département, la CAF85, Harmonie Mutuelle, la Caisse d'épargne, la librairie 85 000.



Le hall avec les stands des partenaires



L'espace pour les livres

Des personnalités et professionnel de renom se sont succédés tout au long de la journée.



Sébastien LANDRY,
Sexologue Clinicien au Mans



Lucile PEYTAVIN, Historienne et
essayiste sur 'le coût de la virilité'



Guillaume FERRE
Psychologue



Myriam PIERSON
médecin psychiatre



Sarah BARUKH autrice de '125 et des milliers', Laetitia COLOMBANI autrice de 'la tresse', Odile FREDEVAL (autrice et comédienne).



Ernestine RONAI, Edouard DURAND magistrat, Annick BILLON sénatrice, Régine CLAEYS juge des affaires familiales à Bruxelles.

(ii) La marche jaune



Le Zonta Club, le CIDFF 85 et Noustoutes85 ont proposé une marche solidaire le dimanche 16 mars 2025, le lendemain du Forum.

Cette marche en jaune, pour l'égalité contre les discriminations a eu lieu au départ de la maison de la quartier Pont Morineau et s'est poursuivie dans un quartier voisin.

(5) Portées par Aubigny-les-Clouzeaux



La commune d'Aubigny-les-Clouzeaux s'est engagée dans une démarche particulière et intergénérationnelle, en collaboration avec les familles, les élèves et les associations :



Quelle place pour les femmes, de 1950 à 1975, sur le territoire d'Aubigny-Les Clouzeaux ? Et cette place est-elle vraiment différente d'aujourd'hui ?

De nombreuses actions, animations et événements ont eu lieu entre mars 2024 et mars 2025, dont certaines sont présentés dans les chapitres sur le temps forts sur les violences et celui sur les « *actions au quotidien sur l'égalité* ».

Le samedi 8 mars 2025 de 14 à 18h, le collectif du 8 mars a proposé un village associatif au sein de la maison des associations à Aubigny, avec Amnesty, Attac, CDHMOT, CIDFF, Cimade, FSU, Planning Familial 85, Solidaires. Centre LGBT, CFDT, Ligue de l'enseignement, SOS Femmes Vendée

La démarche initiée le vendredi 8 mars 2024, devant plus de 185 personnes a fait l'objet d'une soirée de clôture le samedi 8 mars 2025 à 20h, dans la salle des fêtes des Clouzeaux.



Source : site internet de la mairie d'Aubigny-les Clouzeaux

(6) Par la commune de Landeronde



Pour marquer l'anniversaire de certains droits des femmes (datant de 1965 et 1975), Le CCAS de Landeronde a proposé un ciné-débat le mardi 11 mars 2025 à la salle Astoul,

Le film Biopic "Simone, le voyage du siècle" a été projeté, pour parler de certains de ces droits.

Il a ensuite été suivi d'un débat animé par le planning familial et de témoignages de femmes ayant vécu l'évolution de ces droits.

3. LES ACTIONS AU QUOTIDIEN POUR LES DROITS DES FEMMES

En dehors des périodes d'animations réparties sur l'année, le travail se poursuit au quotidien pour soutenir et améliorer les droits des femmes et l'égalité Femmes-Hommes sur un certain nombre de thématiques, qui vous sont présentées ci-dessous, selon le public ciblé.

a) *Par les institutions nationales*

(i) *L'évolution du prélèvement à la source.*

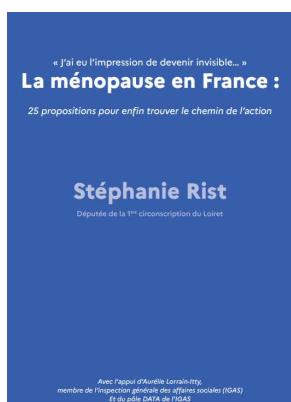
Depuis le 1^{er} septembre 2025, le prélèvement à la source individualisé est entré en vigueur pour tous les couples mariés ou pacsés.

Concrètement cela signifie que pour chaque membre du couple, c'est désormais le taux individualisé de prélèvement à la source qui s'applique par défaut. Ainsi, chaque membre du foyer fiscal se voit appliquer le taux qui correspond à son niveau de revenus.

Le montant global de l'impôt dû par le foyer reste strictement identique. Seule la répartition de ce prélèvement évolue : le conjoint qui gagne moins sera moins prélevé, tandis que celui qui gagne davantage contribuera proportionnellement en conséquence.

Tous les couples mariés et pacsés sont concernés par cette évolution automatique, sauf ceux qui ont opté pour le maintien du taux foyer lors de leur dernière déclaration de revenus

(ii) *Rapport pour accompagner les femmes en prévention de la ménopause en France.*



En avril 2025, le gouvernement salue la qualité du rapport de Stéphanie Rist et décline ses priorités pour accompagner les femmes en prévention de la ménopause.

Ce rapport a été rédigé par la députée Stéphanie RIST, fruit d'une mission menée avec l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la stratégie nationale de prise en charge de la ménopause.

À travers 25 recommandations concrètes, ce rapport dresse un constat lucide et ambitieux. La ménopause, qui concerne plus de 17 millions de femmes en France, doit devenir un véritable enjeu de santé publique. Trop longtemps tabou, parfois source de stigmatisation, le Gouvernement souhaite que nous reconnaissions mieux la ménopause au sein de notre système de santé et dans notre société.

À l'occasion de la remise du rapport, le Gouvernement a annoncé quatre priorités pour améliorer la prévention :

1. **Mettre en place une consultation dédiée à la ménopause pour chaque femme**

Chaque femme doit pouvoir bénéficier, dès les premiers signes de la ménopause, d'un temps de consultation spécifique avec un professionnel de santé (généraliste, gynécologue, ou sage-femme). Cette mesure permettra un accompagnement personnalisé, intégrant les dimensions gynécologique, cardiovasculaire et ostéo-articulaire de cette étape de vie. Elle s'inscrit pleinement dans les ambitions portées par le président de la République.

2. **Renforcer l'information dès le plus jeune âge**

La ménopause ne doit plus être un angle mort de la santé des femmes. En s'appuyant sur des associations reconnues, le Gouvernement souhaite que cette étape soit mieux comprise grâce à une information diffusée dès le plus jeune âge, notamment via des programmes éducatifs en lien avec le ministère de l'Éducation nationale. Une actualisation des contenus sur les sites publics (Ameli, Santé.fr, Santé.gouv) et une campagne grand public à destination des femmes viendront compléter cette démarche.

3. **Soutenir la recherche médicale**

Le Gouvernement s'engage à faire de la ménopause une thématique prioritaire dans les appels à projets de recherche pilotés par le ministère de la Santé. Une dynamique essentielle pour faire progresser les connaissances scientifiques et garantir des soins adaptés et fondés sur les dernières données disponibles.

4. Améliorer les conditions de travail et mieux les adapter

Le Gouvernement propose une meilleure prise en compte de la ménopause dans le monde professionnel, notamment via :

- Son intégration dans les visites médicales de mi-carrière (à 45 ans) ;
- La commande d'une étude économique par France Stratégie pour mesurer les impacts de la ménopause sur l'activité professionnelle des femmes.

b) A destination de la jeunesse

La sensibilisation de la jeunesse sur les questions d'égalité filles-garçons peut prendre différentes formes, via des ateliers scientifiques genrés, via des ateliers proposés par l'info Jeunes LRSY à la demande des structures d'enseignement, via les actions et animations proposées par les structures d'enseignement elles-mêmes.

(a) Les actions de l'association Planète sciences

Crée en 1962, Planète Sciences (association loi 1901) offre l'opportunité à tous les jeunes de 7 à 25 ans d'aborder les sciences et technologies à travers différentes thématiques : astronomie, espace, environnement, robotique et numérique. Dans une ambiance ludique, conviviale et de partage.

Cela s'organise sous forme d'ateliers proposés tout au long de l'année ou lors des vacances scolaires.



En 2024, l'association Planète Sciences a été lauréate d'un appel à projet de l'INJEP, avec sa démarche « Filles et Sciences » pour un projet qui s'étale d'octobre 2024 à juin 2027.

L'objectif de la démarche est de favoriser l'engagement des jeunes filles de Vendée dans les domaines scientifiques et techniques, en travaillant sur 3 axes :

1. Promouvoir auprès des jeunes et familles l'égalité entre les genres dans l'accès à la culture, aux filières et métiers scientifiques,
2. Encourager les filles à faire des sciences, en participant plus aux ateliers pendant les vacances ou aux clubs sur l'année proposés par l'association,
3. Organisation de temps autour de l'orientation professionnelle en sciences et techniques.

(i) La malle « Héroïnes du numérique »

Dans le cadre de l'axe 1 de sa démarche « filles et sciences », l'association a créé un malle « héroïnes du numérique »



La malle "Héroïnes du Numérique" parle de numérique sans oublier d'accorder leur place aux femmes qui ont contribué à son développement. Cette malle comprend des jeux débranchés et branchés (numérique ou pas) pour comprendre l'informatique, le numérique, les algorithmes, le codage en s'amusant mais en lien avec les créations et interventions des femmes sur ces thématiques,

Cet outil :

- S'applique à des jeunes à partir de 6 ans jusqu'au collège.
- A été utilisé à la librairie 85000 en mars 2025, à l'été 2025 dans les maisons de quartier de Pyramides et Liberté de La Roche-sur-Yon.
- A été présenté devant les animateurs de Léonce Gluard à La Roche-sur-Yon,
- Est proposé à la location après formation par planète science ou avec intervention de l'association.



Le but de cette action est de pouvoir montrer que les jeunes et plus précisément les filles peuvent faire des sciences et plus précisément de l'informatique et le présenter de façon pratique et ludique.

(ii) *Les ateliers 100% filles*

Depuis février 2023 et dans le cadre de l'axe 2 de son projet, l'association Planète Sciences a souhaité mettre en place des Ateliers 100% Filles pour permettre de répondre aux réticences des filles à s'inscrire à des ateliers scientifiques qui compteraient une majorité écrasante de garçons, constaté en pratique.

Le souhait de l'association est que :

- les filles puissent s'inscrire librement à des ateliers scientifiques, sans craindre d'être mal à l'aise dans le groupe.
- que ces ateliers portent sur des thématiques mixtes, en tous points similaires à celles proposées habituellement aux garçons. Ils ne sont pas "orientés filles", ils sont "orientés sciences". Ainsi les ateliers proposés portent sur l'électricité, les fusées à eau ou la chimie.

(iii) *Le speed-meeting féminin*

Dans le cadre de l'axe 3 de sa démarche « filles et sciences », l'association a proposé au collège des Gondoliers à la Roche-sur-Yon, l'organisation les 22 et 29 avril 2025 d'un 'speed meeting féminin'.



Source photo : Planète Sciences

La rencontre a débuté par un ciné-débat avec la projection du film « *Electrons Libres – Ces femmes de sciences qui changent nos vies* », Suite à ce 1^{er} temps, des rencontres par petit groupe entre des jeunes du collège des Gondoliers et 4 femmes scientifiques (ingénieries ou chercheuses), ont été organisées pour parler de la question des inégalités de genre en sciences.

(b) Actions dans les collèges de La Roche-sur-Yon



Le service médiation sociale de la Ville de La Roche-sur-Yon propose depuis 15 ans des actions avec certains collèges de son territoire.

Le projet consiste à faire intervenir une compagnie de théâtre dans toutes les classes de 5^{ème}, en travaillant sur 1 thématique sélectionnée par le collège sous la forme du théâtre forum.

Les thèmes proposés sont le harcèlement, les relations filles-garçons, le cyberharcèlement, ...

La ville travaille avec la compagnie de théâtre : l'effet Théâtre.

La compagnie intervient pendant 1h15, en trois parties :

- 1-La saynète (15-20 min), pour montrer et permettre au spectateur de s'identifier aux personnages via l'effet miroir. Le spectateur prend alors conscience de la situation vécue et développe un sentiment d'empathie pour les personnages.
- 2 - Le débat (30-40 min), pour exprimer et libérer la parole et rendre le participant actif au sens propre du terme et lui permettre, grâce à l'échange, de participer à la construction de son propre savoir.
- 3 - L'interactif pour communiquer et commencer à agir : Les séquences interactives permettent de "piloter" et de corriger le comportement d'un des personnages, en reprenant une scène du spectacle, grâce aux solutions émises par le public.

Pour l'année 2024, 4 collèges (*Richelieu, Sacré-Cœur, Renoir et Gondoliers*) ont participé à cette démarche sur la semaine du 14 au 18 octobre 2024.

Le collège Renoir a choisi la thématique sur les relations filles/garçons et cela a permis de toucher environ 150 élèves.

Cette pièce permet de découvrir les difficultés de grandir quand on est (quand on naît) une fille, certaines clés de la domination masculine, certaines raisons de la situation actuelle.

Le spectacle a pour but de permettre une prise de recul et faire réfléchir les garçons et les filles à la façon de se comporter vis-à-vis de cette différence : comment se situer par rapport à ça, comment réagir face à certaines situations, comment ne pas utiliser sa différence de sexe comme un atout ou une faiblesse, etc.

(c) Projet « Femmes de sciences » : un travail collaboratif entre collégiennes et lycéennes

Dans le cadre du projet "*Notre école, faisons-la ensemble*", le lycée Pierre Mendès France a travaillé sur plusieurs années en collaboration avec le collège des Gondoliers et l'école Montjoie, sur plusieurs projets. L'un d'entre eux s'intitule "*Femmes de sciences*".

Sur l'année scolaire 2022-2023, des lycéennes, qui suivent une spécialité scientifique (*maths, physique-chimie ou SVT science et vie de la terre*) et les collégiennes de Gondoliers se sont rencontrées pour se présenter mutuellement les portraits de femmes scientifiques qui les ont marquées.

Sur l'année scolaire 2023-2024, cette action a été renouvelée et est complétée par la réalisation par les lycéennes et collégiennes d'un podcast sur la webradio du lycée. Ce podcast a été par la suite diffusé auprès des élèves de l'élémentaire de l'école Montjoie pour stimuler l'intérêt scientifique des filles.



L'action s'est renouvelée sur l'année scolaire 2024-2025.

Tout au long de l'année scolaire 2024-2025, un groupe d'élèves de 3^e du collège Les Gondoliers a participé au projet « *Femmes de sciences* », en partenariat avec des lycéennes de 1^{ère} du lycée Pierre Mendès France.

L'objectif : faire découvrir le parcours de quinze femmes scientifiques et encourager une réflexion sur la place des femmes dans les carrières scientifiques.

Après un tirage au sort des scientifiques à étudier, les binômes ont mené un travail de recherche pour produire plusieurs supports :

- Une affiche illustrant le parcours de chaque scientifique, réalisée en collaboration avec Planète Sciences et exposée au CDI du collège.
- Un diaporama qui rassemble l'ensemble de ces affiches à consulter en cliquant sur [ce lien](#).
- Un podcast de 4 minutes, coécrit et enregistré en binôme, réalisé en collaboration avec Graffiti Radio que vous pouvez écouter en cliquant sur [ce lien](#).

Ce projet a donné lieu à plusieurs temps forts :

- Une conférence au lycée Pierre Mendès France, où les élèves ont présenté leurs travaux.
- Une intervention à l'école élémentaire Montjoie, durant laquelle les collégiennes ont animé des ateliers par petits groupes, accompagnée d'un quiz sur les femmes scientifiques.
- La diffusion des podcasts dans l'émission « *J'ai ouï-dire* » sur Graffiti Radio : les 19 et 20 juin 2025 : les jeunes ont réalisé une série de podcasts mettant en lumière le parcours de 12 grandes femmes scientifiques.



Chaque épisode donne la parole à une collégienne et une lycéenne, qui retracent ensemble la vie, les découvertes et l'impact de ces chercheuses parfois méconnues.

Ce travail de recherche, d'écriture et d'enregistrement a permis aux élèves de mieux comprendre le rôle des femmes dans l'histoire des sciences, tout en développant leurs compétences en expressions orale et numérique.

Ces podcasts sont une invitation à découvrir des modèles inspirants et à lutter contre les stéréotypes de genre dans les carrières scientifiques. Ils sont accessibles en ligne sur [ce lien](#).

(d) Sensibilisation dans les structures d'enseignement par l'info jeunes La Roche-sur-Yon

Info Jeunes La Roche-sur-Yon :

- Est une structure municipale de la direction citoyenneté et jeunesse de La Roche-sur-Yon qui fait partie du réseau Information Jeunesse, créé en 2006.
- Dispose depuis début 2021 à nouveau du label national Information Jeunesse attribué par les services de l'Etat.
- Se situe à l'intérieur de la médiathèque centrale Benjamin. Rabier à la Roche-sur-Yon. Les horaires d'ouverture sont calqués sur ceux de la médiathèque.



Info Jeunes La Roche-sur-Yon accueille tous les jeunes (de 15 à 29 ans) pour les informer et leur offrir des services pratiques et adaptés à leurs besoins en constante évolution : études, orientation, formation, emploi, insertion, aides aux projets, prévention, engagement, logement, santé, mobilité, loisirs, sports... Il contribue ainsi à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes.

Sur la question de l'égalité femmes/hommes, Info Jeunes La Roche-sur-Yon met en place des actions d'informations et d'échange depuis plusieurs années (2015/2016).

Ils proposent différents outils ou actions comme des porteurs de parole sur la thématique des métiers genrés, des relations affectives fille/garçon, de l'égalité en droit dans la société; ou une démarche de débat public avec réalisation de panneaux dans l'espace public ou les établissements scolaires, ou bien encore la participation au Carrefour des Formations et des Métiers, la réalisation des quizz dans les établissements scolaires avec diffusion des résultats lors de conférences/débats avec des associations qui agissent localement pour les droits des femmes ou la lutte contre les violences faites aux femmes (SOS Femmes Vendée en particulier).

Les animations et actions proposées par cette structure dans les établissements d'enseignement sur l'année scolaire 2024-2025 sur les thématiques précitées sont les suivantes :

- **Une Formation Civique et Citoyenne (Service Civique – Ligue de l'Enseignement) : le 16 décembre 2024**
Cette formation a compris un atelier « *Egalité femme/homme* » animé en 3 étapes : avec un temps sur l'évolution des droits des femmes dans la société française ; l'évolution de l'image de la femme dans la société et dans les médias ; et enfin un temps d'échanges suite à la vidéo « *Sois une femme!* ». Cette formation a concerné 17 jeunes comprenant 10 femmes et 7 hommes.
- **Lycée Rosa Parks : le 16 janvier 2025**
Cet atelier a concerné d'abord 15 jeunes comprenant 4 femmes et 11 hommes. Animé en 3 étapes comme pour la formation civique et citoyenne avec des jeunes en formation 2^{nde} BAC Pro RPM (Production Mécanique). Beaucoup d'échanges et de débats.
- **Lycée Rosa Parks : le 17 janvier 2025**
15 jeunes hommes. Atelier animé en 3 étapes comme pour la veille à Rosa Parks mais pour des jeunes en 2^{nde} BAC Pro MMV (Maintenance Mécanique des Véhicules). Toujours beaucoup d'échanges et de débats.
- **Le Lycée De Lattre de Tassigny : le 11 mars 2025**
Un atelier a été proposé pendant 2 heures dans une classe. Même format que dans les autres lycées avec 13 jeunes. 7 femmes et 6 hommes.
- **Formation Civique et Citoyenne (Service Civique – Ligue de l'Enseignement) : le 12 mars 2025**
Atelier « *Egalité femme/homme* » en 3 étapes. Cette formation a concerné 21 jeunes comprenant 10 femmes et 11 hommes.
- **Lycée Rosa Parks - Permanence « *Egalité femmes-hommes* » : le 13 mars 2025 – 11h45 à 13h45**
Une permanence d'Info jeunes dans l'espace Agora avec accès libre et volontaire des jeunes. Proposition des jeux sur les droits des femmes en autonomie + infos et échanges libres. 31 jeunes rencontrés –19 femmes et 12 hommes.
- **Lycée Rosa Parks : le 27 mai 2025**
Un atelier de 2 heures a été proposé dans une classe DSEA (jeunes allophones de 15 à 17 ans) avec un temps de sensibilisation avec les jeunes et ensuite un débriefing avec l'enseignante.

Cet atelier égalité a été adapté :

- Avec un temps plus long sur le photolangage qui a permis de parler de la législation française, du poids de la culture et de la tradition dans la société mais aussi de consentement et de responsabilité individuelle.
- Pour des jeunes issus de l'Afrique Centrale qui n'ont ni les codes, ni les mêmes droits dans les pays dont ils sont venus.

➤ **Une Formation Pas à Pas : le 6 juin 2025**

Cette formation a concerné 7 jeunes – 16 à 18 ans - comprenant 4 femmes et 3 hommes et s'est basée sur l'Atelier « Egalité femme/homme » animé en 3 étapes.

En complément de ces temps en classe et dans les locaux d'accueil, Info jeunes La Roche-sur-Yon se renouvelle et a organisé différents temps en allant sur l'espace public au plus près des jeunes pour faire de « l'aller vers »,

- Avec Festember : avec un village avec des stands, suivi d'un concert avec un DJ sur la place J Chirac. (Voir dans le chapitre : actions au quotidien contre les violences, pour les jeunes)
- Avec Mobil'IJ, sous forme de temps d'échange sur un lieu où les jeunes se regroupent dans les différents quartiers de la ville, pour échanger sur différents sujets : service civique, job été mais également égalité Filles-Garçons.

(e) Les actions au lycée professionnel Rosa Parks

Le lycée Rosa Parks est un lycée d'enseignement général et technologique.

Le 9 janvier 2025, une journée Les journées 'côté filles' a été organisée par le lycée professionnel Rosa Parks à la Roche-sur-Yon pour faire découvrir aux collégiennes de 4^{ème} et 3^{ème}, les métiers souvent perçus comme réservés aux hommes du bâtiment, de la maîtrise d'œuvre, de l'énergie, de la maintenance et du transport.

Cette action existe depuis plusieurs années au niveau de l'établissement.

L'idée est de lutter contre l'image stéréotypée des métiers et promouvoir l'égalité au sein de l'établissement.

Lycée Rosa Parks



Source : Ouest-France

Dans les formations proposées, sur les 528 élèves, dont 89 femmes. Un chiffre encore loin de la parité, sauf dans l'atelier peinture.

Pour les 43 collégiennes volontaires présentes, cette journée a permis de visiter des différents ateliers, de maçonnerie, de menuiserie et de maintenance de matériels, souvent guidée par les apprenants eux-mêmes, accompagnés des enseignants.

Puis 6 intervenantes ont ensuite fait part de leurs parcours et histoires pour aider ces jeunes filles qui recherchent leur voie.

(f) Les actions dans l'établissement des Etablières

L'école des Établières est une structure d'enseignement privé, depuis la 4^{ème} jusqu'au Bac +5, dans plusieurs sites et propose des formations supérieures et accessibles aux adultes, sur les thèmes comme l'agronomie, la gestion de l'eau, les productions agricole et animale, les structures équines, la restauration, la communication...

Ces formations sont dispensées au sein du lycée, avec une résidence étudiante, une ferme pédagogique et un centre équestre.



Cette structure d'enseignement a porté des actions en lien avec l'égalité Filles-garçons au sein de son établissement au cours de l'année scolaire 2024-2025 :

- 5 temps ESS (*enseignement à la santé et à la sexualité*) mises en place pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} avec les thématiques des violences sexistes et sexuelles et de l'égalité fille/garçon
- Des interventions auprès des autres classes : le refuge, association Aurélie,
- Le jeudi 13 mars 2025 à 19h30, une intervention du CIDFF devant les internes sur les thématiques du consentement, des violences sexistes et sexuelles
- Une journée dédiée à l'inclusion, la lutte contre toute forme de discrimination et de violence interne à l'établissement,
- Des médiateurs qui ont entre autres une mission de référents égalité fille/garçon au quotidien.



Intervention sur violences sexistes et sexuelles le 13 mars 2025 par le CIDFF devant interne des Etablisses

(g) Les actions au lycée de Lattre de Tassigny

Le lycée de Lattre de Tassigny est un lycée d'enseignement général et technologique.

Le lycée de Lattre de Tassigny est labellisé niveau 1 sur l'égalité fille-garçon et dispose d'un projet égalité Filles-Garçons, porté par la conseillère d'éducation et la professeure de sciences de la vie et de la terre (SVT), accompagnée par d'autres professeurs et AED du lycée.



Du 10 au 14 mars 2025, les élèves du lycée ont participé à différentes actions dans le cadre de la semaine de l'égalité.

3 conférences ont eu lieu avec :

- Le planning familial « sr la parité et les droits des femmes »,
- Sos Femmes 85 sur la place des femmes dans la société et les violences faites aux femmes,
- Une dernière sur la santé féminine et les douleurs gynécologiques menées par une praticienne Shiatsu et une sage-femme.

Des temps pour favoriser les échanges en petits groupes, avec :

- Des ateliers proposés par l'info jeunes la Roche-sur-Yon sur le sexe, les stéréotypes et l'égalité
- Un atelier sur les techniques pour apprendre à gérer les douleurs gynécologiques menés par les intervenantes de la conférence sur la santé féminine,
- Un tournoi de handball « Mix'Hand à 4 » encadré par des professeurs d'EPS et science, où 8 équipes composées de filles et de garçons se sont affrontées sur 2 pauses méridiennes.



Source site du lycée DLT

Une séance sur le harcèlement de rue basée sur la projection de 3 courts-métrages à destination de toutes les classes de seconde et première.

D'autres actions ont été proposées au long de cette semaine de mars 2025, avec :

- Une intervention des Z'attentifs pour présenter le dispositif Phare de Lutte contre le harcèlement scolaire auprès de toutes les classes de seconde,
- Un rallye photos sur les femmes célèbres pour toutes les classes de seconde.

Dans le cadre du projet « l'Histoire par celles qui l'ont vécue » proposée par la ville de La Roche-sur-Yon, le lycée a pris part à la démarche avec plusieurs temps :

- Une rencontre intergénérationnelle le 24 février 2025 avec plusieurs femmes ainées qui ont pris part au projet au sein de leur centre de documentation : une classe de seconde, accompagnés leurs professeurs d'histoire et de SVT et de la documentaliste, ont pu écouter et échanger avec ces femmes qui leur ont fait part de leur vécu sur l'impact des évolutions des droits des femmes (datant des années 65 et 75),

- Ces élèves ont ensuite été conviés au vernissage de l'exposition le vendredi 7 mars 2025 et y ont pris part, en présentant devant les femmes et le public, les textes qu'ils avaient écrits suite leur rencontre avec ces femmes,
- La classe de seconde et une classe de première (70 élèves et leurs accompagnants) ont assisté à la représentation le mardi 18 mars 2025 à 14h30 de la pièce « Et pendant ce temps Simone veille » au théâtre municipal.

(h) Les actions du lycée Pierre Mendès France

Le lycée Pierre Mendès France est un lycée d'enseignement général et technologique, avec notamment des spécificités linguistiques, artistiques, scientifiques et sportives.

Le lycée s'est engagé au niveau de l'administration, des professeurs et des élèves sur la thématique égalité Filles-garçons et cela se traduit par différentes actions ou animations tout au long de l'année.

Le lycée Pierre Mendès France a obtenu la labellisation niveau 1 Egalité filles-garçons jusqu'en 2027 et travaille pour déposer une demande de labellisation niveau 2



(i) Les actions sur la lutte contre les violences et l'égalité Filles-garçons

Le 25 novembre 2024, les élèves du CVL (conseil de vie lycéenne) ont tenu un stand dans le hall principal avec distribution de pin's ruban blanc (marquant la lutte contre les violences faites aux femmes) ainsi que des cartes numéros utiles, avec des temps d'échange avec les élèves pour les sensibiliser sur le sujet.

En février 2025, un Escape Game « Egalia, mission stéréotypos » a été organisé par le réseau Canopée, à destination de toutes les classes de seconde, sur l'égalité filles-garçons.

La semaine des droits des femmes a eu lieu du 3 au 7 mars 2025, avec les actions suivantes :

- 3 interventions de 2h sur la prévention des violences sexistes et sexuelles par Mme Véronique Philippe, experte en victimologie, devant une classe de première puis 2 classes de terminale les 3 et 4 mars 2025,
- Un ciné-débat dans l'amphi à destination de 80 internes, sur la thématique de la prévention des violences sexistes par l'expertise en victimologie, le 3 mars 2025 à 19h30.
- Une rencontre intergénérationnelle le 4 mars 2025 matin avec des femmes ainées, devant 2 classes de seconde dans le cadre de la démarche « l'histoire par celles qui l'ont vécue » à l'occasion de l'anniversaire des lois sur les droits des femmes de 1965 et 1975,
- La diffusion sur les écrans du lycée de la performance des équipes féminines en compétition UNSS ces dernières années, ainsi que le projet « Femmes de sciences »,
- La déclamation de textes défendant les droits des femmes par des élèves de terminales de spécialité LLC et théâtre, dans le hall à la pause méridienne le 6 mars 2025,
- Un stand de prévention avec les associations du planning familial 85 et du refuge le 7 mars en journée,
- Le vernissage au Cyel de l'exposition « l'histoire par celles qui l'ont vécue » le vendredi 7 mars 2025 avec lecture de textes écrits par les jeunes suite à leur rencontre avec les femmes, voir post joint
- Une exposition sur le féminisme et ses préjugés, prêtée par l'info jeunes LRSY, exposée toute la semaine dans le hall,
- La tenue tout au long de la semaine d'un stand par les élèves du CVL dans le hall avec distribution de pin's égalité F-G et ruban blanc ainsi que des cartes numéros utiles, et des violentomètres.



Du 19 au 29 mars 2025, les classes de première STMG, ont été sensibilisées par le CIDFF, Solidarité Femmes 85 et le planning familial 85 sur les situations de violences conjugales, familiales et les formes de violences sexistes et sexuelles.

Sur mars et avril 2025, les élèves de secondes et premières ont assisté à plusieurs pièces de théâtre sur ces thématiques : « Tout feu, tout flamme » le 31 mars 2025, « Karma Vorex ou le pouvoir des 5 sensibles ».

Lors de la méridienne de l'orientation, une étudiante ingénierie, est venue sensibiliser les jeunes aux formations scientifiques supérieures.

Des photos des actions au niveau du Lycée Pierre Mendès France en mars 2025



(ii) Concrétisation du travail sur l'invisibilité des femmes

Entre décembre 2023 et mi-avril 2024, 10 lycéennes et lycéens Français de seconde générale du lycée Pierre Mendès France ont travaillé leurs correspondants espagnols de la région d'Alicante, lors d'un échange linguistique et culturel dans le cadre d'Erasmus+, sur un projet contre l'invisibilité des femmes en Europe.

Ce travail a abouti à la remise mi-avril 2024 de la proposition d'une liste de noms de femmes pour dénommer les espaces publics de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Des représentants de ce groupe de jeunes ont été conviés à :

- Présenter ce listing devant la commission de dénomination des espaces publics de la ville le 15 octobre 2024.
- Prendre part à l'inauguration de la dénomination du rond-point G Halimi, situé juste à côté du lycée PMF, le 25 novembre 2024.



Présentation devant la commission de dénomination de la ville

Lors de cette inauguration le 25 novembre 2024, des représentants des jeunes ont pris la parole devant des élus de la Ville pour expliquer leur démarche et présenter le travail de Mme Halimi.

Ils ont ensuite pu participer au dévoilement de la nouvelle plaque qui a été ensuite installée sur le rond-point, proche de leur lycée.

Cette dénomination, issue de la liste proposée par les jeunes, est venue concrétiser le travail réalisé par les jeunes du lycée.



(i) Les jeunes de l'option égalité professionnelle de l'université

Au niveau de l'université de La Roche-sur-Yon, il y a une unité d'enseignement optionnelle sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes, qui a été lancé sur l'année 2024-2025.

Une rencontre a été organisée le vendredi 22 novembre 2024 avec l'élu en chargé de l'égalité Femmes-Hommes de la ville, la directrice du CIDFF avec une dizaine de jeunes qui ont choisi cette option et leur enseignante.

Les jeunes ont pu présenter le travail qu'ils avaient effectué par la création d'affiches sur le sujet de l'égalité professionnelle.



(j) Focus sur les jeunes et la santé sexuelle

(i) Mobil'IJ et bus MarSoins sur la santé sexuelle

Une action Mobil'IJ sur « les relations affectives et sexuelles et la santé des femmes et des filles » a été proposée par l'info jeunes de La Roche sur Yon le 4 juin 2025 de 14h à 16h30, sur la place Napoléon, à la Roche-sur-Yon, en partenariat avec le Camion le Mar'Soins,

Le MarSOINS, l'unité mobile d'actions de prévention gratuites permet pour les jeunes d'échanger avec un professionnel de santé sur la santé sexuelle.



Ce temps avait pour but de sensibiliser le public sur la question de la santé des femmes tout en proposant des rencontres avec des professionnels de santé (gynécologue, ...)

(ii) Aide sur la précarité et hygiène menstruelle

En avril 2025 ; l'association Ma'Yonnaisse Epicerie solidaire pour les étudiants a reçu de Trivalis, 300 kits de protections hygiéniques lavables pour aider les étudiantes en précarité.

Cette association a pour mission de lutter contre la précarité étudiante au niveau alimentaire et hygiénique. Elle aide 960 étudiants.

Ces kits sont fabriqués par Week'up en Sarthe et Claripharm, puis assemblés et étiquetés par l'Esatco à Aizenay



Dans le cadre de son plan de prévention des déchets, Trivalis, le syndicat départemental sur le traitement des déchets, porte de nombreuses actions visant à réduire la quantité de déchets dans les poubelles d'ordure ménagère.



Afin de diminuer la part des textiles sanitaires à usage unique, comme les protections d'hygiènes féminines jetables (occupant 17% du volume des poubelles noires), le syndicat a créé la mallette pédagogique « Rouge party » pour sensibiliser à l'utilisation des protections hygiéniques lavables.

La création de cette mallette s'est faite en lien avec le CHD de La Roche-sur-Yon.

Cette mallette permet d'assurer des actions de sensibilisation auprès de collégiens, lycéens et étudiants.

En février 2025, la 1^{ère} mallette a été remise par Trivalis, au collège des Gondoliers. Elle a ensuite été distribuée dans une cinquantaine d'établissements scolaires vendéens (collèges, lycées) et de collectivités adhérentes à Trivalis.

Le Planning familial 85 organise régulièrement des collectes de produits d'hygiène féminine et l'association les remet ensuite également à l'association Ma'Yonnaisse.

MOIS DE LA SANTÉ SEXUELLE SANS TABOU



Le Mois de la Santé Sexuelle Sans Tabou est organisé chaque année depuis 4 ans en Pays de la Loire en mai par l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire et le CORESS Pays de la Loire, en lien avec les collectifs en santé sexuelle de la région. [Santé sexuelle sans tabou](#)

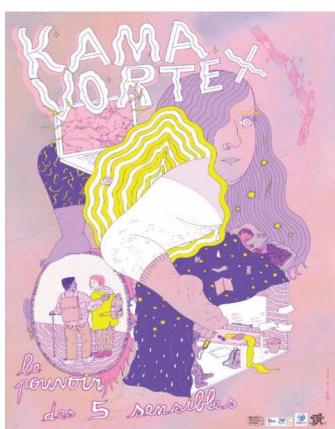
Il vise à promouvoir la santé sexuelle auprès des jeunes ligériens à travers des actions de prévention, de sensibilisation et de communication.

Le « Mois de la Santé Sexuelle Sans Tabou » vise à promouvoir la santé sexuelle au sens large, c'est-à-dire une vie sexuelle autonome, satisfaisante et sûre pour toutes et tous. L'objectif est de valoriser une approche positive et globale de la santé sexuelle : inclusion, consentement, plaisir, dépistage, contraception, etc.

La Ville de La Roche-sur-Yon s'est associée à cette journée, car la santé est une thématique qui est vraiment ressortie lors des consultations des Assises de la jeunesse en 2024.

Ainsi le 6 mai 2025, les anciennes écuries des Oudairies ont accueilli un forum et une pièce de théâtre pour aborder tous les sujets autour de la santé sexuelle.

Le Forum a permis aux jeunes d'échanger sur tous les sujets en lien avec la sexualité et de découvrir les structures comme notamment Sos Femmes 85, le CeGIDD 85, le planning familial 85, le CIDFF, le centre de santé sexuelle, le centre LGBTQI+ de Vendée, la maison des adolescents, le service jeunesse de la Ville de La Roche-sur-Yon.



La pièce de théâtre « *KAMA VORTEX, le pouvoir des 5 sensibles* », a été proposée par la compagnie Structure Trouble, qui a déjà rencontré un large succès les deux années passées.



La pièce dévoile l'histoire intime de 4 personnages Max, Coline, Yann et Émile à travers leurs sexualités, leurs questionnements identitaires et leurs liens affectifs.

Les thèmes abordés dans le spectacle portent sur amour, l'amitié, le polyamour, les transidentités, l'asexualité, l'IVG, les IST, le consentement, l'agression/viol, la pornographie, la solidarité.

Il y a eu 4 établissements (lycée Pierre Mendès France, Lycée Notre Dame du Roc, Lycée Nature, Les Etablières) et quelques jeunes de la Mission Locale, soit près de 250 jeunes ont assisté à cette journée.

(k) Formation complémentaire pour les volontaires en service civique de la collectivité

La ville, dans le cadre de son accueil des volontaires en service civique, a renouvelé son action de sensibilisation d'une journée aux violences sexistes et conjugales et aux droits des femmes.

Le CIDFF 85 a sensibilisé 8 volontaires en service civique le 21 janvier 2025, dont 6 femmes soit une représentation très féminine avec 75 % du groupe.



Les échanges du matin visaient à déconstruire les représentations femmes/hommes et l'après-midi se poursuivait sur la prévention des comportements violents dans une relation amoureuse. Un focus particulier leur a été proposé sur le dispositif Angela.

Depuis 2017, 98 volontaires en service civique (dont 75 % des femmes) ont été sensibilisés aux violences sexistes et conjugales

(l) Travail des éducateurs de préventions avec des filles de quartier

Des éducateurs de prévention ont fait le constat qu'après la période Covid 2020-2021, les filles étaient moins présentes sur l'espace public. Ils souhaitent remobiliser les filles sur les quartiers, proposer des actions pour partager des moments, des temps d'échange et recréer du lien.

L'objectif est de travailler avec les filles et leurs familles sur la durée pour rétablir ce lien et parler de tous les sujets qui concernent les adolescentes : la santé, sa place dans la famille, la sexualité, les relations amoureuses, les études, les formations, ... mais aussi aboutir à la mise en place d'un projet par ces jeunes.

Sur l'année 2023-2024, ce travail a été initié avec un groupe de 6 filles du quartier Liberté et a permis d'aboutir à l'organisation d'un séjour à la montagne à compter du dimanche 3 mars 2024 avec ce groupe de filles et des garçons d'un autre quartier pour travailler et échanger sur la mixité des genres et des quartiers. Depuis, le lien est toujours présent entre les éducateurs et ce groupe de filles, via des rencontres individuelles sur les mois qui ont suivi.

Sur l'année 2025-2026, c'est avec un groupe de 6 filles de 14 à 16 ans du quartier Jean Yole, que ce travail se poursuit.

La 1^{ère} étape repose sur un séjour entre filles pour 3 jours début aout 2025 en camping sur une base de loisirs près de Nantes, pour définir ensemble un projet que les jeunes réaliseront (mise en place d'un séjour, d'activités sportives, ...).

Ensuite tout au long de l'année, des actions (1 soirée/mois) seront proposées aux filles pour échanger sur différents sujets comme la place des filles dans les quartiers, les relations affectives et sexuelles, le consentement, les réseaux sociaux, ... mais aussi pour suivre l'avancement de leur projet commun.

b) A destination des professionnels

Sensibiliser à l'égalité professionnelle via Les marchés publics

Concernant la commande publique, la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a ajouté à la liste des interdictions de soumissionner à un contrat de la commande publique, « *les personnes qui n'ont pas respecté leur obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes* ». Ces règles relatives à la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics s'imposent aux collectivités depuis le 1^{er} décembre 2014.

Les entreprises candidates doivent désormais attester qu'elles respectent notamment les obligations suivantes :

- Interdiction de soumissionner visant les personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pénale pour des faits liés à la violation des dispositions sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Interdiction de soumissionner visant plus largement, et indépendamment de toutes poursuites sur le plan pénal, l'ensemble des entreprises qui n'ont pas mis en œuvre l'obligation de négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, prévue à L.2242-5 du code du travail.

Le formulaire de dépôt de candidatures (DC1) a été complété en ce sens.

Lors de l'ouverture des candidatures, le service des marchés publics systématiquement que les entreprises ont bien respecté ces obligations.

c) A destination du tout public

(m) Poursuite de la démarche d'Aubigny les Clouzeaux



La commune d'Aubigny-les-Clouzeaux s'est engagée dans une démarche particulière et intergénérationnelle, en collaboration avec les familles, les élèves et les associations :



Quelle place pour les femmes, de 1950 à 1975, sur le territoire d'Aubigny-Les Clouzeaux ? Et cette place est-elle vraiment différente d'aujourd'hui ?

Lancée le 8 mars 2024, la démarche a permis de proposer des rencontres littéraires, une exposition, un ciné-débat (voir dans le chapitre sur les violences).

Les 21 et 22 septembre 2024, des journées du « matrimoine » ont été également programmées, en recréant une classe de filles des années 1950-1960.

Le vendredi 6 décembre 2024, l'Ehpad Simonne Moreau a organisé un défilé de mode avec l'implication d'une dizaine de jeunes du collège Piobetta, toujours dans le cadre de cette démarche.

Sur un tapis rouge et des succès musicaux des années 50, 60 et 70, une quinzaine de résidents a présenté les costumes pendant que les collégiens relataient le contexte de chaque période. Bénévoles, personnels se sont également impliqués dans cet événement.



Source Site internet de la Ville Aubigny-les Clouzeaux

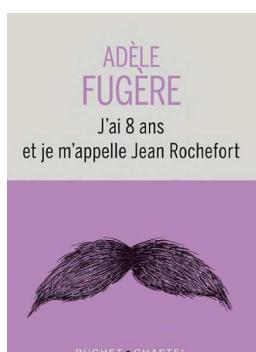


Deux ciné-débats ont été proposés au cinéma le Carfour :

- le 23 janvier 2025 avec le film « *the perfect candidate* », où une femme médecin célibataire, agacée par la corruption locale décide de candidater à la tête de sa petite ville d'Arabie saoudite,
- le 20 février 2025 avec le film « *Sage-homme* » sur l'histoire d'un homme, qui après avoir raté le concours de médecine, s'oriente et se forme au métier de sage-femme.

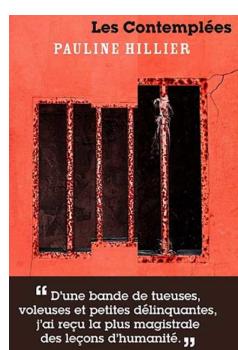


Deux rencontres littéraires ont été proposées dans les médiathèques des Clouzeaux et d'Aubigny.



Le 12 février 2025 avec Adèle FUGERE, « j'ai 8 ans et je m'appelle Jean Rochefort ». Ce livre relate l'histoire de Rosalie, enfant qui fait face à la dépression et l'angoisse face au monde que la moustache et l'esprit fantasque de Jean Rochefort vont réparer.

Le samedi 1er mars 2025 à 16h, avec Pauline Hillier pour "les contemplées", où elle raconte son emprisonnement à Tunis en 2013 suite à une manifestation, et la rencontre des femmes dans cette prison et qui parfois victimes d'erreurs judiciaires, gardent sourire et force.





Une exposition « L'éloge de l'imparfaite » – *La Femme en toute intimité* – a également été proposée du samedi 18 au dimanche 26 janvier 2025, à la maison des associations.

Les artistes *Lydie Richard, Maryse Poirier et Geneviève Legros* ont souhaité présenter la nature féminine décomplexée à travers une exposition qui abrite une soixantaine d'œuvres qui touchent aux menstruations, à la ménopause, mais aussi à la maternité, à l'endométriose...

Des œuvres d'art textile, dessins, céramiques, installations... que l'on doit à deux artistes plasticiennes et à une professeure d'art appliquées du collectif Lymage. L'idée est d'évoquer des sujets qui touchent l'intimité des femmes afin d'en parler plus librement, de libérer la parole...

Du 14 au 26 février 2025, l'exposition « femmes unique, femmes énigmatique » a été proposée par Sharwood Anim au pôle culturel Pol'arts des Clouzeaux.

À travers douze grands supports, cette exposition ludique présente les destins incroyables de femmes extraordinaires.

Même après la clôture de la démarche « la place des femmes » avec une soirée de clôture le 8 mars 2025, des actions perdurent sur Aubigny les Clouzeaux.

La médiathèque des Clouzeaux a accueilli, du 14 au 28 juin 2025, l'exposition *1939-1945, les habitants se souviennent : quotidien, résistance, solidarité*.

Pour la réaliser, conseillers municipaux des Jeunes et Sages ont mené un important travail de collecte auprès des habitants de la commune.

Les Jeunes ont pu interroger les deux centenaires de la commune, Simone Gauvrit et Amande Brianceau, ainsi que deux nonagénaires, Marie-Thérèse Texier et Marie-Jo Siret, posant les mêmes questions pour recouper et comparer les récits.



Source : journal du pays yonnais

(n) Via le soutien des femmes dans l'accès à l'emploi

Ce soutien des femmes dans l'accès à l'emploi au niveau du territoire intercommunal est porté par l'Agglomération en jouant sur :

- Les dispositifs d'insertion
- Les accompagnements pour pallier les freins : garde d'enfants, mobilité, ...

(i) Les dispositifs d'insertion de la collectivité sur le territoire

La Direction du développement économique, du commerce, de l'emploi et de la formation de la collectivité porte une attention soutenue à la question de l'égalité femmes-hommes à travers les 3 dispositifs d'insertion qu'elle développe.

(a) Les Ateliers et Chantiers d'Insertion

Crée en 1993, acteur de l'inclusion sociale et professionnelle, les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon proposent 27 à 30 postes de travail sur 4 activités supports d'insertion : jardinier d'espaces verts, maçonnerie paysagère, peintre bâtiment et gestion des espaces naturels/développement biodiversité.

Les personnes bénéficient de CDD d'insertion de 30h/semaine pour une durée de 4 mois à 24 mois maximum.

Les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement socio professionnel devant permettre de lever les freins périphériques à l'emploi et de dynamiser les parcours d'inclusion professionnelle.

Ces agents contribuent à l'entretien et l'aménagement des espaces publics, des bâtiments publics, et des espaces naturels et améliorent le cadre de vie du territoire.



Création d'un jardin potager à l'Ecole Elémentaire Rivoli



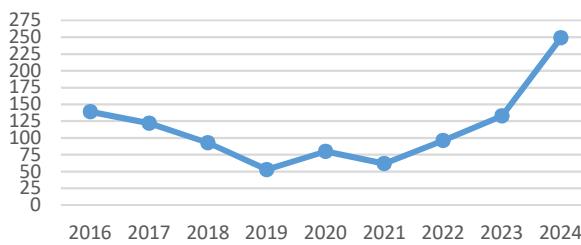
Taille de formiums au complexe aquatique et patinoire



Peinture décorative (Réchamp) à main levée- Tour de l'Hippodrome

		2018	2019	2020	2021	2022		2023		2024	
						Ville	Agglo	Ville	Agglo	Ville	Agglo
Candidatures	Nombre total	93	53	80	62	60	36	98	35	167	82
	% de Femmes	21%	25%	21%	19%	28%	2%	17,6%	15%	10,2%	15%
	Nbre candidates	20	13	17	12	17	1	17	5	17	12
Salariés	Nombre total	52	45	38	42	46	9	40	4	33	15
	% de Femmes	38%	30%	28%	24%	26%	11%	30%	0%	21%	33%
	Nbre de salariée	19	13	10	10	12	1	12	0	7	5

évolution candidatures globales aux ACI



évolution candidatures féminines

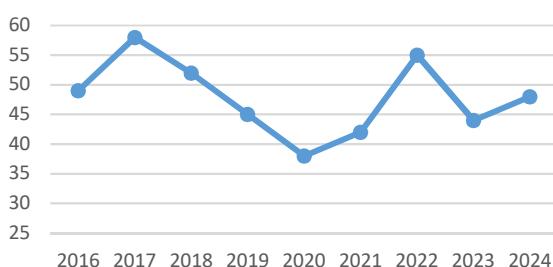


L'évolution des candidatures globales au niveau des ACI présentent 2 phases : une baisse régulière des candidatures entre 2016 et 2019, puis à partir de 2019, la situation s'inverse, avec un nombre de candidatures qui augmente régulièrement et cela se vérifie tous les ans depuis 2019, et l'année 2024 représente l'année avec le plus de candidatures reçues, dépassant largement le nombre reçu en 2016.

L'évolution des candidatures féminines présentent également 2 phases mais un peu en décalage : avec une baisse régulière entre 2017 et 2021, puis le nombre de candidatures féminines augmentent régulièrement depuis 2021, pour presque retrouver le niveau de 2017 sur l'année 2024.

Selon les années, les candidatures féminines représentent entre 17 et 25% des candidatures totales. L'année 2024 se caractérisent par un nombre plus important de candidatures féminines, (mais plus faible en pourcentage (11,6%) que les années précédentes, du fait du nombre important de candidatures totales).

évolution du nbre de salariés au global des 2 ACI

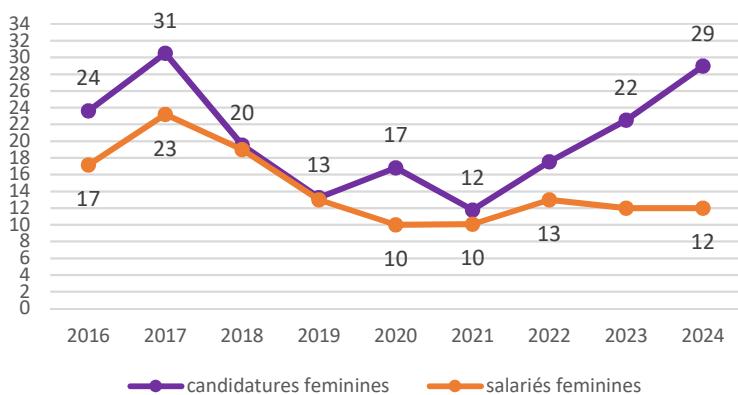


évolution du nbre de femmes salariées des 2 ACI



L'évolution du nombre global de salariés des ACI présente 2 phases : une baisse régulière entre 2017 et 2020 (-34%), puis une tendance à la hausse depuis 2020 (+26%), mais sans retrouver le niveau de 2017 (sauf en 2022).

L'évolution du nombre de femmes salariées connaît elle aussi 2 phases : une baisse régulière entre 2017 et 2021, puis un plateau bas entre 2022 et 2024.



Entre 2017 et 2021, une baisse régulière des candidatures féminines et des salariés féminines au sein des ACI est observée. Phénomène que l'on retrouve au global mais légèrement avancé entre 2016 et 2020.

A l'exception de 3 années (2018, 2019 et 2021), toutes les femmes qui candidatent ne deviennent pas des salariées en insertion, et ceci s'appuie sur un travail de sélection de l'équipe.

Depuis 2021, le nombre de femmes candidates augmente mais le nombre de salariées n'évolue que peu (entre 10 et 12 salariées).

En 2024, on constate que :

- 41% des femmes candidates sont devenues salariées des ACI (12 femmes sur 29 candidates) contre 16% des hommes (36 salariées sur 220 candidats)
- Les salariés des ACI sur les 2 collectivités comptent 25% de femmes (12 femmes sur 48 salariés).

L'objectif d'atteindre près d'un quart de femmes dans l'effectif traduit une posture volontariste depuis plusieurs années pour favoriser le retour à l'emploi des femmes.

L'objectif du chantier d'insertion reste toujours d'atteindre 33% de femmes dans l'effectif global alors que les métiers supports d'insertion ne sont pas traditionnellement féminins (jardinier, maçon, peintre, agent d'entretien des espaces naturels). C'est sur le support d'insertion espaces verts que nous atteignons cet objectif de 33% de femmes.

(b) Les Clauses d'Insertion Professionnelle dans les marchés publics

Dans le cadre de ses marchés de travaux de services ou de fournitures, les collectivités peuvent imposer que des personnes éloignées de l'emploi bénéficient d'heures de travail.

Ce dispositif est à la fois un levier pour l'emploi au profit des publics qui en sont le plus éloignés et un soutien à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique. Cette démarche est accompagnée et suivie par un guichet unique (service emploi insertion) qui assure l'accueil, l'accompagnement et le suivi du public cible.

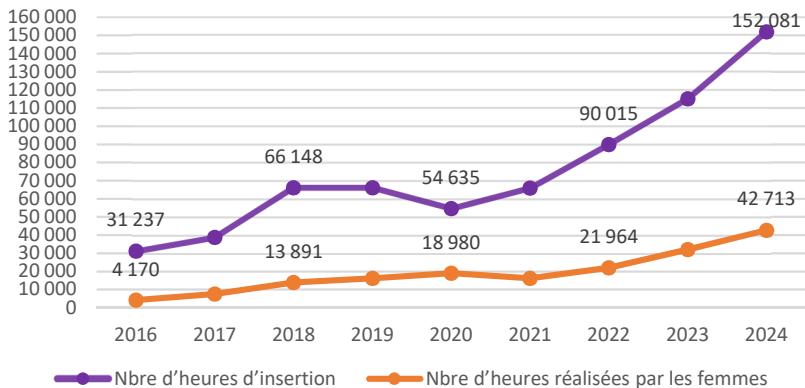
En 2024, les données sont les suivantes :

- 152 081 heures de travail d'insertion professionnelle ont été réalisées sur le territoire, dont 78,50% sur les marchés de la ville et de l'Agglomération,
- Soit 94 ETP pour 346 personnes éloignées de l'emploi dans le cadre de 145 marchés publics (de service ou de travaux) de 17 donneurs d'ordre différents.
- 27% des bénéficiaires sont des femmes (moyenne nationale de 18%) et ont réalisé 28% des heures.

Tableau de suivi des femmes et du nombre d'heures d'insertion réalisés par les femmes dans les clauses d'insertion

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nbre d'heures d'insertion H	31 237	38 815	66 148	66 082	54 635	65 995	90 015	115 084	152 081
% d'heures faites par les femmes	13,3%	19,6%	21%	24,7%	34,7 %	24,6%	24,4%	27,90%	28,09%
Nbre personnes concernées	189	155	225	267	263	339	328	324	346
% de femmes concernées	15,3%	15,5%	22,2%	21,3%	25,9%	21%	23%	26%	27,17%

Le nombre d'heures d'insertion a baissé sur 2020 car les marchés ont été suspendu ou non lancé du fait de la crise sanitaire.



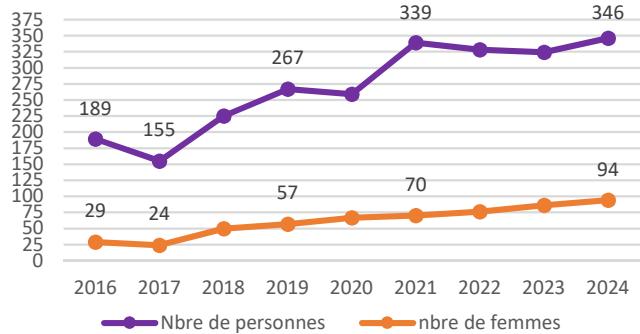
Depuis 2016, le travail d'insertion professionnelle connaît des augmentations tendancielles aussi bien au niveau :

- du nombre d'heures effectuées (qui a été multiplié par 5 depuis 2016)
- que du nombre de personnes concernées (multiplié par 2 depuis 2016).

On retrouve ce même phénomène au niveau des femmes depuis 2016 :

Le nombre d'heures effectué par les femmes a été multiplié par 10 depuis 2016, passant de 4 200H en 2016 à 42 700H en 2024.

Le nombre de femmes qui bénéficient de ces contrats, a été multiplié par 3 depuis 2016, passant de 29 en 2016 à 94 en 2024.



Les clauses d'insertion professionnelle représentent un véritable tremplin pour l'emploi et l'insertion professionnelle des publics les plus en difficulté. Elles s'inscrivent aussi bien dans les marchés de prestations de services (accueil, gestion et entretien des déchèteries, distribution des sacs jaunes, collecte des papiers, exploitation assainissement, nettoyage de locaux, entretien espaces verts, etc.), que de travaux (construction ou rénovation de bâtiments, travaux publics) ou encore de fournitures.

Cependant, même si la proportion de femmes est supérieure à la moyenne nationale (18%), on note toujours une large majorité d'hommes bénéficiaires de ce dispositif, notamment en raison des secteurs d'activité concernés par les marchés publics (bâtiment, espaces publics, collecte des déchets, etc.).

L'objectif est donc de développer le dispositif des clauses d'insertion dans de nouveaux marchés au sein des directions de la collectivité mais aussi auprès des autres donneurs d'ordre du territoire (région, département, bailleurs sociaux, ORYON, hôpitaux, CAF...) et dans de nouveaux domaines d'activités afin de créer de nouvelles opportunités d'emploi (propreté, blanchisserie, transport, restauration, fournitures...).

En parallèle, il s'agit également de continuer à ouvrir les esprits autour de l'accessibilité des métiers, souvent reconnus comme « masculins » pour que des femmes y accèdent.

Dans cet objectif, différents partenaires emploi/insertion du territoire de la Roche sur Yon Agglomération ont ainsi été invités le 5 novembre 2024 à participer à la « Fresque de la Diversité » pour les sensibiliser sur les discriminations et les enjeux de la diversité.

(c) Le PLIE

Le PLIE (*Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi*), porté par La Roche-sur-Yon Agglomération est le seul de Vendée (150 PLIE en France – 7 en Pays de la Loire) et est co-financé par le Fond Social Européen (FSE).

Son objet est de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle au travers d'une approche globale s'illustrant par plusieurs formes d'interventions :

- L'accompagnement individualisé et renforcé, qui permet de mettre en place, avec la personne concernée, un parcours d'insertion adapté à ces besoins,
- L'animation de la relation entreprise qui vise à faciliter le lien entre les demandeurs d'emploi et les employeurs,
- L'animation du territoire et l'ingénierie de projets qui permet la mise en place d'actions répondant aux besoins des participants.



Cofinancé par
l'Union européenne

Le public doit être domicilié dans l'une des communes de La Roche-sur-Yon Agglomération et rentrer dans une des catégories suivantes :

- demandeurs d'emploi de longue durée de + de 12 mois en continu ou chômage récurrent,
- bénéficiaires des minima sociaux en vigueur : RSA, ASS... (Selon les politiques d'insertion actuelles),
- jeunes hors accompagnement Mission Locale,
- habitants des quartiers prioritaires de la ville
- personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles spécifiques.

Ces personnes sont orientées par France Travail, le CCAS, la Mission Locale (pour les 16-26 ans), le Département (travailleurs sociaux), les Structures d'Insertion par l'Activité Economique ...

Le PLIE intègre des personnes présentant un risque de chômage longue durée et/ou d'inscription au RSA.

En 2024, 377 personnes ont été accompagnées par le PLIE.

Comme les autres années, 60 % sont des femmes. Ce pourcentage passe à 70% lorsque l'on ne s'intéresse qu'aux populations accompagnées issues de l'immigration. C'est une des particularités du public accompagné au PLIE.

Une analyse plus précise des situations des personnes accompagnées au PLIE a fait apparaître que ce sont les femmes qui sont le plus largement touchées par les difficultés d'ordre sociale ou organisationnelle : mono-parentalité (94% de femmes), faible niveau de qualification (80%), précarité de logement (63%), difficulté de mobilité (73%), ...

Malgré cela, sur le nombre de personnes accompagnées, les femmes représentent 64 % des bénéficiaires d'un contrat de travail, soit une hausse de 7 points par rapport aux années précédentes.

Sur le nombre de personnes engagées ou ayant poursuivi une formation qualifiante, 90 % sont des femmes. Depuis 2017, ce sont majoritairement elles qui s'engagent sur une formation qualifiante mais c'est particulièrement marquant en 2024.

Elles représentent également 70% des personnes qui se sont engagées dans des formations non qualifiantes en 2024 (*ex : remise à niveau qui peut être une 1^{ère} étape avant une qualification*).

66 % des sorties positives (*emploi / obtention de qualification*) concernent des femmes. Ce chiffre est, lui aussi en nette évolution positive (+ 7 points en 1 an).

Tableau de suivi des personnes accompagnées au sein du PLIE.

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Personnes accompagnées	Nbre total	371	334	330	350	380	370	384	377
	% de Femmes	60%	62%	60%	61%	58%	57%	59%	60%
Personnes ayant bénéficié au moins d'un contrat de travail	Nbre total	236	248	256	276	322	331	300	283
	% de Femmes	43%	60%		63,40%	59%	57%	57%	64,3%
Dans les personnes engagées ou ayant poursuivis une formation qualifiante	% de femmes	7%	17%	72%	60%	72%	61%	72%	90%
Dans les sorties positives (avec un emploi ou obtention qualifications)	Nbre total	32	47	37	27	29	43	46	32
	% de femmes	75%	55%	77%	77%	65,50%	56,00%	59%	66%

L'équipe du PLIE porte une attention particulière à la répartition entre les femmes et les hommes au sein des personnes accompagnées. Pour cela, elle veille à ce que l'ensemble des intervenants soient attentifs à :

- Ne pas différencier les méthodes de repérage ou de recrutement en fonction du genre.
- Informer et orienter les participants du PLIE sur les métiers traditionnellement masculins (industrie, métallurgie, bâtiment entre autres) et l'inverse (agent de nettoyage, infirmier, caissier...) : prise en compte des contraintes horaires, de garde d'enfant, ...
- Prévoir l'amélioration de la qualification des femmes notamment pour leur permettre d'accéder à des postes à responsabilité.
- Dans le cadre des parcours, et si nécessaire, travailler en lien avec les partenaires dont les missions sont l'égalité femmes-hommes (Ex : CIDFF...).

De plus, au regard des situations rencontrées, un travail d'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales (quasi exclusivement des femmes) est réalisé au quotidien. Pour ce faire, une des référents est particulièrement formée sur la question.

Un module spécifique sur les discriminations et l'égalité femmes – hommes est également inclus dans les 10 modules que composent la démarche « *les ateliers du changement* » que le PLIE co-anime 3 à 4 fois par an avec des partenaires tels que le Département ou l'association Graine d'ID.

(o) Via l'accompagnement social

L'accueil et l'accompagnement social des Yonnais en difficulté est assuré par la Direction Action sociale dont certaines missions relèvent du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Les principales missions sont en lien avec l'accès aux droits, le micro-crédit, l'aide alimentaire, le logement (accès au parc social, prévention des expulsions, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique), la domiciliation et l'accès à l'hébergement.



Cet accompagnement peut être aussi en lien avec la permanence sociale du commissariat, portée par cette direction et déjà présentée dans ce rapport.

La part des femmes concernée par cet accompagnement social peut être représentée ainsi :

% de femmes (ou nombre) dans les personnes accompagnées au niveau de	2022	2023	2024
Permanence sociale tout public	54%	56%	45%
Inscription à l'aide alimentaire	59% Soit 1 622 femmes	57% Soit 1 196 femmes	54% Soit 1 330 femmes
Permanence sociale aide alimentaire	62%	67%	66%
Microcrédit social	52%	53%	67%

(p) Via la garde d'enfants en places d'urgence

La garde des enfants pour faciliter l'accès à l'emploi mais aussi pour faire face à tout type de situation d'urgence (hospitalisation, prise de poste, formation...) est un sujet pris en compte au sein de la Direction Petite Enfance de l'Agglomération.

Ainsi 20 places d'urgence sont disponibles sur les 370 places que comptent les crèches de la petite enfance de l'Agglomération



Le multi-accueil Petipatapon, à Aubigny-les Clouzeaux

Selon les modalités de prise en charge de l'enfant, une place peut permettre d'accueillir plusieurs enfants à la suite. Ces places sont attribuées au fil de l'eau et sont parfois utilisées en totalité selon la période. Elles ont pour objectif de répondre au besoin urgent de garde d'enfant et de laisser un délai (3 mois maximum) pour que la famille s'organise pour trouver une solution pérenne de garde (via une demande de place en crèche qui nécessite un passage en commission (tous les 2 mois) ou via une assistante maternelle).

Plus largement, la Direction de la Petite Enfance attribue les places en crèche selon une pondération des critères, dont celui de la famille monoparentale, qui est le plus souvent assurée par des femmes.

En 2024, 57 enfants ont été accueillis en urgence dans les structures d'accueil de la petite enfance de l'Agglomération.

Bilan des enfants accueillis en place d'urgence dans les structures d'accueil de l'Agglomération

Communes	Crèche	Nombre d'enfants inscrits en place d'urgence					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
La Ferrière	Chapi-Chapo	2	1	4	2	4	4
La Chaize-le-Vicomte	Abricadabra	10	5	5	5	7	3
Dompierre-sur-Yon	La Farandole	3	3	6	2	1	1
La Roche-sur-Yon	La Vallée Verte	11	5	9	17	12	10
	Les Girafons	17	11	16	14	20	21
	Ramon	16	9	11	14	10	13
Les Clouzeaux (Aub-Clou)	Petitpatapon	1	4	2	1	1	2
Venansault	Le Val des p'tits loups	1		1	1		
Mouilleron-le-Captif	Les Oursons	1	1		1	5	3
TOTAL		62	39	54	57	60	57

En cas d'horaires atypiques (avant 7h30 le matin ou plus tard en fin de journée), de journées spécifiques (besoin sur le samedi ou le week-end), les crèches ne peuvent répondre à ces besoins particuliers.

Les parents peuvent prendre contact avec le relais petite enfance, pour la solution de l'assistante maternelle, pour répondre à ces demandes spécifiques.

(q) Via la mobilité et les transports

La mobilité est un sujet qui peut impacter les femmes sous différents aspects, en représentant une contrainte qui peut bloquer ou retarder le retour à la formation ou à l'emploi des femmes, mais aussi en les bloquant dans leurs activités du quotidien ou dans leurs sorties, du fait des horaires de ces dernières et de la crainte de sortir le soir.



Pour faire face à cela, plusieurs solutions sont proposées par Impuls'yon, le service de transports en commun de l'intercommunalité, comme les arrêts à la demande dans les bus (voir chapitre sur la lutte contre les violences faites aux femmes), mais aussi l'abonnement gratuit pour les demandeurs d'emploi.

Ainsi les personnes en recherche d'emploi peuvent avoir le bus gratuit pendant 3 mois renouvelable, à condition de transmettre leur avis France Travail auprès de la structure en charge des transports en commun sur l'Agglomération.

Une personne qui vient de retrouver un emploi peut voir prolonger cette gratuité du bus pendant 2 mois maximum.

Les informations sont accessibles sur le site internet d'Impuls'yon et le lien suivant : [Abonnement gratuit à destination des demandeurs d'emploi | Impuls'yon](#)

(i) Avec la culture avec la médiathèque Benjamin Rabier

La médiathèque Benjamin Rabier dispose d'une collection de livres, magazines, musiques, d'œuvre d'art qui touchent à de nombreux domaines.

Il y en a donc sur les droits des femmes, sur l'égalité des femmes et des hommes, sur les violences faites aux femmes et adaptés à tout public, jeunes, adultes,

Il ne faut pas hésiter à aller les consulter.



(r)

Via le sport et la santé avec la Joséphine



Les égéries de la Joséphine en 2024 .

Organisé durant l'opération nationale «Octobre Rose», La Joséphine, événement 100% féminin au profit de la lutte contre le cancer du sein est revenue pour sa 10^{eme} édition.

Au programme : course et marche de 5 km le dimanche 13 octobre 2024 à La Roche-sur-Yon. 13 041 participantes sur la ville centre ont été encadrées par 140 bénévoles.

164 communes Vendéennes ont également participé à ce temps, portant ainsi à 22 447 participantes sur la Vendée en 2024.

Cette mobilisation a pour objectif de soutien les chercheurs mais aussi et surtout toutes les personnes touchées par cette maladie : 186 317€ reversé à la ligue contre le cancer en 2024.

Cette somme, en constante évolution depuis la première édition en 2015, totalise les inscriptions, les dons directs à la Ligue, la vente des objets dérivés (1 458 objets vendus à l'Office de tourisme et sur le village Joséphine) et la vente exceptionnelle de vélos par Arcades Cycles (20 vélos estampillés « Joséphine »)

Le succès et l'engouement de La Joséphine dépassent aussi les frontières nationales : ainsi, deux événements ont été organisés à Drummondville (Québec) et Tambacounda (Sénégal), communes partenaires de La Roche-sur-Yon, réunissant respectivement 2 600 et 400 femmes.



II. Les associations œuvrant pour les droits des femmes et la lutte contre les violences contre les femmes

Depuis leur création dans les années 1970, les institutions dédiées alors à la "condition féminine", puis aux droits des femmes et aujourd'hui à l'égalité femmes-hommes, ont deux principaux objectifs.

- Le premier objectif, de nature correctif, est de lutter contre les discriminations à l'encontre des femmes, à savoir non seulement assurer l'égalité des droits avec les hommes, garantie par la Constitution, mais également l'égalité de traitement, au besoin par des actions correctrices de l'existant.
- Le second objectif, de nature transformatif, est de lutter contre les stéréotypes de sexe dans tous les domaines, de promouvoir une culture de l'égalité pour avoir une action transformatrice sur les rapports sociaux.

Pour porter ces objectifs, l'institution dédiée à l'égalité femmes-hommes entretient un lien étroit avec le secteur associatif.

- Ce lien est en premier lieu technique et financier en déléguant une partie des actions aux associations comme l'information sur les droits ou l'accompagnement des victimes de violences.
- Ce lien est en second lieu consultatif, car l'expertise est en grande partie portée par les associations de terrain, en contact avec les femmes.

Sur le territoire de la Roche-sur-Yon Agglomération, des associations œuvrent au quotidien pour les droits des femmes, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette partie leur est dédiée pour les présenter ainsi que leur périmètre d'intervention.

Ces associations ou structures font partie du groupe de partenaires avec lesquelles la Ville de La Roche-sur-Yon travaille sur les sujets des droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les statistiques présentées sont établies à partir des données communiquées par les partenaires. Le rapport recense notamment le nombre de femmes accueillies par les structures.

Chaque association a sa spécificité selon ses objectifs et ses modes d'action, par exemple les violences de couple, les violences sexuelles, les infractions pénales... C'est ce qui explique les différences entre les cadres des violences que l'on peut observer entre les partenaires.

A. SOS Femmes Vendée

L'association SOS Femmes Vendée a pour objet d'accueillir, héberger, écouter et accompagner dans l'urgence toute femme victime de violences conjugales (ainsi que ses enfants, le cas échéant) sur toute la Vendée.

Elle existe depuis plus de 35 ans et est reconnue par l'Etat comme « référente violences conjugales » sur la Vendée depuis 2009. Elle a des partenariats avec d'autres associations CIDFF, France Victimes 85.



Elle adhère à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) et fait partie du réseau régional Solidarité Femmes (URSF) et elle participe au Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) pilotée par la déléguée départementale aux droits des Femmes.

L'association a pour missions :

- La mise en sécurité des femmes victimes de violences et de leurs enfants, l'accompagnement vers la sortie de la violence et un accès à l'autonomie, l'engagement militant auprès des institutions et des pouvoirs publics.
- La formation et la sensibilisation sur les violences conjugales.

Elle regroupe 24 salariées, (dont 1 coordinatrice, 1 responsable administrative et financière, 9 travailleuses sociales, 1 écoutante téléphonique, 3 agents de sécurité/ surveillantes de nuit, 1 intervenante mère-enfant, ...), ainsi que des administratrices et enfin une vingtaine de bénévoles.

L'association a connu plusieurs évolutions matérielles et organisationnelles.

- Ainsi en 2023, elle :
 - A déménagé en début d'année pour investir des locaux plus grands à la Garenne,
 - A ouvert un espace femmes dans ces nouveaux locaux de la Garenne, pour permettre aux femmes et aux enfants accompagnés de bénéficier d'un lieu plus adapté pour les rencontres, les entretiens avec les professionnels et partenaires.
- Fin 2024, a à nouveau déménagé ses locaux (administratif et l'espace Femmes) pour aller aux Forges.
- A compter de la mi 2025, l'association a changé de nom pour devenir Solidarité Femmes 85



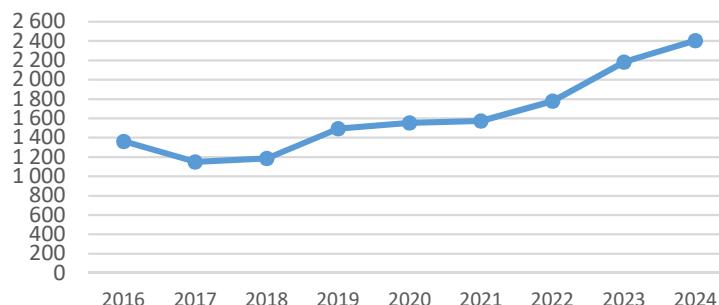
Quelques chiffres sur l'activité de l'association sur le département :

Depuis octobre 2019, l'association propose une écoute téléphonique 21h/24 et 7 jours sur 7 aux femmes victimes, à leur entourage et aux professionnels.

Depuis 2022, il y a eu un renfort des moyens humains à la maison d'accueil de jour et sur le service d'écoute téléphonique.

Données au niveau départemental

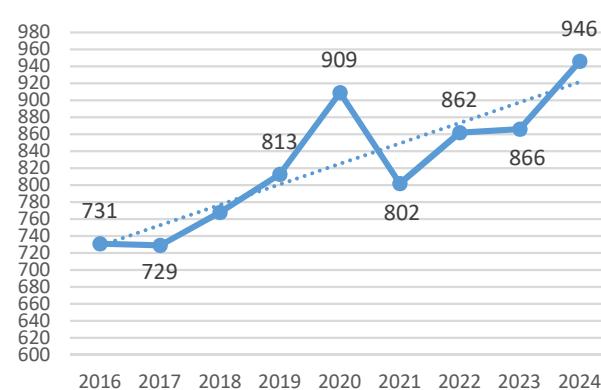
Nombre de	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Appels reçus	1 186	1 493	1 555	1 573	1 780	2 182	2 406
Demande de renseignements	616	649	633	599	853	1 153	
Entretien téléphonique plus approfondi	340	576	659	712	685	745	
Victimes ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre de l'écoute téléphonique	259	205	336	290	174		



Le nombre d'appels reçus par l'association présente une hausse régulière et tendancielle de 63% depuis 2018.

En 2024, il y a eu +23% d'appels en plus par rapport à 2023.

Nombre de	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Situations de violences conjugales prises en charge par l'association = nombre de victimes	731	729	768	813	909	802	862	866	946
Dont nouvelles situations			703	635	680	618	731	715	801
Femmes ont été mises à l'abri			112	103	104	116	116	133	152
Enfants mis à l'abri					106	110	122	128	163



Le nombre de victimes de violences conjugales prises en charge par l'association :

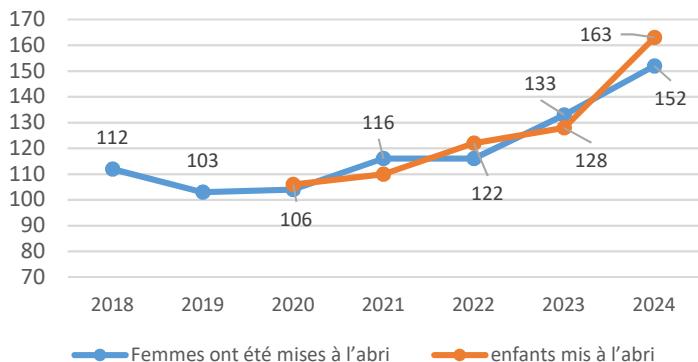
- présente une hausse tendancielle de 26% depuis 2016.
- a connu un pic d'activité en 2020 (année crise sanitaire), puis après une baisse relative en 2021, **le nombre de situations de violences traitées repart à la hausse pour dépasser en 2024 le pic de 2020.**

Les nouvelles situations gérées représentent 84,7% des situations de violences reçues et présentent une hausse tendancielle de 17% depuis 2018.

Les mises à l'abri des victimes par l'association sont en augmentation depuis années. La tendance se confirme et persiste.

Les femmes mises à l'abri :

- Constituent 16% des situations de violences reçues au niveau de l'association en 2024,
- Présente une hausse tendancielle de +42% depuis 2018 et augmente de +14% par rapport à 2023.



Les enfants mis à l'abri des violences présentent une hausse tendancielle de 53% depuis 2020 et augmente de +27% par rapport à 2023.

Un décret de novembre 2021 entré en vigueur en février 2022 reconnaît officiellement l'enfant exposé à des violences conjugales comme une victime à part entière.

L'association dispose depuis 1999 d'un pôle enfant pour les accompagner, comme les femmes.

SOS Femmes Vendée propose un hébergement pour toute femme qui se trouve dans l'obligation de quitter son domicile pour se protéger des violences de son conjoint.



Source : bilan activités AG 2023

Sur le département en 2024, des logements d'hébergement d'urgence ont été créés à Challans et Les Herbiers, permettant de proposer **57 places d'accueils en Vendée** dont :

- 49 sur la Ville de La Roche-sur-Yon,
- 8 sur les communes de Fontenay-le-Comte, Luçon, Challans et les Herbiers, à raison de 2 places par communes.

Il y a également **l'hébergement d'urgence à l'hôtel (avec 6 places)**, quand les dispositifs d'accueil de l'association sont saturés, permettant une mise à l'abri 24h/24 et 7 jours sur 7.

Et si cette solution n'est pas possible, les femmes peuvent être accueillies en camping.

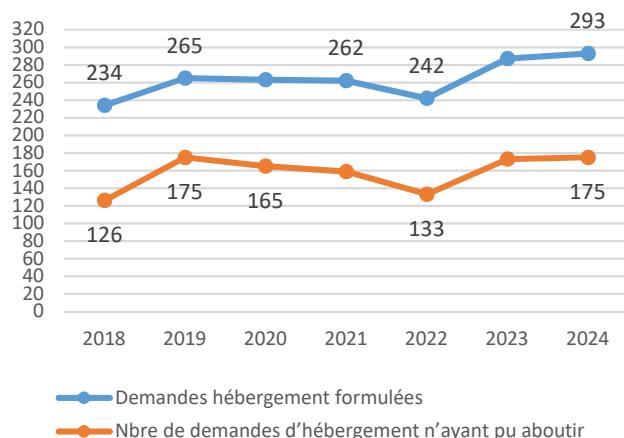
Ces hébergements, de nature différente :

- 1- Pour l'hébergement d'urgence via le centre d'hébergement et réinsertion sociale CHRS.
 - *L'hébergement en structure collective* comprenant 7 studios permet d'héberger 7 femmes, seules ou accompagnées de leurs enfants.
 - *L'hébergement d'urgence en logement diffus* comprenant 3 studios pour 11 accueils, permet l'accueil en urgence d'une femme victime de violences conjugales et de ses enfants.
- 2- Pour l'hébergement hors urgence, via l'association, avec une capacité d'accueil maximale de 25 places, pour la Vendée :
 - *L'hébergement d'insertion en logement diffus*. Ce type d'hébergement repose sur 5 logements et a pour but de proposer un hébergement à des victimes en vue de les aider à accéder ou à recouvrer une autonomie personnelle et sociale via un accompagnement social personnalisé et collectif.
 - *Un hébergement temporaire en logement relais*, avec 3 logements relais proposés aux femmes ou familles dans l'attente d'un logement dans le parc privé ou public ou d'une place en structure d'hébergement.
 - *L'accueil de jour* avec un logement type T3.

Données au niveau de la Vendée : en nombre femmes et d'enfants

Nombre de		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Demandes hébergement formulées		234	265	263	262	242	287	293	
Dont demandes issues des femmes	123	196	211	214	204	124	224	229	
Demandes d'hébergement n'ayant pu aboutir		126	175	165	159	133	173	175	
Hébergement d'urgence ; En CHRS collectif, diffus	Femmes		70	65	62	60	50	59	41
	Enfants			94	74	66	53	48	61
Hébergement à l'hôtel	Femmes	63	59	49	73	73	95	107	112
	Enfants		67	45	63	57	87	98	113

Au niveau des demandes d'hébergement



Les demandes d'hébergement reçues par l'association présentent :

- une hausse tendancielle de +18% depuis 2018.
- une baisse légère en 2022 puis est à nouveau reparti à la hausse sur les 2 années suivantes,
- une hausse de 2% par rapport à 2023.

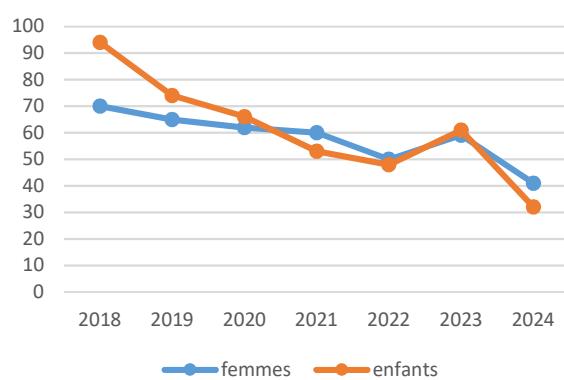
Les demandes d'hébergement n'ayant pu aboutir, présentent :

- une hausse tendancielle de +16% depuis 2018.
- une hausse de 2% par rapport à 2023.

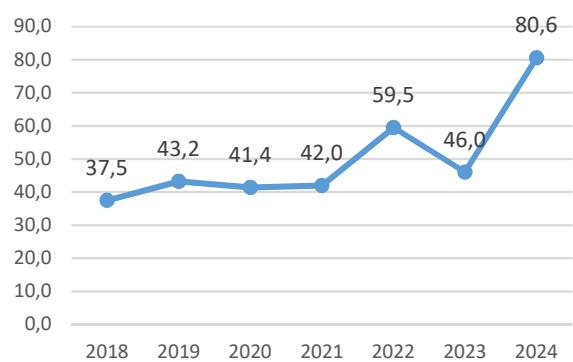
Certaines demandes d'hébergement ne peuvent pas être prises en charge pour des raisons différentes : CHRS complet, accueil de jour complet, demandes annulées par le demandeur, demandes refusées par le service, demandes ne relevant pas de violences conjugales, personne habitant hors de Vendée, hommes victimes.

Au niveau des hébergements d'urgence

En 2024, des logements d'hébergement d'urgence ont été créé à Challans et Les herbiers, permettant de proposer 57 places d'accueils en Vendée.



Nombre de femmes et d'enfants accueillis en hébergement d'urgence



Durée moyenne des séjours en hébergement d'urgence

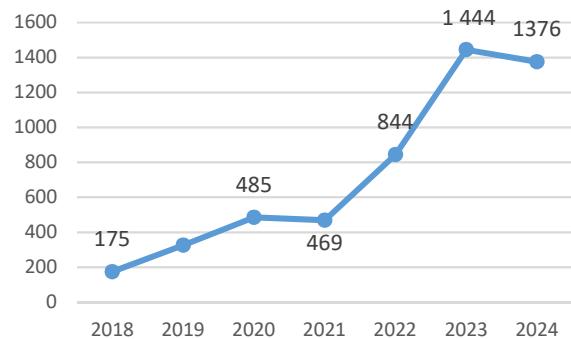
Le nombre de personnes accueillies (femmes et enfants) en hébergement d'urgence diminue MAIS cela s'explique par l'allongement des durées de séjour des personnes accueillies, qui a doublé depuis 2018 (de 37 à 81 jours).

Au niveau des hébergements à l'hôtel

L'hébergement d'urgence à l'hôtel (avec 6 places), est mis en œuvre quand les dispositifs d'accueil de l'association sont saturés. Ils permettant une mise à l'abri 24h/24 et 7 jours sur 7.



Nombre de femmes et d'enfants accueillis en hébergement à l'hôtel



Nombre de nuitées des victimes à l'hôtel

Le nombre de femmes et d'enfants victimes de violences accueillis à l'hôtel a doublé depuis 2019, et il présente une augmentation tendancielle de +129% depuis 2018 et de + 5% par rapport à 2023 (pour les femmes).

Le nombre de nuitées à l'hôtel est également à la hausse, avec une multiplication par 8 depuis 2018 (de 175 à 1 376 nuitées).

La durée moyenne des séjours à l'hôtel est également à la hausse, avec une multiplication par 3 depuis 2018 (de 5 à 15 jours).

Pour rappel, un même enfant et sa mère peuvent intégrer plusieurs dispositifs d'hébergement gérés par l'association. En effet, une famille peut être accueillie en premier lieu soit à l'hôtel, ou via un dispositif d'urgence (dans la structure collective ou un logement d'urgence en diffus) et ensuite, basculer vers un logement relais ou un logement d'insertion. Depuis 2019, l'ouverture de plusieurs logements d'insertion a fait évoluer les parcours.

De plus en plus de familles sont dirigées chaque année vers des dispositifs d'hébergement relais ou d'insertion en sortie d'hébergement d'urgence.

L'association propose également une Maison d'Accueil de Jour (MAJ) pour améliorer l'accueil des familles hébergées momentanément à l'hôtel et développer des réponses aux besoins qui succèdent à une prise en charge en dispositifs d'hébergement.

Ce lieu est ouvert de 9h à 21h tous les jours de la semaine et permet également de :

- Répondre à des besoins des ex hébergées, en leur proposant un accompagnement, un accompagnement social en logement-relais, la permanence de courrier pour les ex femmes hébergées.
- D'organiser des ateliers individuels et collectifs au bénéfice de toutes les personnes accueillies, comme des groupes de paroles entre femmes ou bien entre mères.

Les actions de sensibilisation

L'association SOS Femmes Vendée a fait 46 actions de sensibilisation en 2024 auprès de 917 jeunes collèges, lycées, MFR, ...)

De plus, depuis novembre 2021, l'association est co-signatrice, avec la compagnie de taxi « Allo Radio Taxi », d'une convention portée par la préfecture de la Vendée. Cette convention repose sur la mise en œuvre d'un dispositif de prise en charge du transport des femmes victimes de violences conjugales dans le département de la Vendée.

Les données chiffrées relatives à ce dispositif se retrouvent dans la partie lutte contre les violences faites aux femmes, dans la partie action locale à destination des victimes.

Cette association fait partie du groupe des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps convivial après la soirée des court-métrages au cinéma le Concorde le 26 novembre 2024 ou le village de l'égalité du 8 mars 2025.

L'association est accompagnée financièrement notamment par la DDETS direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (pour les situations d'hébergement), le conseil départemental de la Vendée, la Région des Pays de la Loire, la CAF de Vendée, le FIPD, des communes (dont la ville de La Roche-sur-Yon).

La Ville de la Roche-sur-Yon a attribué une subvention annuelle à l'association SOS Femmes 85, avec l'historique suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement	29 800	29 800	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	37 000	37 000
Investissement					12 000				

B. CIDFF

L'association CIDFF (*Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles*) a pour objets sociaux de :

- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Favoriser l'autonomie des femmes dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial,
- Lutter contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.



Fondé en 1972, à l'initiative de l'Etat, les missions des CIDFF sont reconnues dans le code de l'action sociale et des familles. Depuis 1987, l'association est signataire d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Etat, et un agrément d'état reconnaît une mission d'intérêt général aux CIDFF.

Et depuis décembre 2021, il apparaît en tant qu'organisme de formation dans le référencement Qualiopi. L'association dispose d'une fédération nationale, de 13 fédérations régionales et 98 structures départementales.

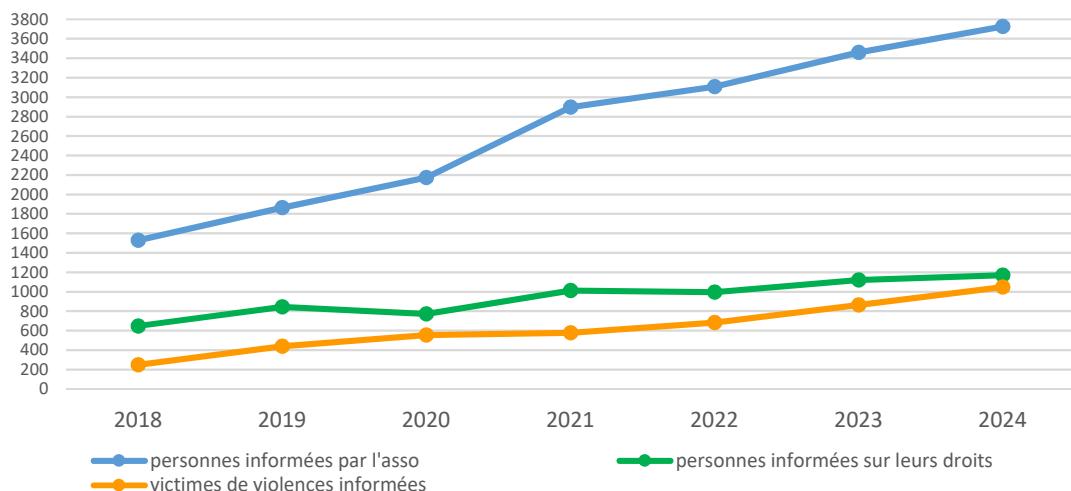
L'association se compose d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels (6 salariées et des bénévoles et des adhérents et un conseil d'administration de 10 femmes) qui conduit les actions collectives auprès de différents publics (dont des permanences juridiques dans différentes communes de Vendée) et informe, oriente et accompagne les femmes et les familles lors d'entretiens personnalisés, confidentiels et gratuits.

Les personnes qui arrivent au CIDFF Vendée le sont par des professionnels de l'action sociale, via internet et les médias, par le 'bouche à oreille', et par les services des forces de l'ordre.

Quelques chiffres sur l'activité de l'association :

Types activité et indicateurs		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Activité de l'association	Personnes informées	1528	1 863	2 172	2 898	3 109	3 461	3 726
	% de femmes	79%	81%	81%	75%	75%	75%	80%
Information accès aux droits	Nombre d'entretiens			870	1 196	1 208	1 417	1 536
	Nbre demandes reçues						4 456	5 247
	Personnes informées	648	843	772	1 012	994	1 119	1 170
	Dont sur LRSY (via siège, MQ Jean yole, liberté et maison arrêt LRSY)	486	614	619	521	421	502	
Accompagnement des femmes vers l'emploi	Femmes informées	109	157	115	169	161	152	145
	Accompagnement BAIE	85	68	63	88	79	106	116
Accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles	Personnes informées	248	441	553	579	683	865	1 048
	Dont les femmes	228	408	483	536	636	805	943
Activité sensibilisation informations (vers femmes, scolaires, étudiants, professionnels)	Heures		614	272	497	841	809	740
	Personnes informées		1 808	828	1 901	1 864	3 154	3 546

Graphe regroupant l'évolution du nombre de personnes reçues par l'association sur toutes ses thématiques, spécifiquement sur les informations sur les droits, ou bien encore les victimes de violences sexistes ou sexuelles.



Le nombre de personnes reçues par l'association est en hausse sur tous les volets depuis 2019, Ceci s'explique par :

- Un accroissement du nombre de permanences sur la Vendée, où elles sont passées de 8 en 2019 à 19 (avec la création sur Chantonnay depuis octobre 2024) : elles ont lieu dans 9 espaces France services et 2 espaces services, 3 centres sociaux, 2 maisons d'arrêt (LRSY et Fontenay), 2 maisons de quartier de LRSY, une communauté de communes,
- Une meilleure visibilité numérique et médiatique de l'association, avec le relationnel avec les partenaires de l'action sociale, des forces de l'ordre, des autres partenaires et la participation aux actions collectives auprès du public et les interventions sur la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le département.

Le public individuel informé **sur l'accès aux droits** se compose à 76% de femmes et 20% d'hommes et 2% de couples.

Les demandes d'information portent à 50% sur le droit des familles (*autorité parentale, rupture, pension alimentaire...*) et à 31 % sur les violences sexistes et sexuelles, et ensuite viennent les questions sur les démarches et aides sociales (9%).

L'année 2024 se caractérise par l'arrivée d'une nouvelle mission pour ses juristes du CIDFF qui ont pris en charge l'audition des mineurs et mineures souhaitant être entendus dans le cadre d'une procédure devant le juge des affaires familiales.

Le CIDFF réalise également **un accompagnement des femmes vers l'emploi** : 145 femmes ont ainsi été informées en 2024 dont 116 femmes ont reçu un accompagnement BAIE (*bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi*).

Le BAIE est un service labellisé par l'Etat comprenant une analyse de situation et des freins à l'emploi, une aide à l'élaboration d'un projet professionnel, un accompagnement à l'articulation des temps et un accompagnement dans l'emploi. La présence d'une 2^{ème} conseillère emploi (depuis le 1^{er} septembre 2023) permet d'accompagner plus de femmes au niveau du BAIE.

Les principaux freins des femmes vis-à-vis du l'emploi sont en 2024 : la confiance en soi (pour 91% des femmes du BAIE), la santé (76%), les freins financiers (66%), l'isolement social (58%), la violence au sein du couple (53%), la garde d'enfants (52%). Et ces éléments peuvent être combinés pour une seule situation.

Le CIDFF assure également **un accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles** (femmes ou hommes). Les juristes vont alors orienter et accompagner la victime dans ses démarches juridiques avec des informations sur ses droits et en l'aident à identifier le mécanisme de la violence.

Ce travail se fait dans le cadre d'un réseau avec d'autres structures spécialisées sur les violences afin d'assurer si besoin un accompagnement social, un hébergement d'urgence, le lien avec les forces de l'ordre ou encore les services de santé.

Les 1 048 personnes reçues en 2024 par l'association dans ce cadre subissent des violences sexistes et sexuelles (VSS) :

Cette année 2024 se caractérise par une augmentation de la proportion des hommes ayant effectué une demande sur cette thématique, 73 hommes (soit 7 % des personnes reçues, contre 3 % en 2023).

- Les contextes des demandes portent majoritairement sur les violences :
 - Au sein du couple (ou en lien avec leur ex) pour 84% des victimes soit 885 personnes (*contre 757 en 2023*),
 - Dans un contexte familial (hors couple) pour 10% des personnes soit 105 personnes (contre 60 en 2023),
 - Au sein du travail pour 3,1% des personnes reçues soit 33 personnes.
- Les natures des violences évoquées en entretien reposent sur des violences psychologiques et/ou harcèlement moral pour 349 contacts soit 33% des demandes (*contre 271 en 2023*), sur des insultes ou menaces verbales (pour 334 demandes), des violences physiques (pour 139 demandes).

Le CIDFF développe différents projets à destination des femmes :

- Les *Semaines Bien-être* avec les maisons de quartier Jean Yole et la maison de quartier des Pyramides, qui ont pour objectif de permettre aux femmes en situation de précarité de reprendre confiance en soi et dans le collectif, de connaître leurs droits.
- L'action « *actives dans ma ville* » : action collective de mobilisation destinée à des femmes sans emploi résidant sur le quartier de la Vallée Verte.
- Mais également : « *Être parent solo au quotidien* », « J'accompagne mon enfant en situation de handicap », « atelier de création au féminin » avec l'ADIE à la Roche-sur-Yon.

Le CIDFF développe **des actions de sensibilisation collectives auprès des scolaires, des étudiants et des professionnels** sur les thématiques de l'égalité f-h, les violences sexistes et sexuelles (dans le couple, dans le sport, au travail), sur l'autorité parentale.

Ainsi par exemple, le CIDFF est intervenu notamment :

- Auprès des jeunes du collège Richelieu de LRSY (classe de 4^{ème}), des jeunes du lycée Pierre Mendès France (2^{ème} et 1^{ère}), lycée Branly (2^{ème} pro), au lycée nature, à l'IUT, auprès des services civiques, de l'ICES, vers les BPJEPS et CP JEPS (familles rurales, LRSY),
- Auprès des professionnels de La FOL, France Travail, la SDJES 85...

De plus, le CIDFF a co-organisé avec l'ONG le Zonta Club des Sables d'Olonne plusieurs actions sur les 15 et 16 mars 2025 :

- La journée du samedi 15 mars 2025, à l'hôtel Ibis à Mouilleron le Captif, un Forum sur le respect et l'égalité, avec des tables rondes, des stands d'associations et de structures partenaires,
- Le dimanche 16 mars 2025 matin avec une marche (jaune) dans un des quartiers de la Ville de LRSY, au départ de la maison de quartier centre-ville-Pont Morineau.

Le détail concernant ces journées est présenté dans le chapitre sur les actions du temps fort du mois de mars 2025 de ce rapport.

Le CIDFF 85 fait partie du groupe des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon

Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps convivial après la soirée des courts-métrages au cinéma le Concorde le 26 novembre 2024 ou le village de l'égalité du 8 mars 2025.

L'association est soutenue financièrement par l'Etat (SDFE), d'autres subventions publiques (DRDFE, CGET, DREETS), le conseil départemental de Vendée, la Caf de Vendée, la Région des Pays de la Loire (*jusqu'en 2024*), les communes (dont La Roche-sur-Yon).

La Ville de la Roche-sur-Yon a attribué une subvention annuelle à l'association CIDFF, avec l'historique suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subvention accordée	3 500	6 000	16 000	16 000 + 5 000 (Covid)	16 000	16 000	16 000	16 000

C. France Victimes 85

L'association France victimes 85 (anciennement Adavip 85) est une association départementale d'aide aux victimes.

Elle vient en aide à toutes les victimes et notamment aux victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles mais aussi aux victimes d'agressions, d'accident de la route, de discriminations, de vols, de menaces.



Sa mission : Ecouter, informer, orienter lors d'entretiens confidentiels et gratuits.

Sa spécialité : l'accompagnement tout au long de la procédure judiciaire du dépôt de plainte jusqu'à l'exécution de la décision de justice. Elle aide donc tous types de victimes dont les violences conjugales.

L'association travaille avec le parquet de la Roche-sur-Yon notamment pour la mise en place d'évaluation personnalisée de victimes et pour l'accompagnement judiciaire dans le cadre du BAV (*Bureau d'aide aux victimes*).

Ce dernier permet d'aider les victimes dans la constitution du dossier d'aide juridictionnelle ou en vue d'une audience, ou pour accompagner physiquement les victimes aux audiences.

Depuis fin 2021 et devant le surcroit continu de travail, l'association dispose d'une 5^{ème} juriste ainsi que d'un poste de coordination. Entre le 1^{er} janvier 2022 et mi 2024, l'effectif de l'association a été de 5 salariées à 100% d'ETP. Ces salariés sont accompagnés par du bénévolat qui équivaut à 2,5 ETP.

Mais depuis mi 2024, le nombre de juristes est passé de 5 à 4, obligeant l'association à prioriser les dossiers urgents notamment les VIF violences intra familiales et à abandonner une partie du travail du BAV (bureau d'aide aux victimes).

Quelques chiffres sur l'activité de l'association, *issus de rapport annuel d'activités de l'association*.

Types activité et indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Personnes aidées (pour La Roche-sur-Yon et les Sables d'Olonne)	4 690	3 761	3 172	3 964	3 848	3 723	2 872
Dont victimes d'actes de nature pénale			3 053	3 771	3 678	3 601	2 796
Dont nouveaux dossiers	3 346	2 594	3 290	3 122	3 032	2 141	
Dont La Roche-sur-Yon			1 477	1 929	1 851	1 965	1 510
Victimes prises en charge par le bureau d'aide aux victimes BAV de La Roche-sur-Yon	1 910		1 085	1 397	1 286	1 480	1 076

En 2024, le nombre de victimes prises en charge par l'association a baissé (du fait du nombre de juristes en baisse)

Un focus particulier est fait sur les victimes de violences au sein de couple ou de couple séparé.

Types activité et indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Prise en charge lors de violences dans le couple ou pour des couples séparés	Nbre total	252	286	306	507	691	715	744
	Nbre femmes	236	263	294	482	662	658	671
Age des femmes victimes de violences conjugales prises en charge	De 46 ans et +			23,1%	25%	23%	27,5%	28%
	De 26 à 45 ans		65%	60,2%	62%	60%	57,7%	58%
	De 15 à 25 ans		15%	16,6%	13%	16%	14,7%	14%

Depuis 2019, le nombre de victimes de violences conjugales reçue par l'association ne cesse d'augmenter, donc 90% sont des femmes.

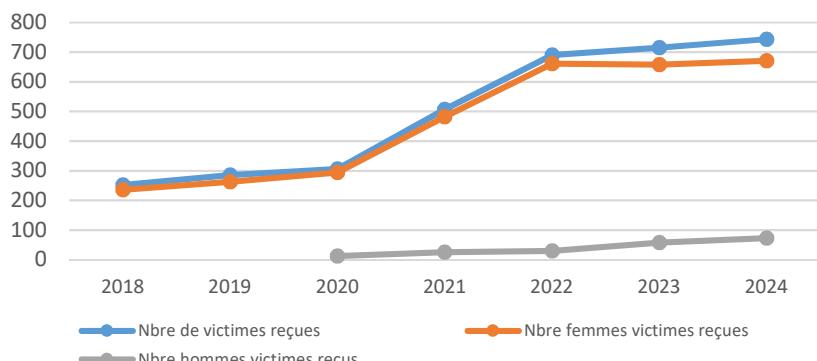
58% des femmes victimes de violences conjugales reçues en 2024 sont dans la tranche d'âge 26-45 ans, mais on constate que les autres tranches d'âges tout aussi concernées.

Evolution du nombre de victimes de violences au sein des couples et en couple séparé reçues par France victimes 85

Ces victimes de violences conjugales représentaient 5,4% des victimes reçues en 2019 pour atteindre 27% en 2024.

Les femmes représentent toujours la plus grande majorité des victimes de violences conjugales (90% en 2024).

Mais le nombre d'hommes victimes de violences conjugales augmente également pour atteindre 10% en 2024.



L'année 2024 vient confirmer le constat de 2023, avec à nouveau un nombre plus marqué d'hommes en tant que victimes de violences conjugales qui atteint le nombre de 73, soit une multiplication quasiment par 3 du nombre d'hommes reçus par rapport à 2021 (pour 25 hommes reçus en 2021).

Face à cette situation, l'association a une page dédiée aux violences conjugales sur son site : [Violences conjugales – FranceVictimes85](http://Violencesconjugales – FranceVictimes85)

1. LE TELEPHONE GRAVE DANGER

Parmi les mesures mises en place pour lutter contre les violences faites aux femmes, la France a mis en œuvre en 2016, la démarche initiée par l'Espagne, avec le dispositif de téléprotection des personnes en grave danger (« TGD ») ou Téléphone Grave Danger.

Ce dispositif consiste à assurer l'effectivité de la protection des personnes particulièrement vulnérables et en grave danger, victimes de viol ou de violences conjugales.

En cas de grave danger menaçant une victime de violences dans le cadre conjugal ou de viol, le procureur de la République peut ainsi lui attribuer, pour une durée de six mois renouvelables une fois, et si elle y consent expressément, un dispositif de téléprotection lui permettant d'alerter les forces de l'ordre en cas de danger.



Il s'agit d'un téléphone portable disposant d'une touche dédiée, permettant à la victime de joindre, en cas de grave danger, le service de téléassistance accessible 7j/7 et 24h/24. Cette plate-forme téléphonique reçoit les appels et évalue la situation. Après l'analyse de la situation, le téléassisteur, relié par un canal dédié aux services de la police nationale et aux unités de la gendarmerie nationale, demande immédiatement l'intervention des forces de l'ordre. Ce dispositif permet également la géolocalisation du bénéficiaire.

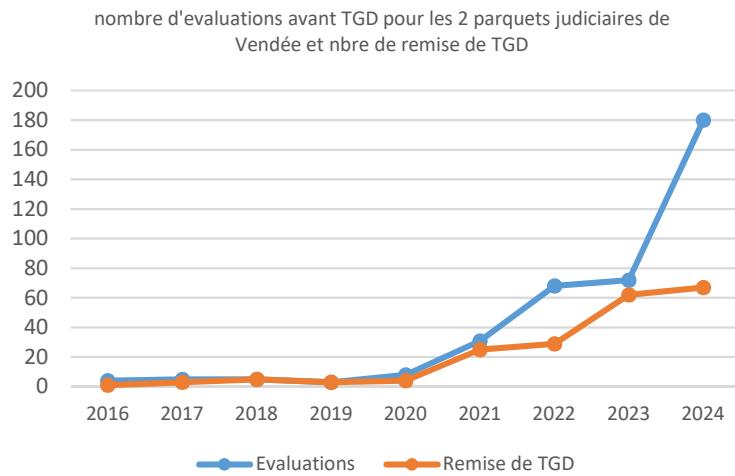
Ce sont 543 téléphones qui sont répartis dans l'ensemble des juridictions métropolitaines.

En France	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nbre de TGD activés	900	1 200		3 210	4 168	4 972

Le parquet de la Vendée dispose de 6 téléphones Grave Danger.

Avant la mise en place du dispositif TGD, un entretien et une évaluation sont réalisés par l'association France Victimes 85.

	Nombre de	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Evaluations	Sur les parquets de la Roche et des sables	4	5	5	3	8	31	68	72	180
	Dont La Roche-sur-Yon					5	15	28	30	77
Remise de TGD	Sur les parquets de la Roche et des sables	1	3	5	3	4	25	29	62	67
	Dont La Roche-sur-Yon					2	13	13	28	36
	Nombre d'entretiens pour le suivi des victimes avec TGD					38	200	294	698	697



Nombre d'évaluations avant TGD pour les 2 parquets judiciaires de Vendée et nombre de remise de TGD en Vendée (*rapport activités 2024 France Victimes 85*)

Après une évolution notable en 2021, l'année 2024 se caractérise par une augmentation nette par rapport à 2023 du nombre d'évaluations en Vendée (plus que doublé), tout comme le nombre de remise de téléphones grave danger TGD (+ 8%).

Sur la Roche-sur-Yon, on constate cette même évolution en 2024 sur les évaluations et les remises des TGD (+29%, avec 36 TGD remis).

L'année 2024 se caractérise par un nombre :

- De 1^{ère} évaluation de mise en place du dispositif augmente de façon très importante,
- De remise de TGD qui continue d'augmenter au total, notamment sur au tribunal de La Roche-sur-Yon dont le nombre de TGD remis dépasse celui du tribunal des sables d'Olonne (31 en 2024),
- D'entretien de suivi de dispositif assuré par l'association qui conserve son niveau haut de 2023.

2. LE BRACELET ANTI RAPPROCHEMENT BAR

En maintenant à distance des (ex)conjoints, le bracelet anti-rapprochement (BAR) est la solution face aux violences conjugales, dont le déploiement a été mis en œuvre à compter de mi-septembre 2020, via la loi N°2019-1480 du 28 décembre 2019. Ce dispositif existait depuis 2010 en Espagne.

Le bracelet anti-rapprochement est un dispositif de surveillance électronique qui permet de géolocaliser une personne à protéger et un auteur réel ou présumé de violences conjugales.

Sans avoir recours à la prison, le bracelet anti-rapprochement est la réponse la plus forte, la plus contraignante et la plus protectrice en matière de violences conjugales.

Contrairement au TGD (téléphone grave danger), le fonctionnement du bracelet anti-rapprochement ne repose pas sur une intervention de la victime. Il se base sur une géolocalisation permanente de la victime, via une unité mobile qui lui est remise, et de l'auteur présumé ou réel des violences, via son bracelet électronique. Dès que ce dernier se rapproche de la victime, une alarme est déclenchée qui peut entraîner, si l'auteur persévere dans son approche, une intervention des forces de l'ordre.

Via le bracelet anti-rapprochement, on est en capacité de prévenir l'infraction dès que la zone de pré-alerte est franchie par le porteur du bracelet. Grâce à la géolocalisation, le périmètre de protection est augmenté.



L'association France Victimes 85 a la responsabilité de faire l'évaluation préalable de la victime afin de recueillir son accord pour rentrer dans le dispositif, puis de lui remettre un boîtier de type balise GPS. Ce boîtier sera jumelé avec le bracelet électronique remis par le service pénitentiaire d'insertion et probation (SPIP) côté auteur. Ce boîtier permet aussi de communiquer avec le téléopérateur et peut servir de TGD le temps que le dispositif côté auteur soit installé.

En France	2022	2023	2024
Nbre de BAR activés	752	1 024	884

En 2024, 39 évaluations ont abouti à 11 mises en place du dispositif en Vendée, dont 8 sur la ville de La Roche-sur-Yon.

Nombre de		2021	2022	2023	2024
Evaluations	Sur les parquets de la Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne	22	32	36	39
	Dont La Roche-sur-Yon	15	18	19	30
Remise de BAR	Sur les parquets de la Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne	11	9	13	11
	Dont La Roche-sur-Yon	6	5	7	8
Entretiens de suivi du dispositif			192	457	251

En 2024, le nombre d'évaluation pour le dispositif BAR sur le parquet de La Roche-sur-Yon a doublé. Le nombre de remise de BAR a toujours été plus important sur le parquet de La Roche-sur-Yon depuis sa mise en place, mais c'est d'autant plus net en 2024.

La baisse d'utilisation des BAR observée en Vendée et en France peut s'expliquer notamment par le fait que l'agresseur utilise cet outil pour continuer à harceler sa victime en faisant sonner le téléphone de façon régulière en s'approchant régulièrement de sa victime, ce qui maintient la victime en alerte constante.

Transmission par les officiers de police judiciaires des auditions des victimes de violences intra familiales (VIF)

Courant 2021, dans le cadre d'une meilleure prise en charge et d'un suivi personnalisé régulier des victimes de violences intrafamiliales au plus tôt dans la procédure, les parquets de La Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne ont souhaité que toutes les auditions des victimes VIF soient transmises à l'association pour prendre attaché avec elle et leur proposer un suivi. Cela permet une prise en charge plus rapide de la victime (notamment dans le cadre des comparutions immédiates ou pour la remise de TGD ou BAR si besoin)

Nombre de		2021	2022	2023	2024
Transmissions d'auditions de VIF	Sur les parquets de la Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne	117	241	189	159
	Dont La Roche-sur-Yon	24	91	67	71
Entretiens de victimes		469	751	784	

Information/évaluation « sortie de détention » pour les victimes de violences intrafamiliales VIF

Après une saisine du juge d'application des peines d'un des 2 tribunaux judiciaires locaux (La Roche-sur-Yon ou les Sables d'Olonne) ou bien d'un juge extérieur, France Victimes 85 a eu un nouveau rôle à jouer en 2022 auprès des victimes de violences intrafamiliales (VVIF).

En fonction de la saisine, l'intervention de l'association peut aller :

- de la simple information de la victime (en parallèle de la justice) de la sortie prochaine de prison de l'auteur (qu'elle soit temporaire ou permanente),
- jusqu'à la réalisation d'une évolution personnalisée de la victime (EVVI) qui doit alors obligatoirement être réalisée dans les 48h et pouvant aboutir à la mise en place de dispositif de protection type TGD ou BAR.

Précédemment, ce type de démarche ne concernait que les plus fragiles (65 ans et plus) dans le cadre du conventionnement Ruban Blanc avec les tribunaux judiciaires TJ locaux.

Originaire de		2022	2023	2024
Saisines pour VIF	Juge application des peines des TJ Locaux	6	7	60
	Tribunaux TJ extérieurs	31	24	
	Total dossiers VIF en Vendée	37	31	60
Nombre d'évaluation EVVI pour VIF		19	317	101

Action pilote pour la sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles à l'attention des professionnels

La déléguée des droits des femmes de Vendée a mis en place en 2023, une action de sensibilisation des professionnels (au sens large) recevant du public ou pouvant être en ligne avec des victimes de violences intra-familiales (travailleurs sociaux, personnel de l'éducation nationale, France travail, les missions locales, personnes de hôpitaux et CCAS, ...).

Cette action est réalisée sur 2 jours avec l'implication de plusieurs structures : Sos Femmes 85, le CIDFF85, France Victimes 85, la maison de protection des familles de gendarmerie et les 2 chargées de mission VIF au sein des 2 tribunaux de Vendée.

	2023	2024
Nombre de formations réalisées	4	8

Action de formation à l'attention des professionnels du milieu du sport aux violences sexistes et sexuelles

Depuis 2021, l'association participe en tant qu'intervenante, à des journées de formation et sensibilisation des professionnels du milieu sportif (encadrants, bénévoles), sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Ces journées sont organisées en collaboration avec le CIDFF, une sexologue de l'association 'Stop aux violences 85', et 3 personnes de la direction départementale de la jeunesse et des sports.

	2021	2022	2023	2024
Nbre d'intervention	1	0	2 journées 20 mars et 15 décembre 2023	1 journée

Cette association fait partie du groupe des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon. Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps convivial après la soirée des court-métrages au cinéma le Concorde le 26 novembre 2024 ou le village de l'égalité du 8 mars 2025.

Subvention versée à l'association

L'association est soutenue financièrement annuellement par la Cour d'appel, la Préfecture de La Vendée (FIPDR), le conseil départemental, des communes (dont la ville de La Roche-sur-Yon) et CTY.

La Ville de la Roche-sur-Yon a attribué une subvention annuelle à l'association France Victimes 85, avec l'historique suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subvention accordée	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 500	1 500

D. Planning familial 85



Le Planning Familial 85 est un lieu d'écoute, d'échange et d'information sur la Santé Sexuelle, pour parler de toutes les sexualités, du droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement et lutter contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

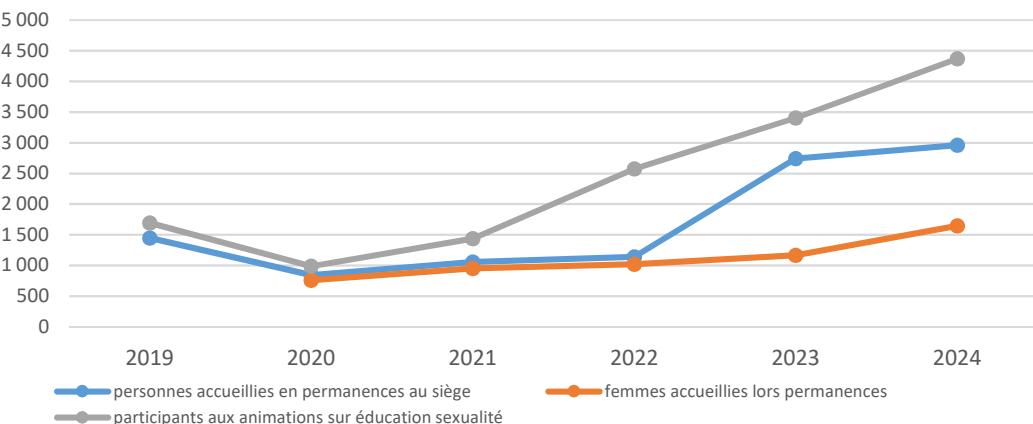
Le planning familial 85 est également un EVARS, espace de vie affective relationnelle et sexuelle, un acteur à part entière dans un parcours de santé sexuelle et dans la lutte contre les discriminations

L'association assure des permanences avec des rendez-vous confidentiels, anonymes et gratuits, dans le local à la Roche-sur-Yon (pôle associatif 71 Bd Briand) mais aussi hors les murs.

L'association comprend 2 salariées et 58 adhérents

Depuis 2023, la conseillère conjugale et familiale est passée sur un temps plein et a été accompagnée d'une assistante administrative à temps partiel depuis septembre 2023.

Activités		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Permanences au siège	Nombre		33	45	32	47	
	Personnes accueillies	1 447	843	1 059	1 140	2 744	2 962
	Dont femmes		761	954	1 021	1 169	1 646
Animations sur éducation à la sexualité	Nombre	71	47	90	152	224	232
	Nbre Etablissements	25	20	27	26	44	57
	Participants	1 693	987	1 440	2 574	3 404	4 372
Numéro vert (0 800 08 11 11)	Nombre accueil		427	472	417	877	792



Depuis septembre 2015, le numéro vert national " *Sexualités, Contraception, IVG* " ou 0 800 08 11 11 est un numéro unique, anonyme et gratuit porté par le Planning avec le soutien des ministères de la Santé et de la Cohésion Sociale, des Droits des Femmes et de l'Égalité et de Santé Publique France. Il s'agit d'un outil pour réduire les difficultés d'accès à l'information et les inégalités dans la prévention et les parcours de soin, et permettre ainsi à chaque personne le plein exercice de ses droits.

L'association a assuré en 2024, 232 animations sur l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle dans 57 établissements d'enseignement dont des écoles, collèges, des lycées, MFR et autres structures de Vendée. Ce qui leur a permis de voir plus de 4 372 jeunes sur l'année.

Au 2^{ème} semestre 2024, l'association a notamment participé

- Le 14 septembre 2024 au forum des associations, proposé par la ville de La Roche sur Yon
- Le 17 septembre 2024 au ciné-débat au cinéma le Carfour à Aubigny-Les Clouzeaux dans le cadre de la programmation municipale avec le film « la place des femmes »,
- Le 28 septembre 2024, à la marche des fiertés (stand et marche)
- Le 7 novembre 2024 à la soirée organisée par OGA Atlantic lors du débat qui a suivi la pièce de théâtre « L'autre » interprété par la compagnie Mordicus devant des chefs d'entreprises.
- Le 23 novembre 2024, à la marche annuelle pour dire stop aux violences de genre, sexistes et sexuelles, organisée par Noustoutes85.
- Le 23 novembre 2024, a organisé un nouveau café féministe avec l'avocate Sophie Jauneau et SOS femmes Vendée sur l'organisation de la justice pour les femmes victimes de violences.

L'association intervient également contre la précarité menstruelle, par la distribution de protections périodiques à l'épicerie solidaire étudiante Ma'Yonnaise grâce aux collectes organisées par les bénévoles. En 2024, il y a eu 13 journées de distribution à l'épicerie solidaire.

Créé le 15 mars 2022, le Collectif Tout SEXplique 85 ! est coordonné par le CFPD et la Fédération régionale du Planning Familial. Il a proposé des journées pédagogiques (25 et 26 novembre et 12 et 13 décembre 2024) sur le thème des violences sexistes et sexuelles avec la participation de plusieurs partenaires.

Cette association a été intégrée au groupe des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon en 2021. Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps convivial après la soirée des court-métrages au cinéma le Concorde le 26 novembre 2024.

L'association est financée par la direction départementale des droits des femmes et de l'égalité, le conseil régional des pays de la Loire, l'Agence Régionale de Santé ARS ainsi que la ville de La Roche-sur-Yon.

La Ville de la Roche-sur-Yon a attribué une subvention annuelle à l'association Le Planning familial 85, avec l'historique suivant :

	2022	2023	2024
Subvention accordée	1 000	1 000	2 000

E. RAPAVV

L'association RAPAVV (*Réflexion et aide pour les auteurs et victimes de violence*) a été créée en juillet 2011 afin d'engager une réflexion globale sur les problématiques de violences, soutenir les initiatives d'aide et de soin aux auteurs de violences et accompagner aussi les victimes de violences. Rapavv est donc un lieu ressource et d'orientation des personnes auteurs de violences.

Les missions de l'association sont :

- Le soin et l'aide par le biais de psychothérapies mixtes (individuel et en groupe), avec :
 - o Des sessions de groupes thérapeutiques pour auteurs de violences sexuelles ou violences conjugales. Une session représente 10 séances (3 individuelles et 7 en groupe) à raison de 2 par mois et s'étale sur 5 mois. Il n'est pas rare qu'une session ne suffisent pas pour accompagner et soigner un auteur de violence, parfois lui-même, victime de violences dans son enfance.
 - o Des sessions de groupes thérapeutiques pour victimes de violences. Une session représente 10 séances (3 individuelles et 7 en groupe) à raison de 2 par mois et s'étale sur 5 mois.
- L'intervention auprès d'équipe de professionnels confrontés à des situations de violence,
- La proposition de programme de formation de professionnels aux situations de violences et à l'emploi d'outil psychothérapeutiques.
- La participation à des actions collectives (journée internationale des droits des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes sur la Ville de La Roche-sur-Yon, le CLSPDR et le comité technique de lutte contre les violences intra-familiales de la ville, la CLAV de la Préfecture de la Vendée (comité local d'aide aux victimes)
- La réalisation d'interventions auprès des infirmiers psy du CHS, des élèves aides-soignantes, des travailleurs sociaux de la CAF ou du lycée saint François d'assise.

Cette association fait partie du groupe des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps convivial après la soirée des court-métrages au cinéma le Concorde le 26 novembre 2024 ou le village de l'égalité du 8 mars 2025.

L'association est financée par le Conseil Départemental de la Vendée, de l'ARS.

En 2024, pour la 1^{ère} fois, l'association RAPAVV a sollicité une subvention auprès de la Ville de la Roche-sur-Yon, dont le montant est le suivant :

2024	
Subvention accordée	1 700 €

F. #NousToutes85

#NousToutes est un collectif féministe ouvert à toutes et tous, constitué d'activistes bénévoles dont l'objectif est :

- De faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les sphères de la société,
- D'en finir avec les violences sexistes et sexuelles dont sont massivement victimes les femmes et les enfants en France.

Le collectif regroupe citoyennes et citoyens, associations, organisations syndicales et politiques. Il est organisé en comités par ville, département, école, université...



En Vendée, un collectif #NousToutes85, existe depuis 2020 et comprend 70 membres fin 2023. Il est tourné vers l'action avec deux objectifs principaux :

- Exiger des politiques publiques efficaces contre les violences sexistes et sexuelles en termes de budget et de méthodes,
- Sensibiliser l'opinion publique aux faits et mécanismes des violences sexistes et sexuelles au travers d'actions, de communications et de formations,

Ce collectif organise tous les ans une marche contre les violences faites aux Femmes lors de la journée du 25 novembre dans toute la France et c'est également le cas sur la Ville, où des associations viennent y prendre part. voir le chapitre sur les temps fort contre lutte contre les violences faites aux femmes.

Le collectif #NousToutes85, est devenue association courant 2023.

Noustoutes 85 participe notamment à une émission sur la radio associative Graffiti, Histoires de femmes, en proposant des lectures chaque mois sur les ondes.

Tout au long de l'année, leur stand « Safe bar » est présent lors de grands festivals (Poupet, Evenstar Festival, par exemple) pour faire de la prévention de manière « ludique et joyeuse. »

L'association organise pour la 2^{ème} année Feministival le dimanche 29 juin 2025 au Champ 24 à la Boutinière à La Roche-sur-Yon, comprenant un village de créatrices, des espaces d'expression libre, des jeux pour s'amuser et s'informer, et tout dans une ambiance musicale et artistique avec la présence de DJ.



Source : Facebook de l'association

Cette association fait partie du groupe des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon. Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps convivial après la soirée des court-métrages au cinéma le Concorde le 26 novembre 2024 ou le village de l'égalité du 8 mars 2025.

G. Zonta Club

Fondé à Buffalo, aux États-Unis, en 1919, le Zonta Club a pour mission de soutenir et de mettre en lumière toutes les associations qui aident les femmes, que ce soit dans leur vie personnelle, ou dans la sphère publique, où elles peuvent être victimes de violences conjugales, ou des inégalités et des discriminations.

Cette organisation met l'accent sur l'autonomisation des femmes et l'amélioration de leur statut dans la société.



Les Zonta Clubs poursuivent plusieurs missions essentielles : lutter contre les violences faites aux femmes, améliorer la condition féminine et soutenir des projets éducatifs et sociaux. Pour cela, ces structures organisent des conférences et des colloques avec des personnalités reconnues dans leur domaine afin de sensibiliser le public sur différentes thématiques comme le sexism, l'égalité...

En décembre 2024, cette ONG regroupe environ 30 000 membres actifs dans 64 pays.

Depuis 1972, un Zonta Club est présent aux Sables d'Olonne et une antenne s'est ouverte fin 2024 sur La Roche-sur-Yon, constituant le 2 071^{ème} Zonta Club, (après la signature d'un engagement le 2 juin 2025).

Depuis 2012, la campagne "ZONTA dit NON aux violences faites aux femmes" a été lancée dans le but de sensibiliser à l'épidémie mondiale de violations des droits des femmes. Elle unit les clubs ZONTA du monde entier dans des actions de plaidoyer contre la violence envers les femmes et les inégalités de genre.

Cette campagne se caractérise notamment par l'initiative "Orangez votre Ville". Les collectivités locales, en collaboration avec le club ZONTA local, s'engagent à illuminer certains bâtiments publics en orange.

L'orange, couleur choisie par ONU Femmes, symbolise la lutte contre les violences faites aux femmes, et les autorités publiques contribuent ainsi à sensibiliser le grand public.



En 2024, les communes suivantes ont participé à cette démarche (Voir paragraphe lutte contre les violences-temps fort)

- La Ville de La Roche-sur-Yon en illuminant son théâtre municipal (depuis 2021),
- La Chaize-le-Vicomte et Dompierre-sur-Yon en illuminant leur mairie pour la 1^{ère} année.

De plus, en mars 2025, cette ONG a organisé avec le CIDFF plusieurs actions sur un Week-End :

- La journée du samedi 15 mars 2025, à l'hôtel Ibis à Mouilleron le Captif, un Forum « *Ensemble pour le respect et l'égalité* », avec des tables rondes avec notamment le psycho-sexologue Sébastien Landry, Annick Billon sénatrice et le juge Durand et Ernestine Ronai, avec Sarah Barukh, Laetitia Colombani et Odile Frédeval des stands d'associations et de structures partenaires. Les interventions enregistrées sont disponibles en replay auprès des structures organisatrices. Cette action fait suite à un 1^{er} colloque sur le sexism en mars 2022 avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).
- Le dimanche 16 mars 2025 matin avec une marche (jaune) dans un des quartiers de la Ville de LRSY, au départ de la maison de quartier centre-ville-Pont Morineau.

Le détail concernant ces journées est présenté dans le chapitre sur les actions du temps fort du mois de mars 2025 de ce rapport.

De plus, cette ONG fait partie des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps convivial après la soirée des court-métrages au cinéma le Concorde le 26 novembre 2024 ou le village de l'égalité du 8 mars 2025.

H. Evolutions des subventions de la ville aux associations partenaires



La Ville de La Roche-sur-Yon accompagne les associations tout au long de l'année :

- Par des mises à disposition de salles (pour actions, animations), de matériels,
- Par des subventions

Au niveau des subventions versées aux associations, celles atteignent un montant de 58 200€ en 2024 pour 5 associations.

Le montant versé a augmenté de 7% par rapport à 2023.

III. Les ressources humaines des collectivités

A. Les données RH des collectivités

Les données des ressources humaines des 4 structures employeuses (l'Agglomération, le CCAS, le CIAS et la Ville de La Roche-sur-Yon) sont issues des RSU Recueils Sociaux Uniques 2024, présentant les évolutions des ressources humaines sur toute l'année 2024.

L'année 2024 a été marquée par la mise en place du CIAS de La Roche-sur-Yon, le *centre intercommunal d'actions sociales* qui est un établissement public dédié aux actions sociales concertées et démultipliées pour un territoire d'intervention et des moyens plus importants. Il est géré par un conseil d'administration et présidé par le président de l'Agglomération yonnaise.

Il gère les Ehpad de l'Agglomération (*les établissements d'hébergements pour les personnes âgées dépendantes*) sous gestion publique au niveau de la ville de La Roche-sur-Yon et des communes de l'intercommunalité.

Cet établissement public a donc intégré le personnel qui gérait auparavant ces Ehpad dont le personnel du CCAS de la Ville Centre et des communes de notre intercommunalité.

Ceci explique pourquoi le CCAS de la Roche sur Yon est passé de 296 agents permanents en 2023 à 8 agents permanents en 2024, et le CIAS comprend maintenant 559 agents permanents et non permanents.

1. POUR LES AGENTS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Il existe deux types d'emplois dans la fonction publique territoriale :

Un emploi permanent est créé pour répondre à l'activité normale et habituelle de l'administration. Ce type de poste est ouvert en priorité aux fonctionnaires et lauréats de concours et de façon secondaire aux contractuels.

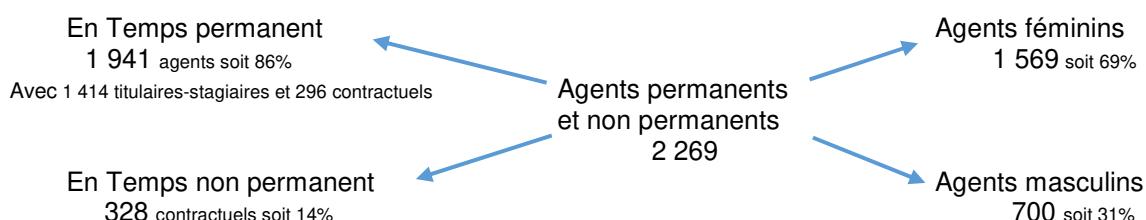
Un emploi non permanent est créé de manière provisoire pour répondre à un besoin temporaire ou saisonnier. Il peut également s'agir d'un contrat de projet correspondant à la réalisation d'une mission déterminée et ayant une date de fin.

a) La répartition femmes-hommes par thématique

(a) Au niveau de l'effectif

Sur l'année 2024, l'effectif des 4 structures employeuses (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville) au niveau des agents permanents et non permanents (*titulaires, stagiaires et contractuels permanents et contractuels non permanents*) est de ;

2 269 agents répartis différemment selon le temps de travail ou la répartition Femmes-Hommes.

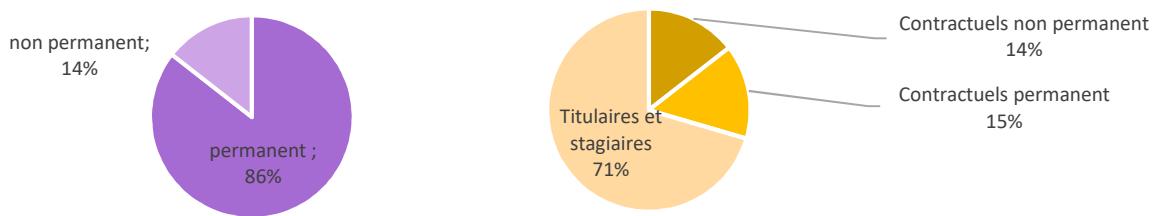


Par rapport à 2023, le nombre d'agents permanents et non permanents ont augmenté de :

231 agents permanents, 11 agents non permanents,
211 femmes et 31 hommes supplémentaires.

(b) Selon les statuts

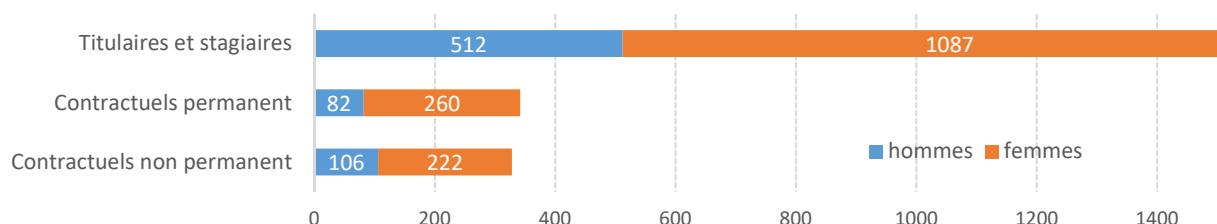
L'effectif permanent et non permanent comprend des agents issus de 3 statuts (à savoir titulaires et stagiaires permanent, contractuels permanents et contractuels non permanent), selon la répartition suivante :



L'effectif permanent et non permanent (2 269 agents) comprend en 2024 :

1 941 agents permanents avec 1 599 titulaires et stagiaires, 342 contractuels permanents, et avec 1 347 femmes (69% de l'effectif) et 594 hommes, 328 contractuels non permanents, avec 222 femmes (68% de l'effectif) et 106 hommes.

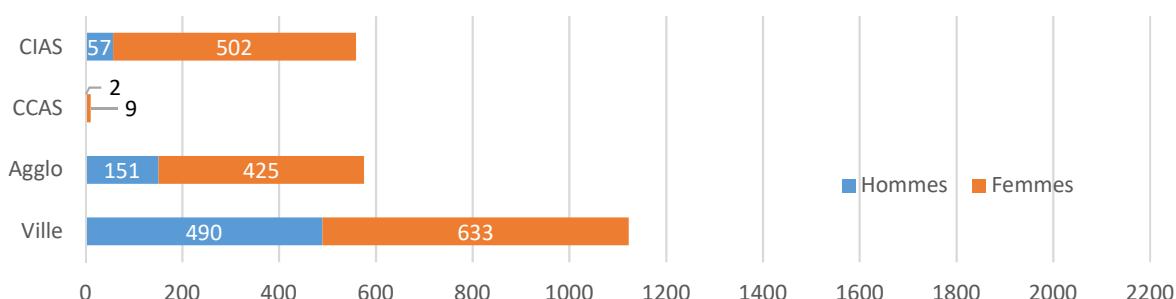
La répartition genre des 3 statuts est la suivante en 2024 :



En 2024, l'effectif global (permanent et non permanent), l'effectif permanent et l'effectif non permanent ne sont pas paritaires. Les femmes y représentent respectivement 67 % de l'effectif global (permanent et non permanent), 65% des titulaires et stagiaires, 68% pour les contractuels permanents et 75% des contractuels permanents.

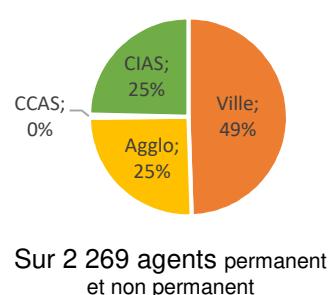
(c) Selon les structures employeuses

Selon la structure employeuse (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville), la répartition entre femmes et hommes est différente au sein de l'effectif global (permanent et non permanent) pour l'année 2024 :



En 2024, quasiment 50% de l'effectif permanent et non permanent est employé par la Ville, ensuite l'Agglomération et le CIAS se répartissent les agents restants à part égale.

Au niveau de la répartition genre des agents permanents et non permanents, les informations sont les suivantes :

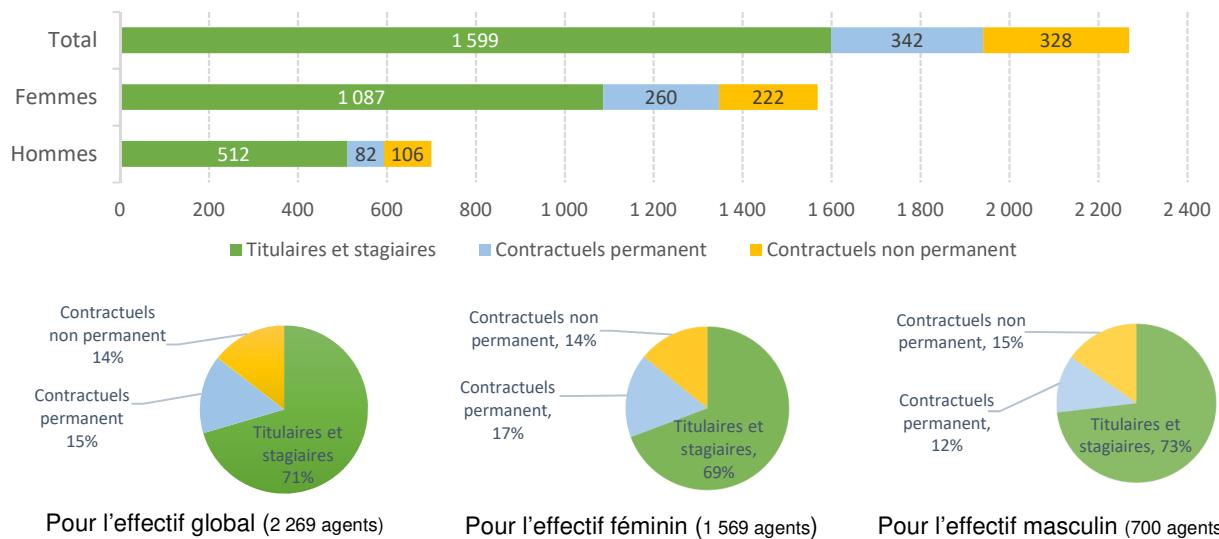


La Ville avec 1123 agents comprend 56 % de femmes,
 L'Agglomération avec 576 agents comprend 74% de femmes,
 Le CCAS avec 11 agents comprend 82% de femmes,
 Le CIAS avec 559 agents comprend 90% de femmes

b) La répartition au sein des effectifs féminin et masculin

(a) Selon les statuts

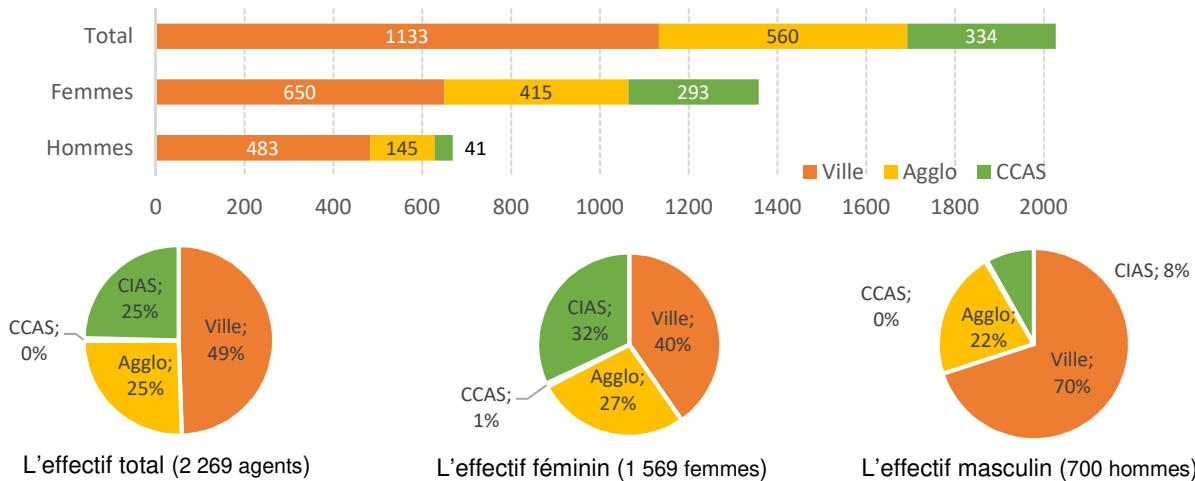
Selon l'effectif concerné au niveau permanent et non permanent (soit les 2 269 agents, 1 569 femmes et 700 hommes), les répartitions des statuts des agents (les titulaires-stagiaires et les contractuels), sont différentes sur 2024 :



- Les titulaires-stagiaires représentent le 1^{er} statut des agents permanent et non permanent au niveau des 3 effectifs (total, féminin et masculin).
- Les contractuels permanents représentent le 2^{ème} statut des effectifs total et féminin,
- Les contractuels non permanents représentent le 2^{ème} statut pour l'effectif masculin.

(b) Selon les structures employeuses

Selon la nature de l'effectif global (permanent et non permanent) concerné, les parts des structures employeuses sont différentes sur 2024 :

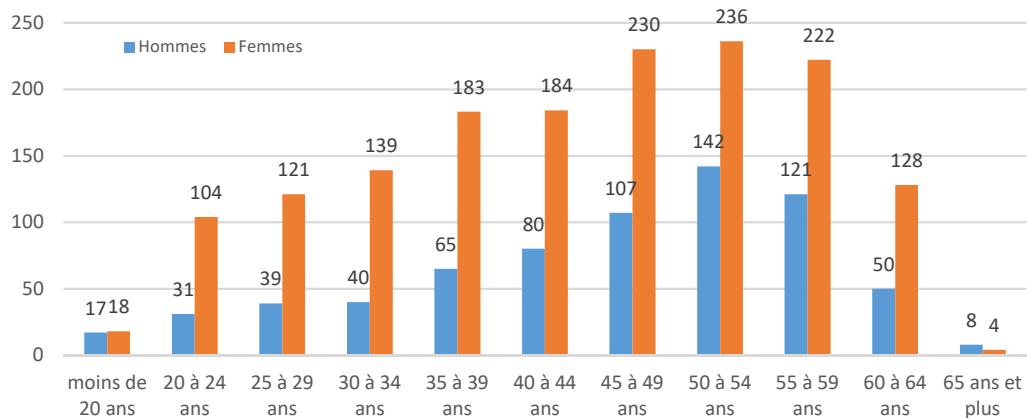


- La ville est la 1^{ère} structure employeuse au niveau des agents permanent et non permanent pour les 3 effectifs, mais avec un taux nettement plus marqué au niveau de l'effectif masculin.
- L'effectif féminin permanent et non permanent est presque reparti par tiers sur les 3 structures employeuses (Ville, CIAS, et Agglomération),
- L'effectif masculin permanent et non permanent se retrouve majoritairement sur la ville puis l'Agglomération. Le CIAS ne représente qu'une faible part sur cet effectif.
- L'effectif total permanent et non permanent se retrouve à quasiment 50% sur la ville et se repartit de façon uniforme sur l'Agglomération et le CIAS.

(c) Selon la pyramide des âges

La pyramide des âges permet de mettre en lumière la répartition par tranches d'âges des femmes et des hommes au niveau de l'effectif permanent et non permanent pour les 4 structures employeuses (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville)

Au niveau de toutes les tranches d'âges, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, sauf pour la tranche d'âge 65 ans et plus.

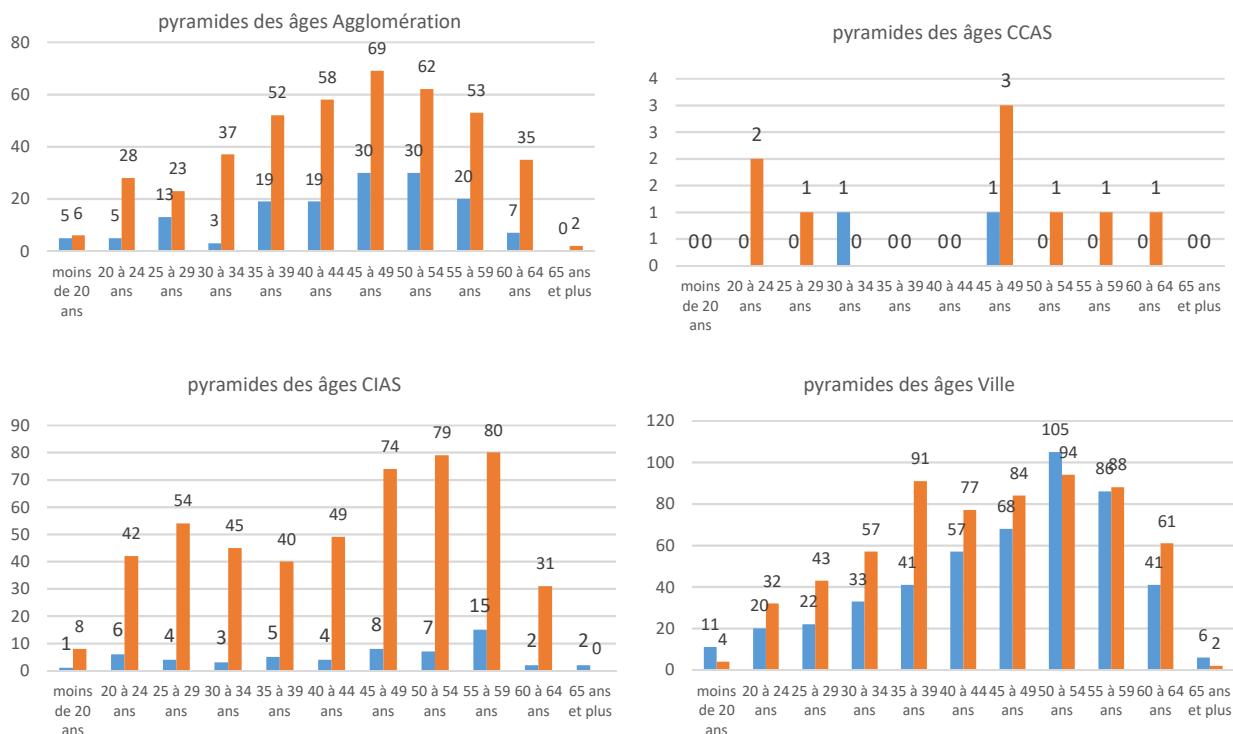


La forme «toupie» montre que les 4 structures employeuses (Agglomération, CCAS, Ville) possèdent un effectif très largement situé dans la force de l'âge. Cette forme indique que les structures employeuses ont recruté massivement sur une période de forte croissance. Le nombre d'employés «jeunes» est assez bas par rapport aux autres tranches d'âges.

Les principaux avantages se reflètent dans le haut niveau de compétences et d'expériences présentes dans ces structures. Avec une majorité de personnes encore dans la force de l'âge, le risque du départ en retraite dans l'immédiat est assez limité.

L'un des gros désavantages est que lorsque les premiers départs en retraites vont arriver pour toutes ces personnes recrutées au même moment, il va falloir anticiper tous ces départs afin de limiter la perte de compétence et réussir à conserver la même structure d'âge dans l'entreprise.

L'âge moyen des femmes et des hommes en 2024 n'a pas été communiqué par le DRH au moment de la rédaction de ce rapport.



L'analyse des pyramides des âges des agents permanents et non permanents des 4 structures employeuses (Agglomération, CCAS, CIAS, Ville) permet de mettre en évidence les informations suivantes :

L'Agglomération a une pyramide des âges très proche de la pyramide des âges au niveau global (permanent et non permanent), en forme de toupie, avec des femmes plus nombreuses dans toutes les tranches d'âges.

La pyramide des âges du CCAS ne peut pas être analysée au vu du peu nombre d'agent qui la compose.

Le CIAS présente une pyramide des âges avec des femmes plus nombreuses dans toutes les tranches d'âges en forme de sablier, avec un 1^{er} pic sur la tranche 25-29 ans, et un second entre 45 et 59 ans. Cette forme en pelote de laine, présente des pics de recrutement sur de courtes périodes. Elle résulte souvent d'une correction des déséquilibres démographiques antérieurs. Elle peut combiner à la fois des compétences solides et des employés moins expérimentés. Elle peut également entraîner un manque d'encadrement intermédiaire.

La Ville est la seule collectivité où le nombre des hommes est très proche de celui des femmes des femmes dans toutes les tranches d'âges, sauf dans 2 :

- les 35-39 ans où les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes.
- les 50-54 ans, où les hommes sont plus nombreux que les femmes.

La pyramide a une forme de sablier mais plus resserrée qu'au niveau de la pyramide du CIAS.

Quand les hommes de 50 à 59 ans (la part la plus importante des hommes) partiront à la retraite, cela touchera en majorité la ville.

Quand les femmes de 50 à 59 ans partiront à la retraite, cela touchera le CIAS et la ville.

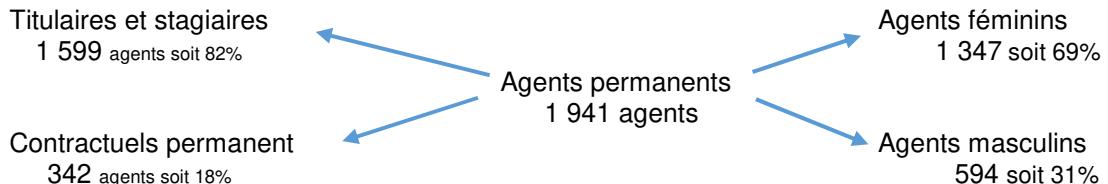
2. POUR LES AGENTS PERMANENTS

a) La répartition femmes-hommes par thématique

(a) En effectif

Sur l'année 2024, l'effectif des 4 structures employeuses (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville) au niveau des agents permanents (*titulaires, stagiaires et contractuels permanents*) est de :

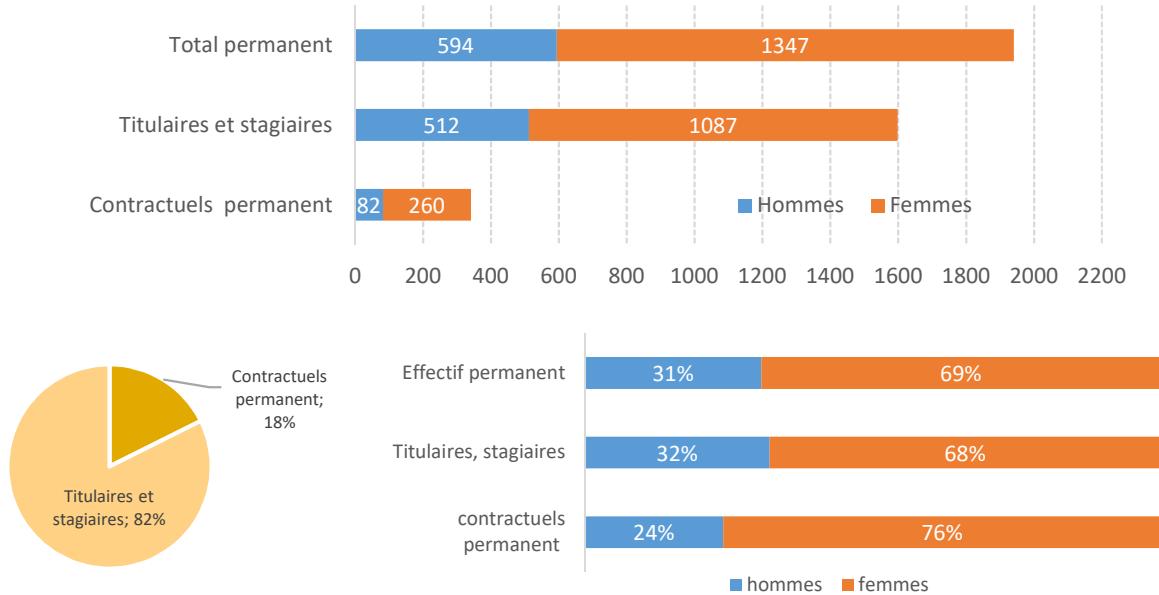
1 941 agents, en temps complet et non complet.



Par rapport à 2023, le nombre d'agents a augmenté de 231 agents avec 206 femmes et 25 hommes, notamment du fait de la mise en place du CIAS.

(b) Selon les statuts des agents

Selon les statuts des 1 941 agents permanents (*titulaires-stagiaires et contractuels permanents*), la répartition Femmes-Hommes est différente, pour l'année 2024.

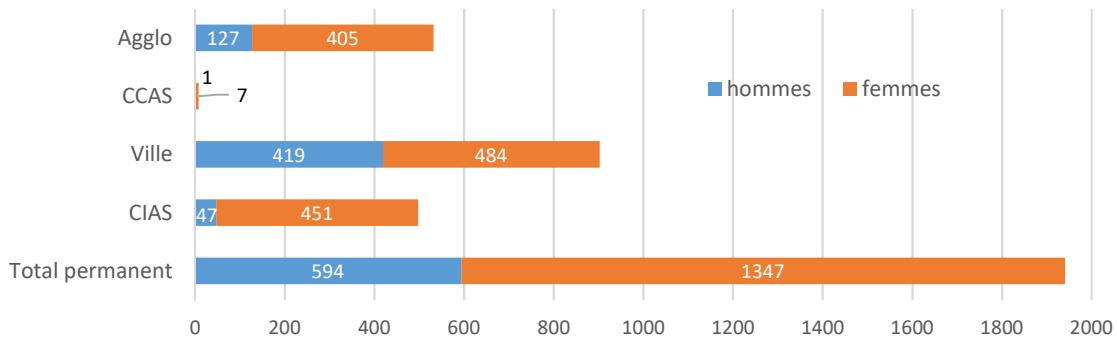


Les différents statuts en effectif permanent ne sont pas paritaires : les femmes y représentent toujours plus de 68% en 2024.

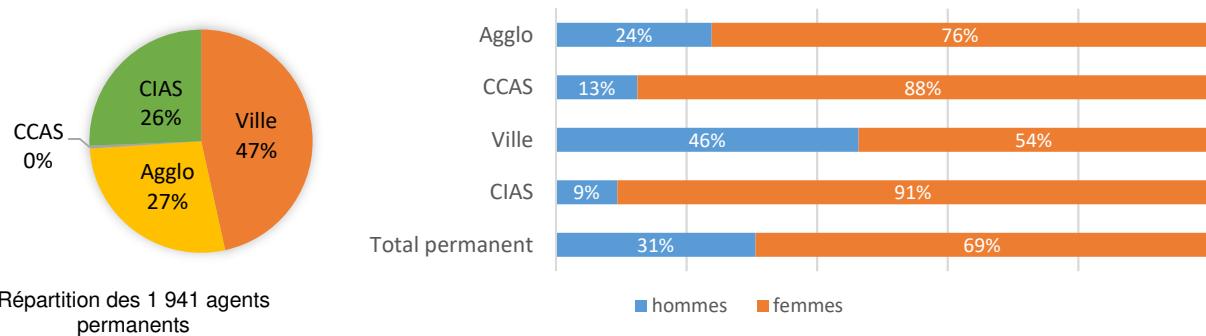
Les titulaires et stagiaires représentent 82 % de l'effectif permanent en 2024.

(c) Selon les structures employeuses

En 2024, selon la structure employeuse (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville), la répartition des agents est différente au sein de l'effectif permanent comprenant 1 941 agents permanents :



Selon la structure employeuse (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville), la répartition entre femmes et hommes est différente au sein de l'effectif global (permanent) pour l'année 2024 :



La Ville, 1^{ère} structure au niveau des effectifs permanents (903 agents permanents), féminins et masculins, se rapproche de la parité, avec 54% de femmes dans son effectif permanent.

L'Agglomération, 2^{ème} structure employeuse (532 agents permanents) comprend 76% d'effectif féminin.

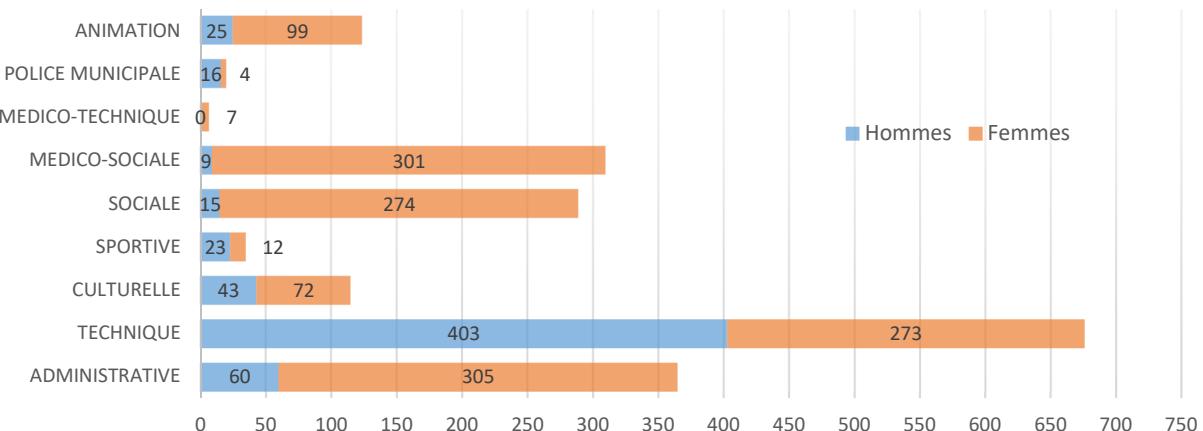
Le CIAS (498 agents permanents) est la structure qui emploie en pourcentage le plus de personnel féminin (81%) et le moins de personnel masculin (9%), en effectif permanent.

Le CCAS avec ses 8 agents permanents comprend 88 % de femmes.

(d) Selon les filières

La filière permet de répartir les fonctionnaires territoriaux suivant le domaine professionnel dans lequel ils exercent.

En 2024, selon les filières, on obtient la répartition suivante, qui montre le poids pris par des filières technique (35%), sociale et médico-sociale (21%), puis de la filière administrative (19%) au sein de l'effectif total permanent, ainsi que la répartition Femmes-hommes dans les filières.



Une filière est 100% féminine : Médico-technique mais elle ne comprend que 7 agentes.

Les filières où les femmes sont majoritairement représentées en 2024 sont : Médico-sociale (97% de femmes), sociale (95% de femmes), Administrative (84% de femmes), Animation (80%), puis Culturelle (63%).

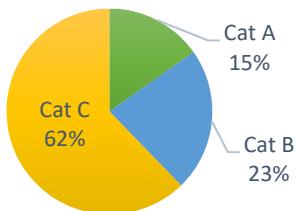
Les filières où les hommes sont majoritairement représentés en 2024 sont : police municipale (80%), Sport (66%), Technique (60%).

Il n'y a pas de filière paritaire (avec 50 % de femmes) au sein de nos collectivités.

Celles qui s'en rapprochent le plus en 2024, sont les filières Culturelle (63% de femmes), Technique (40% de femmes) et Sportive (34% de femmes)

(e) Selon les catégories

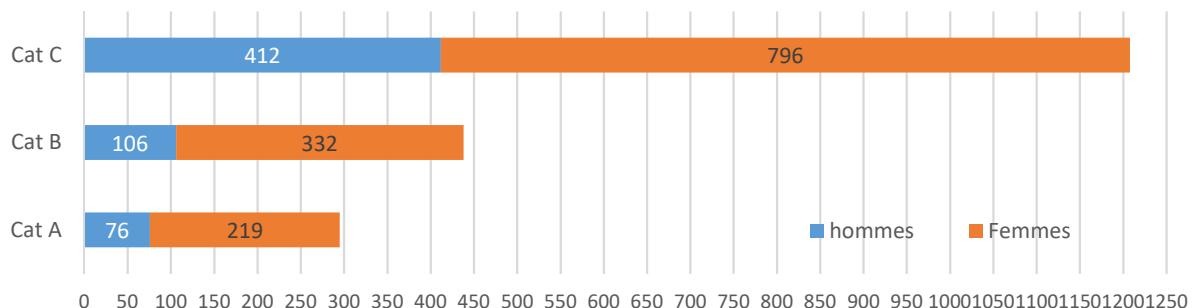
Les cadres d'emplois sont répartis en trois catégories hiérarchiques (A, B et C) selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent, ces catégories recouvrant en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés).



L'effectif permanent avec 1 941 agents comprend :

62% de catégorie C (1 208 postes) avec 66% de femmes, 23% de catégorie B (438 postes) avec 76% de femmes, 15% de catégorie A (295 postes) avec 74% de femmes,

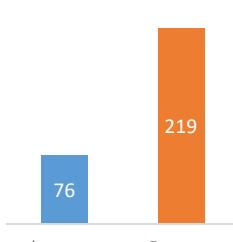
Selon les catégories, dans l'effectif permanent, on obtient les répartitions femmes-hommes suivantes :



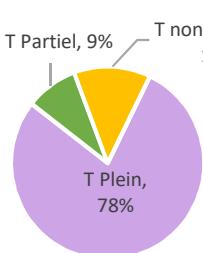
Aucune catégorie n'est paritaire (50%), la part des femmes qui le constitue est toujours supérieure à 66%. Pour les 3 catégories, les temps pleins représentent le temps de travail majoritaire des agents.

L'Agglomération est la 1^{ère} structure employeuse des catégories A et B, et c'est la ville pour la catégorie C.

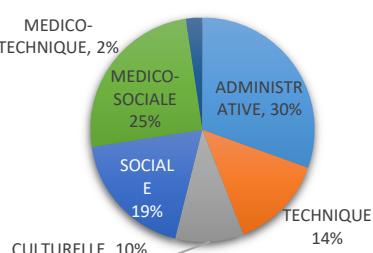
La catégorie A (295 postes en 2024) se répartit de plusieurs manières selon les genres, les temps de travail, les filières et les structures employeuses :



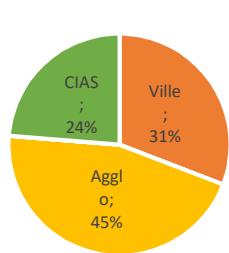
Sur 295 catégories A



231 Temps plein, 26 temps partiel, 38 temps non complet

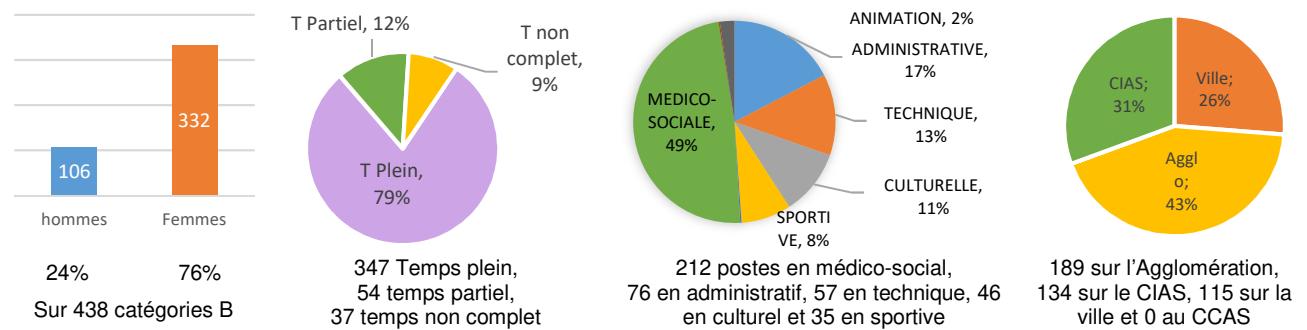


90 postes en administratif, 74 en médico-social, 55 en sociale, 40 en technique et 29 en culturel

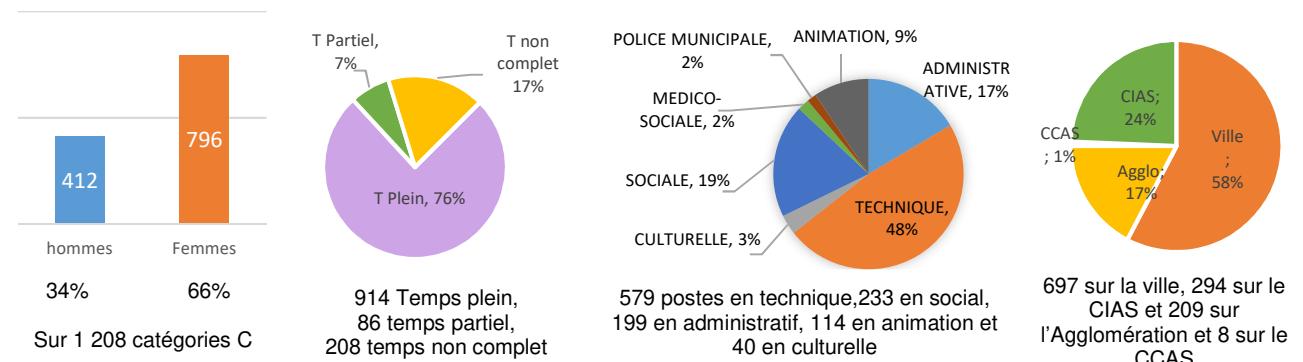


134 postes sur l'Agglomération, 91 sur la Ville, 70 sur le CIAS et 0 sur CCAS

La catégorie B (438 postes en 2024) se répartit de plusieurs manières selon les genres, les temps de travail, les filières et les structures employeuses :

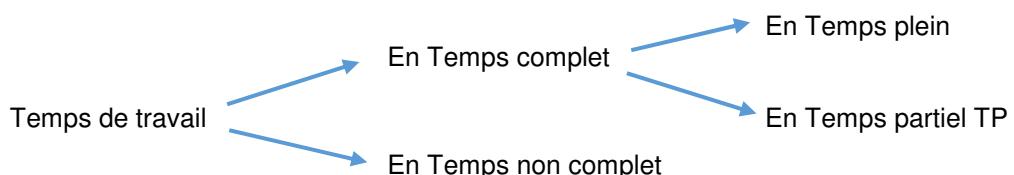


La catégorie C (1 208 postes en 2024) se répartit de plusieurs manières selon les genres, les temps de travail, les filières et les structures employeuses :



(f) Selon les temps de travail

Les temps de travail des agents permanents peuvent se repartir de la façon suivante :



Un emploi à temps complet est un emploi sur lequel la durée de travail correspond à la durée légale de travail, c'est-à-dire 35 heures par semaine (ou 1 607 heures par an).

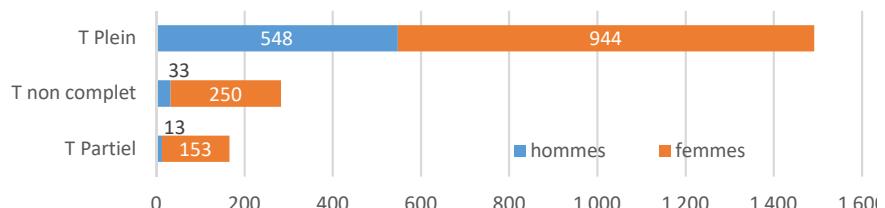
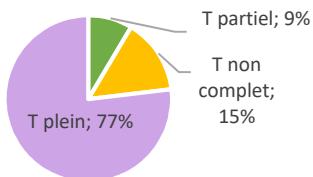
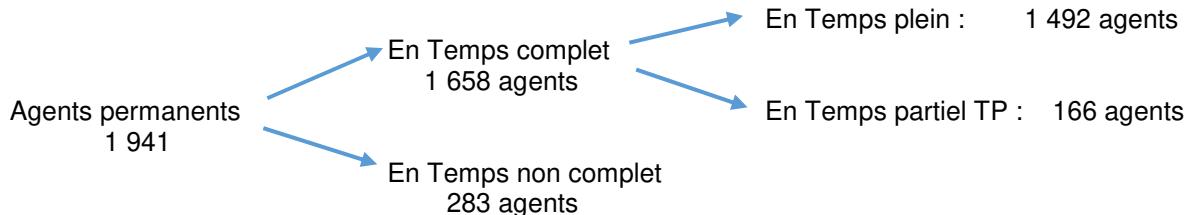
Un emploi à temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail. Le temps non complet correspond à un choix de la collectivité où elle n'a pas besoin d'un emploi à temps complet. Cette caractéristique de l'emploi s'impose à l'agent.

Le temps partiel s'applique sur un emploi que la collectivité a créé à temps complet. Il se fait à la demande de l'agent et pour une durée déterminée. Le temps partiel est alors exprimé en pourcentage d'un emploi à temps complet de 50 à 90% d'un temps plein.

Au sein de la fonction publique territoriale, il existe deux situations de travail à temps partiel :

- le temps partiel de droit (*Jusqu'au 3^{ème} anniversaire d'un enfant, pour donner des soins à un enfant ou un ascendant en situation de handicap, pour créer ou reprendre une entreprise, etc.*),
- le temps partiel sur autorisation accordé sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

En fin 2024, pour les agents permanents (titulaires, stagiaires et contractuels permanents), les données sont les suivantes :



Les temps pleins comprennent

944 femmes soit 63% de l'effectif des temps pleins.

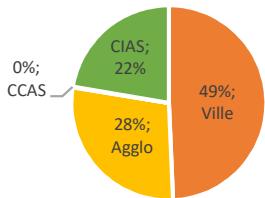
Les Temps non complets comprennent

250 femmes soit 88 % de l'effectif des temps non complets.

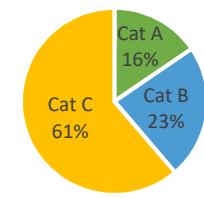
Les temps partiels comprennent

153 femmes soit 92% de l'effectif des temps partiels.

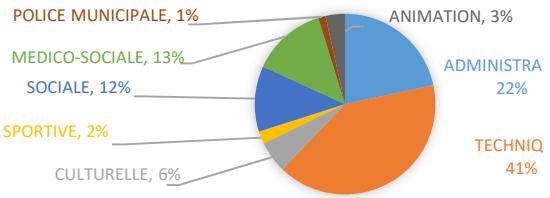
Les temps pleins (pour 1 492 postes, soit 77% du temps de travail) se répartissent ainsi :



Avec 736 postes sur la ville, 422 sur l'Agglomération, 333 sur le CIAS et 2 postes sur le CCAS,

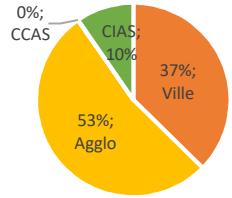


Avec 914 postes en catégorie C, 347 en catégorie B et 231 en catégorie A

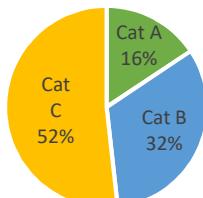


Les filières principales sont Technique (605 postes), administrative (323 postes), médico-sociale (199 postes, sociale (175 postes), culturelle (84 postes)

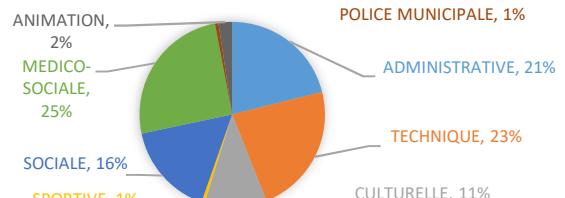
Les temps partiels (pour 166 postes, soit 9% du temps de travail) se répartissent ainsi :



Avec 88 postes sur l'Agglomération, 62 sur la ville et 16 sur le CIAS,

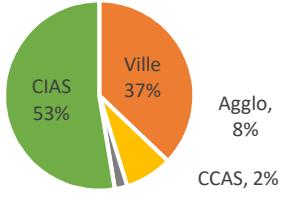


Avec 86 postes en catégorie C, 54 en catégorie B et 26 en catégorie A

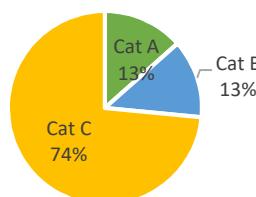


Les filières principales sont Sociale et Médico-sociale (69 postes soit 42%), Technique (38 postes soit 23%), administrative (35 postes soit 21%).

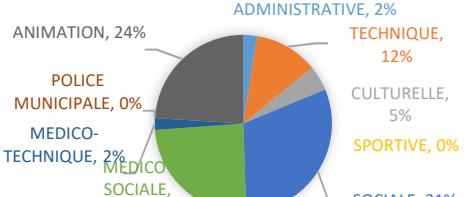
Les temps non complets (pour 283 postes, soit 15% du temps de travail) se répartissent ainsi :



149 postes sur le CIAS, pour 105 sur la Ville, 23 sur l'Agglomération et 6 pour le CCAS



Avec 208 postes en catégorie C, 37 en catégorie B et 38 en catégorie A

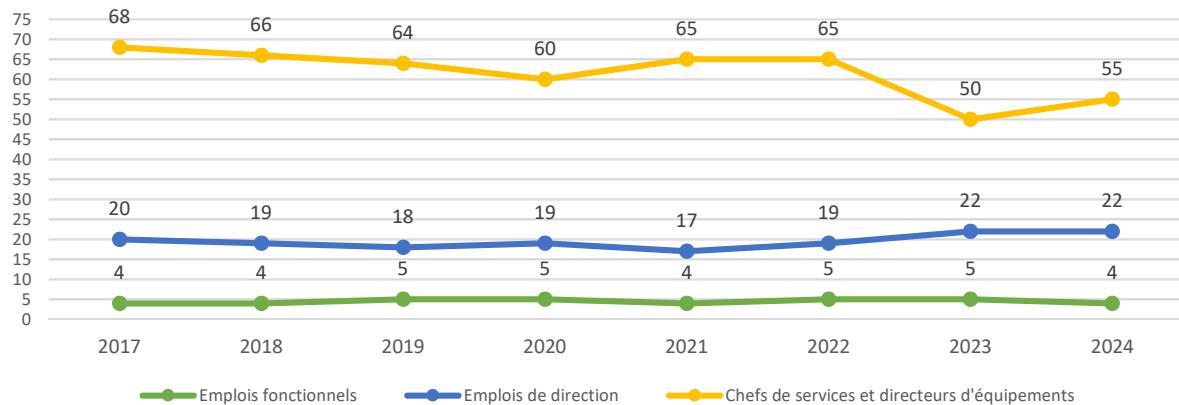


Avec 87 postes en sociale, 69 en médico-sociale, 68 en animation, 33 en technique

Les postes en temps non complet et en temps partiel sont au nombre de 449 (soit 23% des contrats de travail) en 2024, dont 403 sont occupés par des femmes soit 90% des postes.

(g) Au niveau des emplois fonctionnel, direction et chef de service

Evolution depuis 2017 des emplois fonctionnels, de directions et de chefs de service (base Organigramme)



L'ensemble de ces emplois présente une hausse en 2024 (81 emplois) liées à une augmentation des postes de chefs de service, après une baisse en 2023.

En 2024, l'ensemble de ces emplois (fonctionnels, direction et responsable de service) sont occupés à 54 % par des femmes, mais avec des répartitions différentes selon les emplois.

- les emplois fonctionnels atteignent la parité,
- les emplois de direction sont occupés à 64% par des hommes (idem 2023),
- les emplois de responsables de services sont occupés à 62% par des femmes (2023 : 40 pour les femmes)

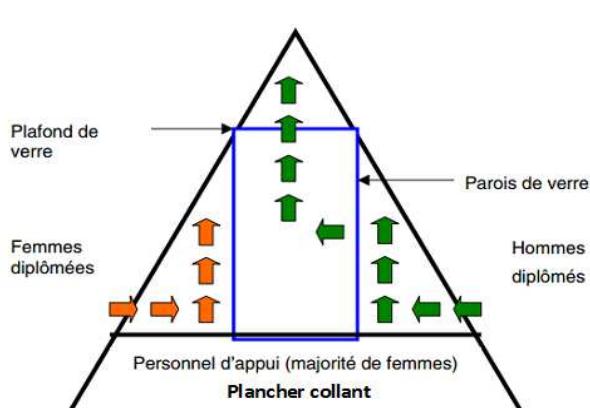
	% Femmes	% Hommes	Total
Emplois fonctionnels	50%	50%	4
Emplois de direction	36%	64%	22
Poste de chef de service et direction d'équipements	62%	38%	55
Total	54%	46%	81

Depuis 2023, la part des femmes a augmenté au niveau des postes fonctionnels (passant de 1 à 2) et de direction (passant de 3 à 8) et cela s'est maintenu en 2024.

En 2023, les femmes ont connu une baisse importante du nombre de responsable de service (passant de 42 à 20), puis ce nombre recommence à augmenté ensuite en 2024 pour atteindre 34 postes.

Si les femmes évoluent pour prendre des postes de responsables de service, ce mouvement ne suit pas pour prendre des postes de direction (Plafond de verre).

Représentation schématique des barrières de la progression professionnelle que les femmes peuvent rencontrer dans leur carrière



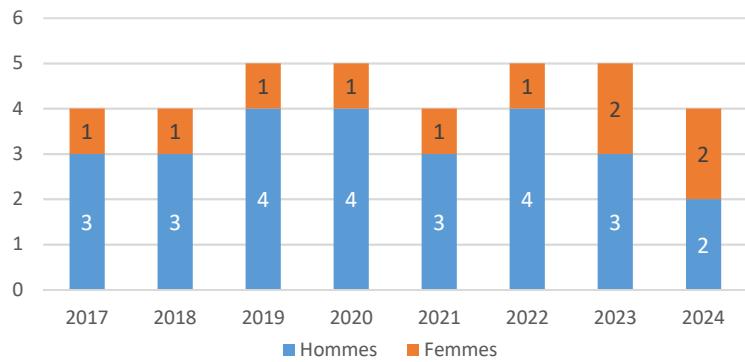
Source : MGFEM

Plafond de Verre : la difficulté pour certaines groupes sociaux à atteindre des niveaux hiérarchiques élevés.

Parois de verre : fait que lorsque les femmes parviennent à atteindre les postes les plus élevés, ils se trouvent généralement dans des départements considérés comme moins stratégiques (exemple : communication, administration).

Plancher collant : fait que les femmes soient bloquées à des positions moins élevées que les hommes dès leur début de carrière, ou façon de qualifier un moindre degré de mobilité inhérent à certains domaines ou à certains métiers, très souvent exercés par des femmes.

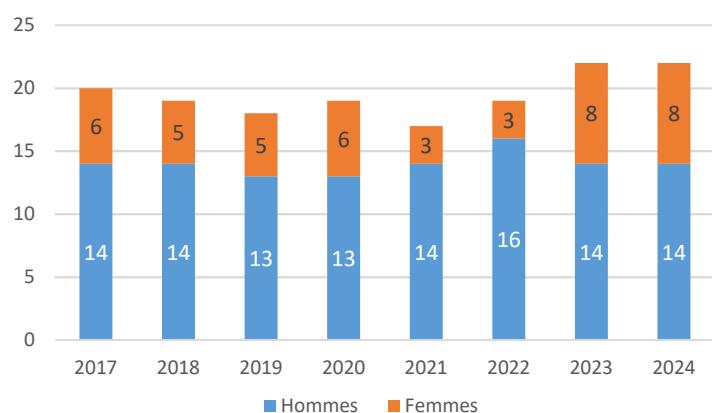
Evolution genrée des emplois fonctionnels



Entre 2017 et 2023, les hommes ont toujours occupés plus d'emplois fonctionnels que les femmes.

En 2024, la parité est atteinte.

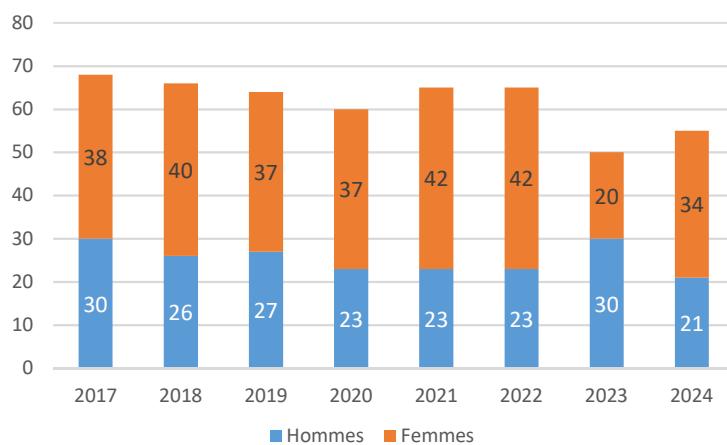
Evolution genrée des emplois de direction



Depuis 2021, le nombre de postes de direction augmente régulièrement (passant de 17 à 22).

Cette augmentation s'accompagne d'une présence des femmes plus importante (passant de 3 à 8 postes). Le nombre d'hommes sur des postes de direction reste stable à 14 postes.

Evolution genrée des emplois de responsables de service



Le nombre de responsables de service est en baisse depuis 2022.

2023 a été marqué par une baisse nette du nombre de responsables de service féminine (20 contre 42) et une augmentation du nombre d'hommes (30 contre 23 en 2022).

En 2024, le nombre de femmes tend à légèrement augmenté par rapport à 2023 (34 au lieu de 20 postes) pour passer à 34 et celui des hommes est en baisse.

Les emplois fonctionnels sont les seuls emplois soumis à une obligation réglementaire de parité, au niveau des nominations uniquement, mais pas sur les postes en place. En cas de non-respect de cette obligation, la collectivité fait l'objet d'une amende.

Mais cette obligation ne s'applique pas sur les postes de direction ou de chef de service.

b) La répartition au sein des effectifs féminins et masculins permanents

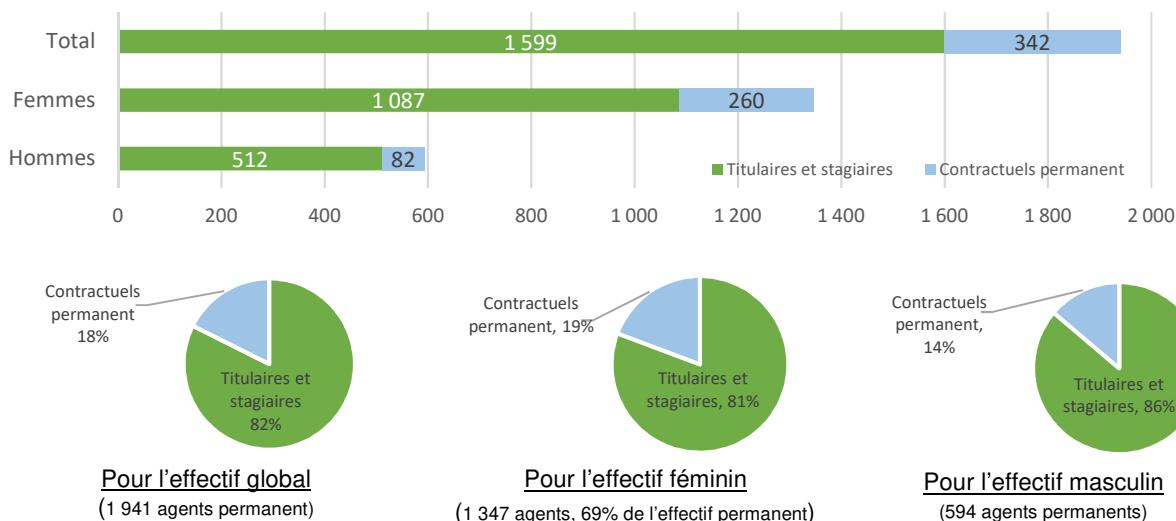
Sur l'année 2024, l'effectif des 4 structures employeuses (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville) au niveau des agents permanents (*titulaires, stagiaires et contractuels permanents*) est de :

1 941 agents permanents se répartissent entre 1 347 femmes (69% de l'effectif) et 594 hommes (31% de l'effectif).

(a) Selon les statuts

Les données concernant les statuts des agents (titulaires-stagiaires et contractuels) sont déjà présentées dans le paragraphe sur l'effectif permanent et non permanent.

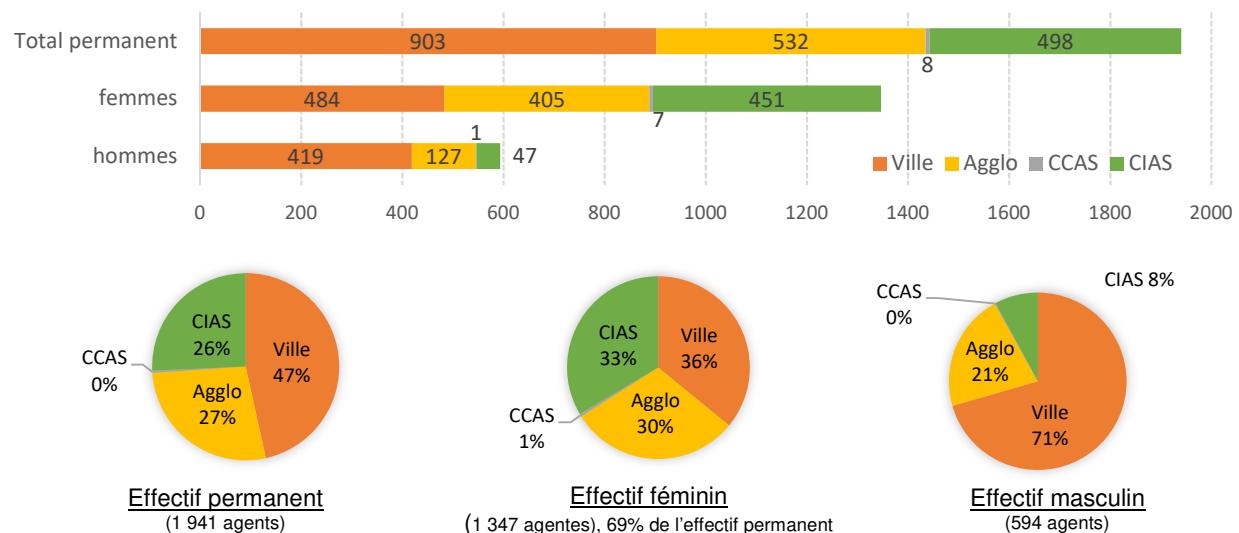
Selon l'effectif concerné, la répartition du statut des agents permanents est différente en 2024.



Les titulaires et stagiaires sont les statuts principaux sur les 3 effectifs (permanent, féminin et masculin) à plus de 81% de chacun des effectifs.

(b) Selon les structures employeuses

Selon l'effectif concerné, la part des structures employeuses (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville) est différente en 2024 :



L'effectif féminin se répartit quasiment par tiers entre 3 structures employeuses par ordre de priorité : la Ville, le CIAS puis l'Agglomération.

L'effectif masculin se répartit sur 2 structures employeuses, avec une forte majorité de son effectif sur la Ville puis ensuite au niveau de l'Agglomération.

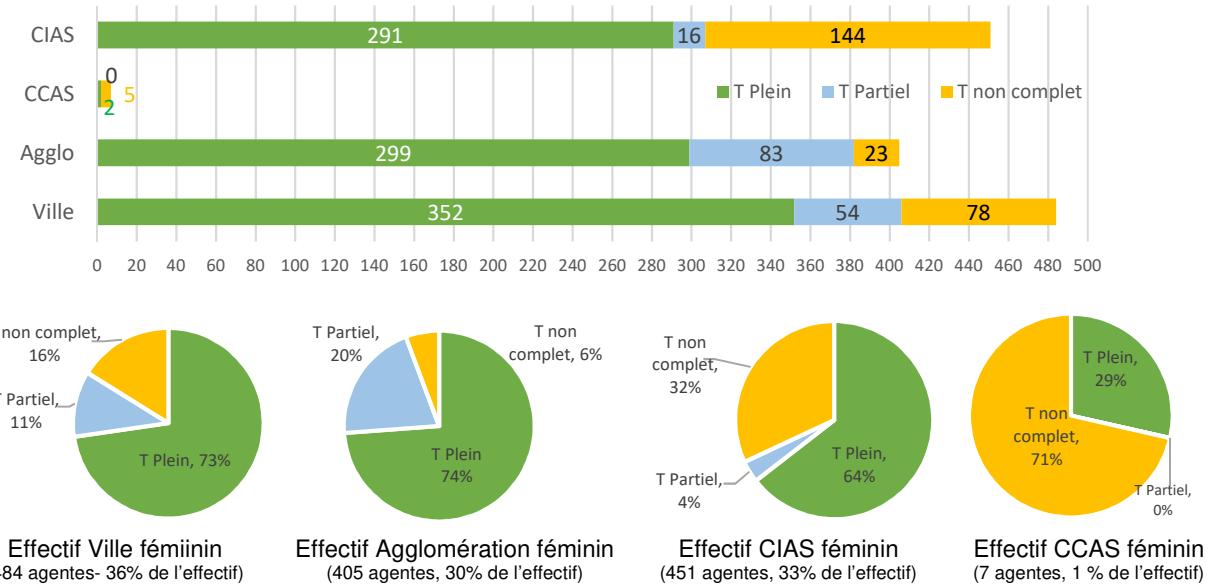
1^{ère} structure employeuse : La Ville pour tous les effectifs permanent, féminin et masculin.

2^{ème} structure employeuse : l'Agglomération pour les effectifs permanent et masculin et le CIAS pour l'effectif féminin.

Le CCAS, du fait du faible nombre d'agents concernés en 2024 (8 agents), n'occupe qu'une part infime au niveau de chacun des effectifs. Il a été supplanté par le CIAS.

L'effectif féminin permanent par structure employeuse en 2024 se répartit de la façon suivante :

La répartition des temps de travail de l'effectif féminin (1 347 postes) par structure employeuse en 2024 est la suivante :



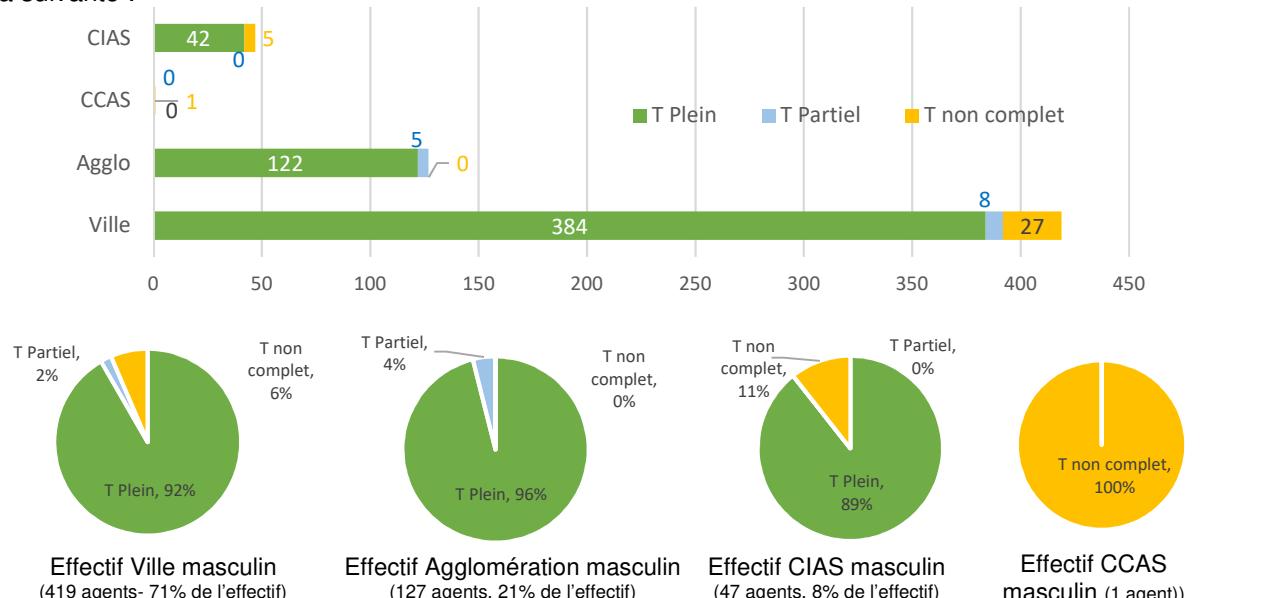
Les temps pleins sont les postes majoritaires sur 3 structures employeuses (Agglomération, CIAS et Ville), avec plus de 64% des effectifs féminins employées.

Les temps non complets représentent le 1^{er} type de postes au niveau de l'effectif féminin du CCAS (5 postes), les 2^{ème} types de postes au sein des effectifs féminins de la Ville et du CIAS.

Les temps partiels représentent les 2^{ème} types de postes au sein de l'effectif féminin de l'Agglomération.

L'effectif masculin permanent par structure employeuse en 2024 se répartit de la façon suivante :

La répartition des temps de travail de l'effectif masculin (594 postes) par structure employeuse en 2024 est la suivante :



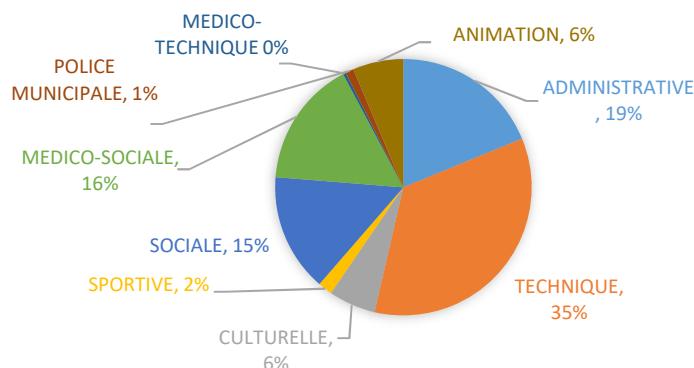
Les temps pleins sont les postes majoritaires sur 3 structures employeuses (Agglomération, CIAS et Ville), avec plus de 89% des effectifs masculins employés, en 2024.

Les temps non complets représentent le 1^{er} poste pour le CCAS (1 agent) et les 2^{ème} types de postes au sein de l'effectif masculin de la Ville et du CIAS. Ils n'existent pas au niveau de l'effectif masculin de l'Agglomération.

Les temps partiels représentent les 2^{ème} types de postes au sein de l'effectif masculin pour l'Agglomération et le 3^{ème} pour la ville. Ils n'existent pas au niveau de l'effectif masculin du CIAS.

(c) Selon les filières

Sur l'année 2024, **l'effectif permanent** (1 941 agents) se répartit par filières de la manière suivante :



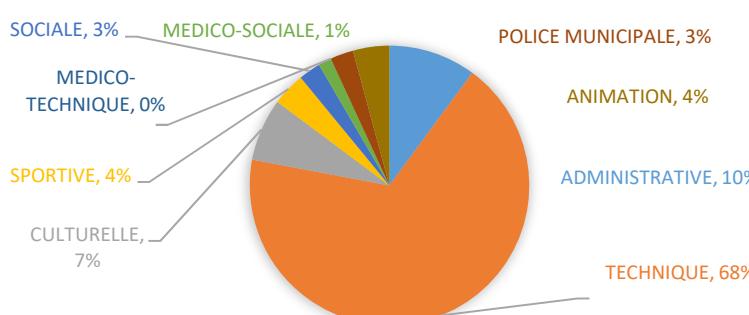
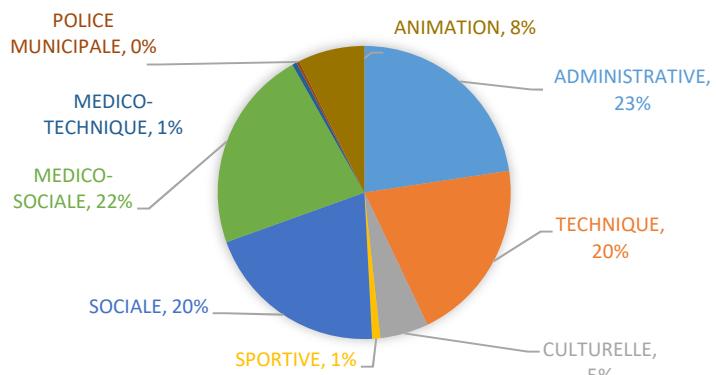
Les 3 filières principales représentant 84% des effectifs sont par ordre d'importance :

- Technique (676 sur 1 941 postes),
- Sociale et médico-sociale (599 sur 1 941 postes).
- Administrative (365 sur 1 941 postes).

Mais la répartition par filière observée sur l'effectif permanent n'est pas identique au sein des effectifs féminin et masculin.

Au sein de l'effectif féminin, la répartition des filières est la suivante :

- Sociale et médico-sociale (575 sur 1 347 postes)
- Administrative (305 sur 1 347 postes)
- Technique (273 sur 1 347 postes).



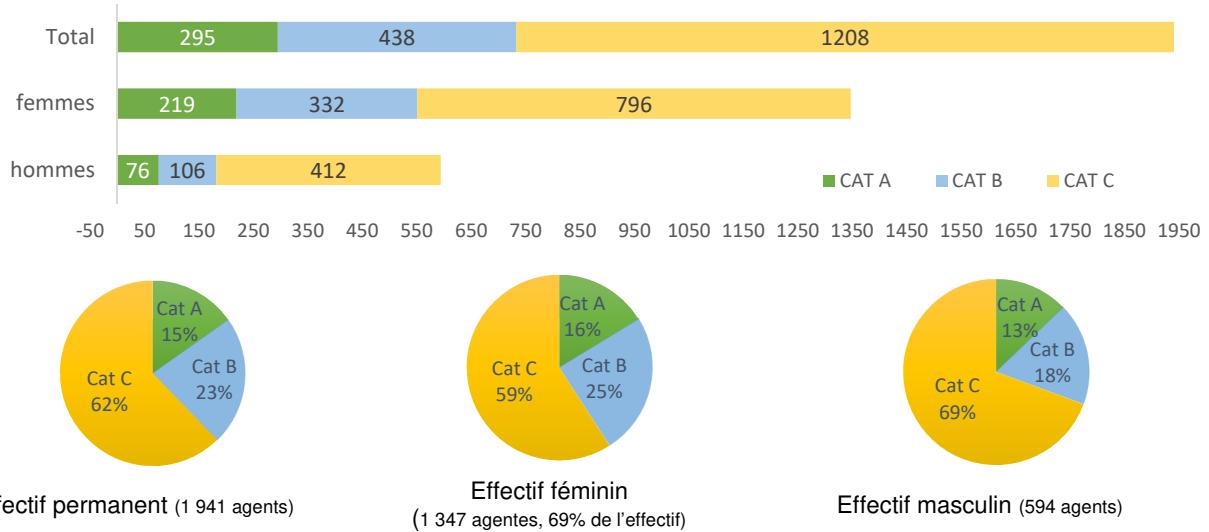
Au sein de l'effectif masculin, la filière technique des filières est la suivante :

- Technique (403 sur 594 postes),
- Administrative (60 sur 594 postes),
- Culturelle (43 sur 594 postes).

Il a très peu d'effectif dans les filières du social, médico-social (5% soit 24 postes).

(d) Selon les catégories

Selon l'effectif concerné, la répartition des catégories en 2024 est différente :

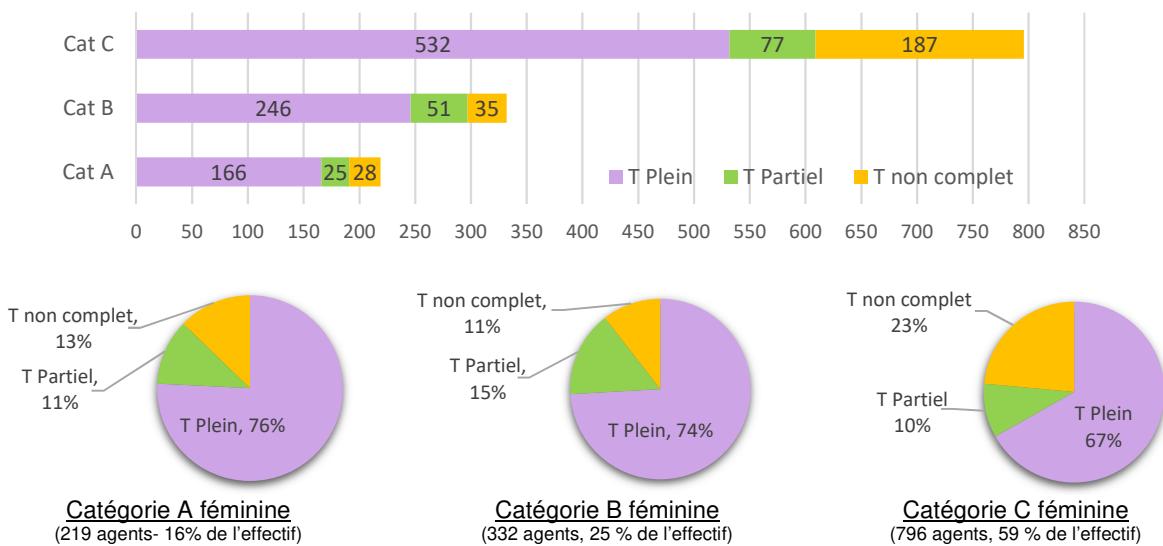


La catégorie C est la 1^{ère} catégorie des effectifs permanent, féminin et masculin avec plus de 59% des effectifs respectifs.

La catégorie B est la 2^{ème} catégorie des 3 effectifs avec plus de 18% des effectifs respectifs.

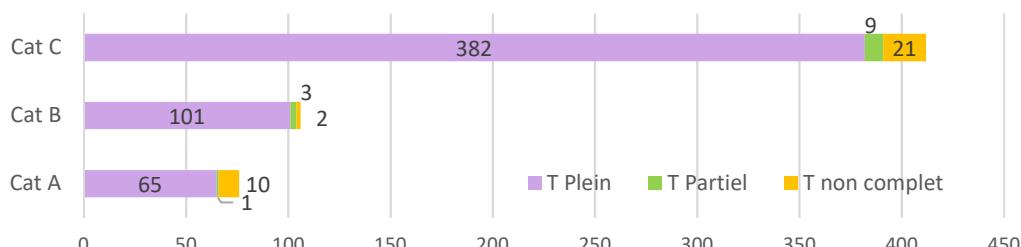
L'effectif féminin permanent par catégories en 2024 se répartit de la façon suivante :

La répartition des temps de travail au sein des catégories de l'effectif féminin en 2024 est la suivante :

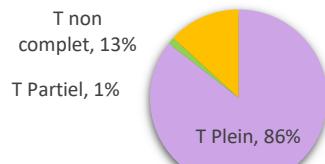


L'effectif masculin permanent par catégories en 2024 se répartit de la façon suivante :

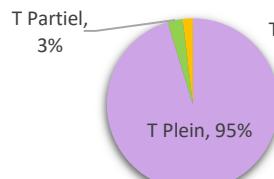
La répartition des temps de travail au sein des catégories de l'effectif masculin en 2024 est la suivante :



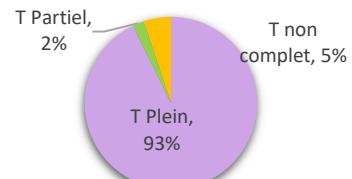
Pour chacune des 3 catégories de l'effectif masculin, le temps plein représente la majorité des effectifs.



Catégorie A masculine
(76 agents- 13% de l'effectif)



Catégorie B masculine
(106 agents, 18 % de l'effectif)

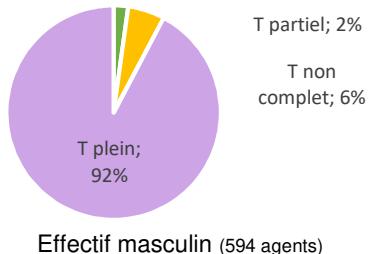
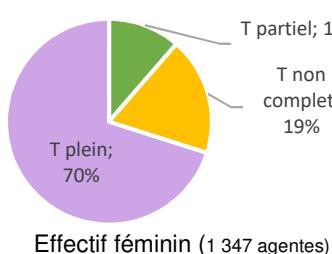
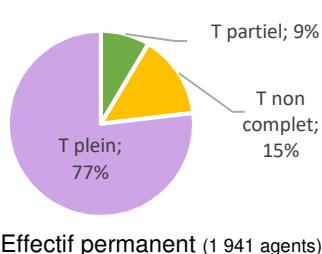
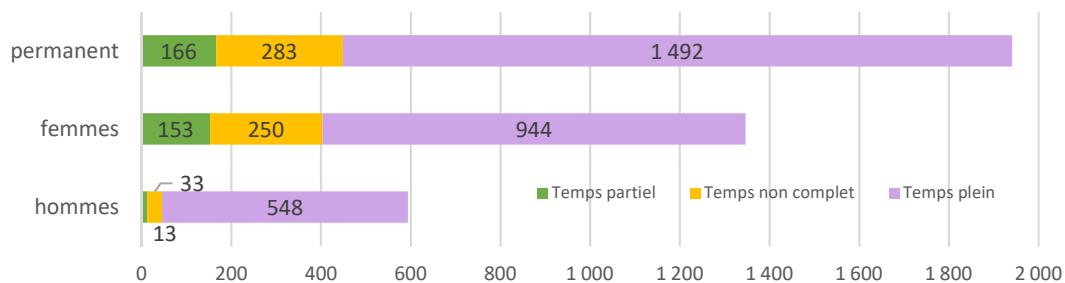


Catégorie C masculine
(412 agents, 69 % de l'effectif)

(e) Selon les temps de travail

Les temps de travail de l'effectif global des agents permanents ont été présentés dans le paragraphe 'La répartition femmes-hommes par thématique'.

Selon l'effectif concerné, la répartition des temps de travail est différente en 2024 :



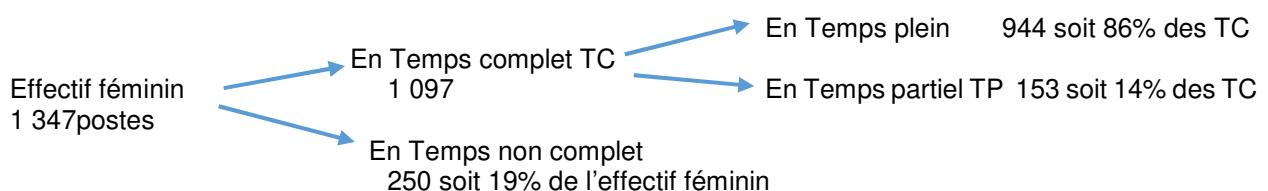
Au sein des effectifs permanent, féminins et masculins, on retrouve le même ordre de temps de travail :

Les temps pleins en 1^{er} avec plus de 70% des postes occupés.

Puis les temps non complets (avec des nombres variant de 33 à 283 postes).

Et enfin les temps partiels (avec des nombres variant de 13 à 166 postes).

Les temps de travail de L'effectif Féminin Permanent en 2024 se répartissent de la façon suivante :



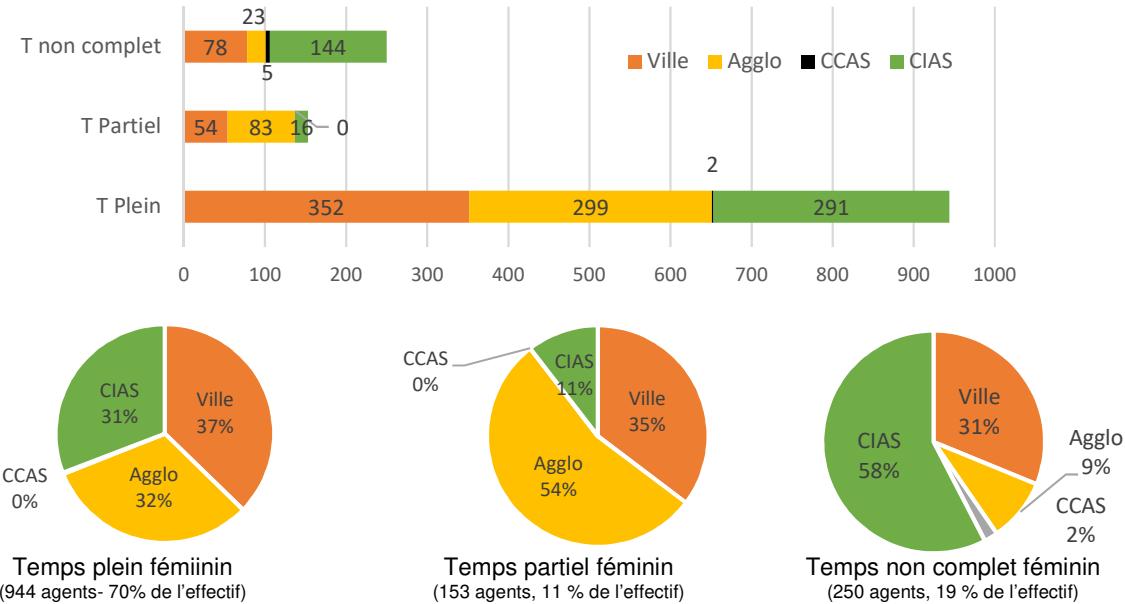
L'effectif féminin permanent comprend donc :

- 70% de temps pleins et 11% de temps partiels (soit 81% de contrats en temps complets)
- 19% de contrats en temps non complet.

	T Partiel	T non complet	Total
2024	153	250	403
2023	133	167	300
Ecart	20	83	103

403 femmes occupent en 2024 des postes avec des temps de travail réduit (en temps non complet ou en temps partiel), soit 30% de l'effectif féminin. Ce nombre a augmenté par rapport à 2023 à raison de 20 postes féminins en temps partiels et 83 postes féminins en temps non complet.

La répartition des structures employeuses au sein des temps de travail de l'effectif féminin en 2024 est la suivante :

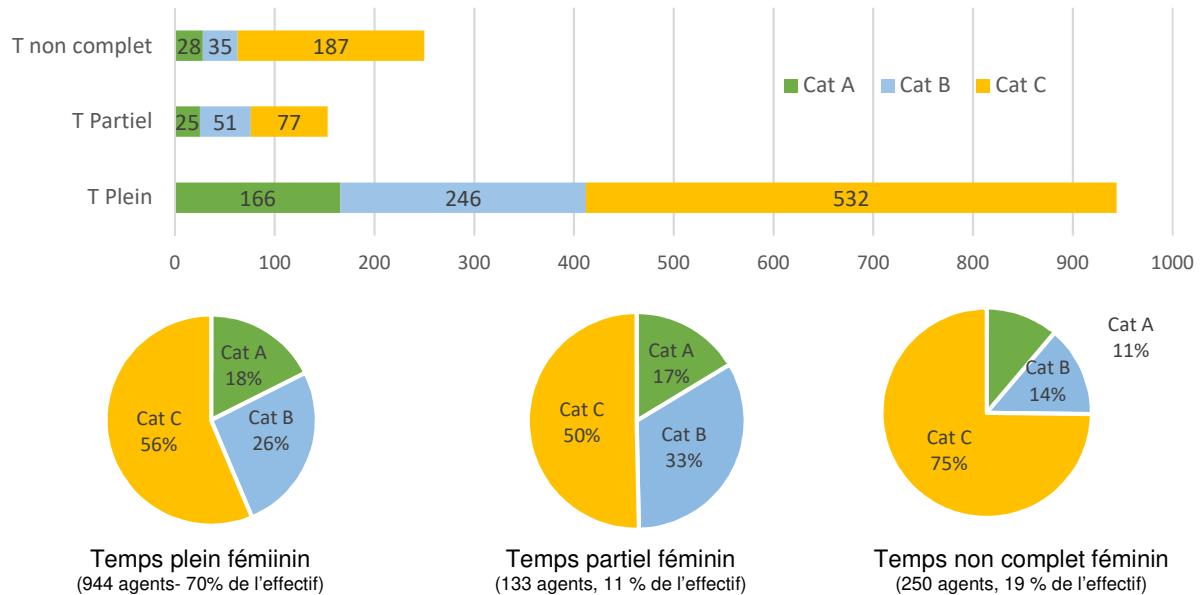


La ville est la structure employeuse majoritaire au niveau des temps plein féminins (37%).

L'Agglomération est la structure employeuse majoritaire (55%) pour les temps partiels féminins.

Le CIAS est la 1ère structure employeuse (58%) pour les temps non complets féminins, mais il représente peu au niveau des temps partiel féminins.

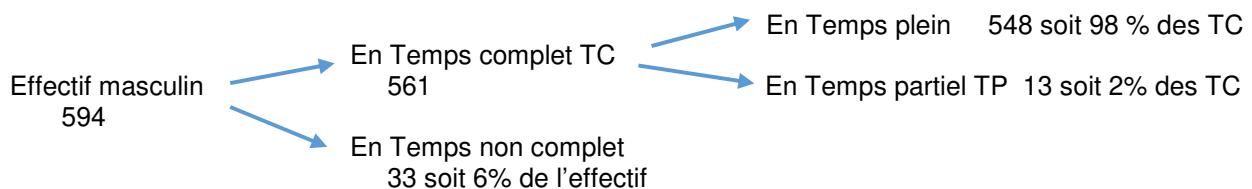
La répartition des catégories au sein des temps de travail de l'effectif féminin en 2024 est la suivante :



Au niveau de l'effectif féminin, la catégorie C est majoritaire au niveau des temps pleins, des temps partiels et des temps non complets avec un taux supérieur à 50%.

Puis ensuite on retrouve la catégorie B, puis enfin la catégorie A.

Les temps de travail de L'effectif Masculin Permanent en 2024 se répartissent de la façon suivante :



L'effectif masculin permanent comprend donc :

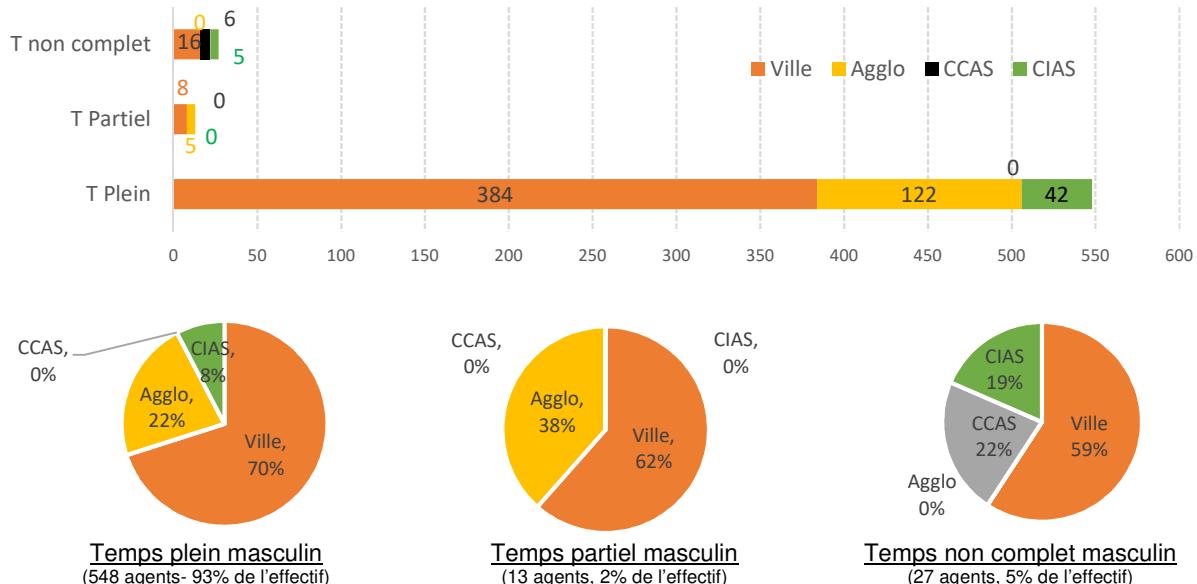
- 92% de temps pleins et 2% de temps partiels (soit 94% de contrats en temps complets).
- 6% de contrats en temps non complet.

	T Partiel	T non complet	Total
2024	13	33	46
2023	13	22	35
Ecart	0	11	11

46 hommes occupent en 2024 des postes avec des temps de travail réduit (en temps non complet ou en temps partiel), soit 8% de l'effectif masculin

Ce nombre a augmenté par rapport à 2023 à raison de 11 postes masculins en temps non complets.

La répartition des collectivités employeuses au sein des temps de travail de l'effectif masculin en 2024 est la suivante :



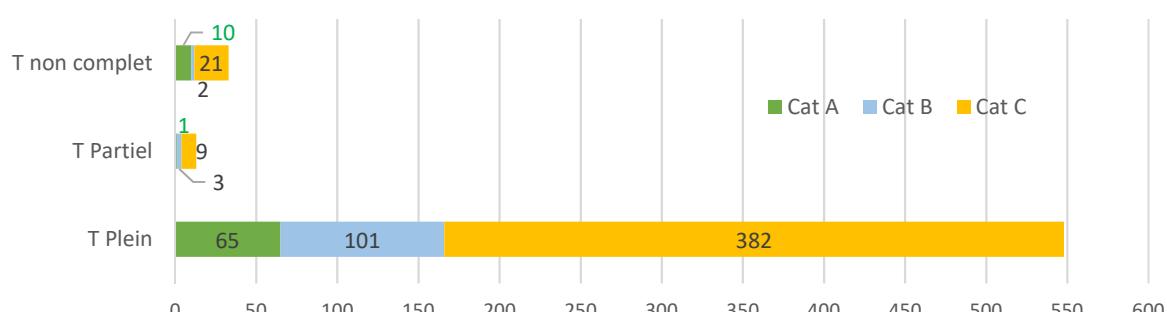
La ville est la 1^{ère} structure employeuse pour l'effectif masculin des temps pleins, partiels et non complets. L'Agglomération est la 2^{ème} structure employeuse pour les temps pleins et partiels masculins.

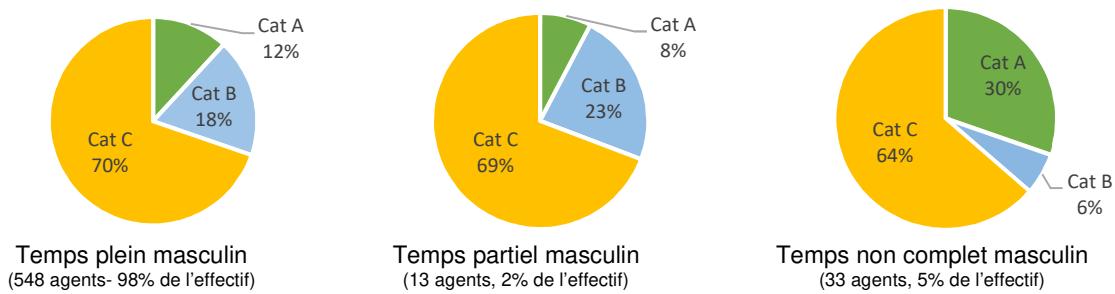
Le CIAS est la 3^{ème} structure employeuse pour les Temps pleins et les non complets masculins.

Il n'y a pas d'effectif partiel masculin au CCAS et CIAS.

Il n'y a pas d'effectif masculin en temps non complet sur l'Agglomération.

La répartition des catégories au sein des temps de travail de l'effectif masculin en 2024 est la suivante :





Au niveau de l'effectif masculin, la catégorie C est majoritaire au niveau des temps pleins, des temps partiels et des temps non complets avec un taux supérieur à 86%.

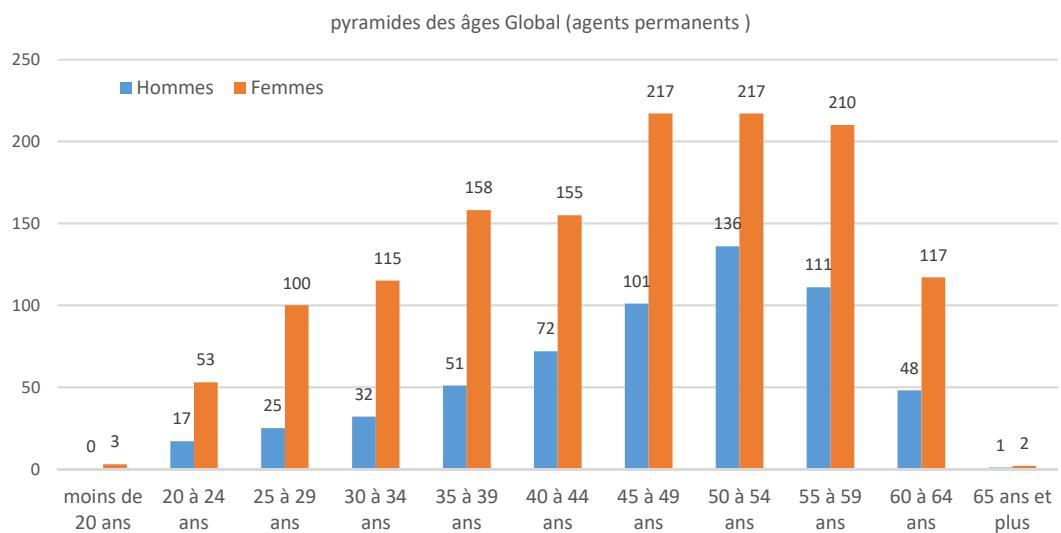
Puis ensuite on retrouve pour les temps pleins et partiels la catégorie B, avec un nombre de postes variant de 3 à 101 postes ; tandis que pour les temps non complets, la catégorie A représente la 2^{ème} place avec 10 postes.

Et enfin pour les temps pleins et partiels la catégorie A, occupe la 3^{ème} marche avec un nombre de poste variant de 1 à 65, selon le temps de travail concerné ; tandis que pour les temps non complets, cette 3^{ème} marche est occupée par la catégorie B.

(f) Les pyramides des âges des permanents

La pyramide des âges permet de mettre en lumière la répartition par tranches d'âges des femmes et des hommes au niveau de l'effectif permanent pour les 4 structures employeuses (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville)

Au niveau de toutes les tranches d'âges, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, au niveau des agents permanents.



La forme «Toupie» montre que les 4 structures employeuses (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville) possèdent un effectif très largement situé dans la force de l'âge. Cette forme indique que les structures employeuses ont recruté massivement sur une période de forte croissance. Le nombre d'employés «jeunes» est assez bas par rapport aux autres tranches d'âges.

Les principaux avantages se reflètent dans le haut niveau de compétences et d'expériences présentes dans ces structures. Avec une majorité de personnes encore dans la force de l'âge, le risque du départ en retraite dans l'immédiat est assez limité.

L'un des gros désavantages est que lorsque les premiers départs en retraites vont arriver pour toutes ces personnes recrutées au même moment, il va falloir anticiper tous ces départs afin de limiter la perte de compétences et réussir à conserver la même structure d'âge dans la collectivité.

L'âge moyen des femmes et des hommes en 2024 n'a pas été communiqué par le DRH au moment de la rédaction de ce rapport.

L'analyse des pyramides des âges des 4 structures employeuses (Agglomération, CCAS, CIAS, Ville) pour les agents permanents permet de mettre en évidence les informations suivantes :

Les formes des pyramides des âges des agents permanents sont très proches de celles des agents permanents et non permanents.

L'Agglomération a une pyramide des âges très proche de la pyramide des âges au niveau global (permanent), en forme de toupie, avec des femmes plus nombreuses dans toutes les tranches d'âges.

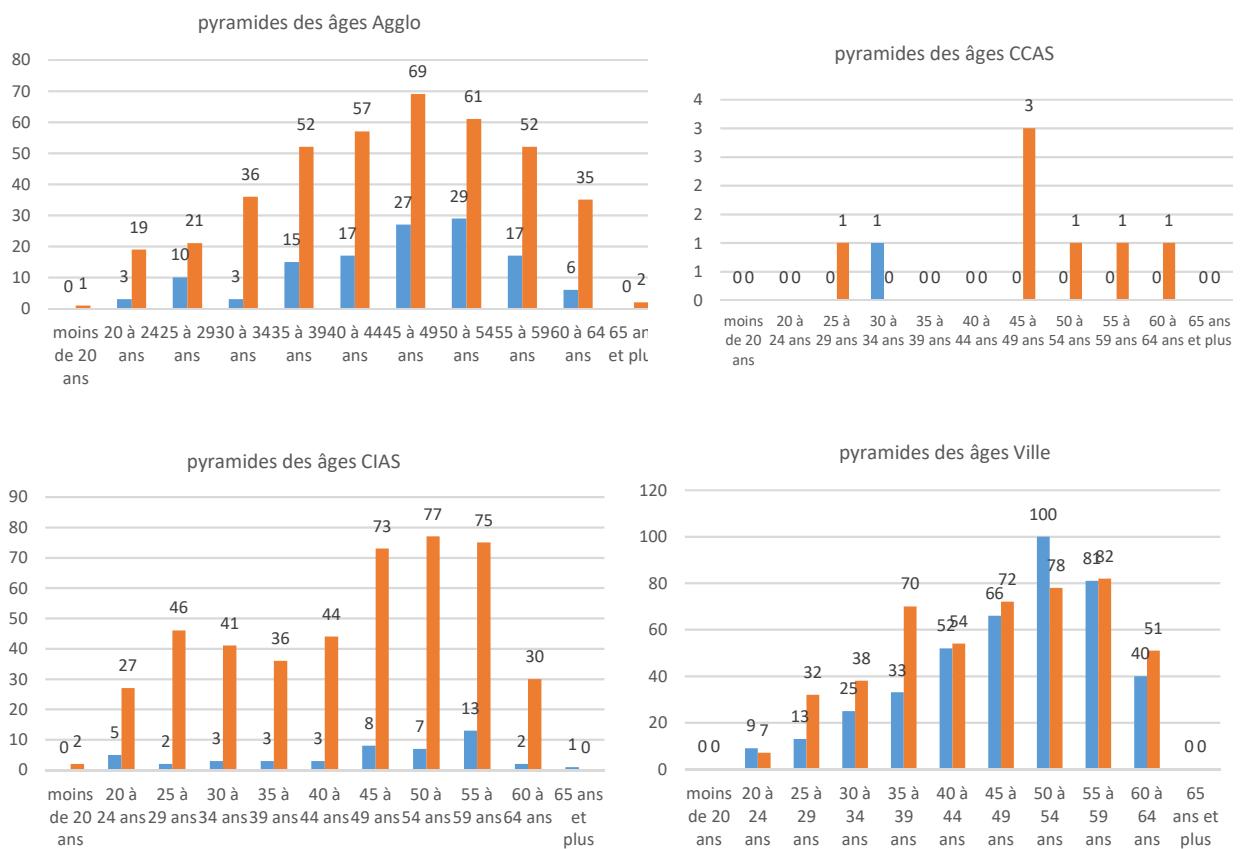
La pyramide des âges du CCAS ne peut pas être analysée au vu du peu nombre d'agent qui la compose.

Le CIAS présente une pyramide des âges avec des femmes plus nombreuses dans toutes les tranches d'âges en forme de sablier, avec un 1^{er} pic sur la tranche 25-29 ans, et un second entre 45 et 59 ans. Cette forme en pelote de laine, présente des pics de recrutement sur de courtes périodes. Elle résulte souvent d'une correction des déséquilibres démographiques antérieurs. Elle peut combiner à la fois des compétences solides et des employés moins expérimentés. Elle peut également entraîner un manque d'encadrement intermédiaire.

La Ville est la seule collectivité où le nombre des hommes est très proche de celui des femmes dans toutes les tranches d'âges, sauf dans 2 :

- les 35-39 ans où les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes (70 contre 33),
- les 50-54 ans, où les hommes sont plus nombreux que les femmes (100 contre 78).

La pyramide a une forme de sablier mais plus resserrée qu'au niveau de la pyramide du CIAS.



Quand les hommes de 50 à 59 ans (la part la plus importante des hommes) partiront à la retraite, cela touchera en majorité la ville.

Quand les femmes de 50 à 59 ans partiront à la retraite, cela touchera le CIAS et la ville.

3. LA COMPARAISON SALARIALE FEMMES-HOMMES

L'analyse des données de rémunérations mensuelles moyennes (en ETPR) entre les femmes et les hommes, en emplois permanents (fonctionnaires et contractuels) pour l'année 2024 est issue des 4 tableaux RSU 2024.

Sur la base de L'effectif Global Permanent, on obtient les éléments suivants :

		Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
				Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités		2 861,06 €	2 813,97 €	-47,09 €	-2%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 248,55 €	2 170,03 €	-78,52 €	-3%
	Part de la rémunération	79%	77%		
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	612,51 €	643,94 €	31,43 €	5%
	Part de la rémunération	21%	23%		

En 2024, au niveau de la rémunération mensuelle moyenne en ETRP en poste permanent, une femme a touché 47,09€ de moins qu'un homme, soit un écart de -2%.

Dans le détail de la composition de cette rémunération, cet écart se répartit de manière différente entre le traitement de base et les primes.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -78,52€ par mois (soit -3% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités supérieures de + 31,43€ par mois (soit +5% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 23% de la rémunération moyenne des femmes et 21% de celle des hommes.

- *Les femmes touchent moins que les hommes, avec un écart de -47,09€ (soit -2%) et il repose sur un traitement de base plus faible (-78,52€ soit -3%) mais est compensé par des primes et indemnités mensuelles plus élevées que celles des hommes (+31,43€ soit +5%) mais ces primes ne représentent que 23% de la rémunération totale des femmes.*

Sur la base de la répartition de l'effectif global permanent par CATEGORIES, on obtient les rémunérations mensuelles moyennes suivantes (en ETPR) :

Pour les catégories A

		Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
				Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités		4 317,50 €	3 914,66 €	-402,84 €	-9%
Traitement mensuel moyen	Montant	3 118,28 €	2 855,94 €	-262,35 €	-8%
	Part de la rémunération	72%	73%		
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	1 199,21 €	1 058,72 €	-140,49 €	-12%
	Part de la rémunération	28%	27%		

En 2024, les femmes en catégorie A ont touché en moyenne par mois – 402,84€ par rapport aux hommes, soit -9% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -262,35€ par mois (soit -8% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités inférieures de -140,49€ par mois (soit -12% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 27% de la rémunération moyenne des catégories A féminines et 28% des catégories A masculins.

Pour les catégories B

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	2 953,88 €	2 797,04 €	-156,83 €	-5%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 284,35 €	2 106,14 €	-178,21 €
	Part de la rémunération	77%	75%	
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	669,53 €	690,91 €	21,38 €
	Part de la rémunération	23%	25%	3%

En 2024, les femmes en catégorie B ont touché en moyenne par mois – 156,83€ par rapport aux hommes, soit -5% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -178,21€ par mois (soit -8% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités supérieures de +21,38€ par mois (soit +3% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 25% de la rémunération moyenne des catégories B féminines et 23% des catégories B masculins.

Pour les catégories C

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	2 581,24 €	2 524,99 €	-56,25 €	-2%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 086,73 €	2 013,28 €	-73,45 €
	Part de la rémunération	81%	80%	
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	494,51 €	511,71 €	17,19 €
	Part de la rémunération	19%	20%	3%

En 2024, les femmes en catégorie C ont touché en moyenne par mois – 56,25€ par rapport aux hommes, soit -2% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -73,45€ par mois (soit une différence de -4% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités de +17,19€ par mois (soit une différence de +3% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 20% de la rémunération moyenne des catégories C féminines et 19% des catégories C masculins.

- *Les femmes des 3 catégories touchent moins que les hommes, avec des valeurs variant de -56,25€ (pour les catégories C) à -402,84€ (pour les catégories A).*
Cet écart de rémunération repose à chaque fois sur le traitement de base dont l'écart varie entre -73,45€ (pour les catégories C) et -262,35 € (pour les catégories A) et sur le montant des primes et indemnités qui varie de - 140,49€ (pour les catégories A) à +21,38€ (pour les catégories B).

En 2024, les femmes en catégorie C s'en sont mieux sorties que les femmes en catégorie A.

Sur la base de la répartition de l'effectif global permanent par FILIERES, on obtient les rémunérations mensuelles moyennes (en ETPR) suivantes :

Filière administrative

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	3 709,15 €	2 947,07 €	-762,08 €	-21%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 678,68 €	2 269,09 €	-409,59 € -15%
	Part de la rémunération	72%	77%	
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	1 030,47 €	677,98 €	-352,49 € -34%
	Part de la rémunération	28%	23%	

En 2024, les femmes en filière administrative touchent en moyenne par mois -762,08€ par rapport aux hommes, soit -21% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -409,59€ par mois (soit -15% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités de -352,49€ par mois (soit -34% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 23% de la rémunération moyenne des administratives féminines et 28% des administratifs masculins.

Filière technique

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	2 697,99 €	2 571,97 €	-126,02 €	-5%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 171,21 €	2 105,42 €	-65,79 € -3%
	Part de la rémunération	80%	82%	
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	526,78 €	466,55 €	-60,23 € -11%
	Part de la rémunération	20%	18%	

En 2024, les femmes en filière technique ont touché en moyenne par mois -126,02€ par rapport aux hommes, soit -5% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -65,76€ par mois (soit une différence de -3% par rapport aux hommes)
- Des primes et indemnités de - 60,23€ par mois (soit une différence de -11% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 18% de la rémunération moyenne des techniques féminines et 20% des techniques masculins.

Filière culturelle

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	2 969,64 €	2 877,23 €	-92,41 €	-3%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 493,21 €	2 377,59 €	-115,61 € -5%
	Part de la rémunération	84%	83%	
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	476,43 €	499,63 €	23,20 € 5%
	Part de la rémunération	16%	17%	

En 2024, les femmes en filière culturelle ont touché en moyenne par mois -92,41€ par rapport aux hommes, soit -3% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -115,61€ par mois (soit -5% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités supérieures de +23,20€ par mois (soit +5% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 17% de la rémunération moyenne des culturelles féminines et 16% des culturels masculins.

Filière sportive

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	2 916,71 €	2 813,63 €	-103,08 €	-4%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 274,84 €	2 218,73 €	-56,12 €
	Part de la rémunération	78%	79%	-2%
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	641,86 €	594,90 €	-46,96 €
	Part de la rémunération	22%	21%	-7%

En 2024, les femmes en filière sportive ont touché en moyenne par mois -103,08€ par rapport aux hommes, soit -4% d'écart. Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -56,12€ par mois (soit -2% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités inférieures de -46,96€ par mois (soit -7% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 21% de la rémunération moyenne des sportives et 22% des sportifs.

Filière sociale

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	2 687,64 €	2 736,09 €	48,45 €	2%
Traitement mensuel moyen	Montant	1 958,33 €	2 073,19 €	114,86 €
	Part de la rémunération	73%	76%	-3%
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	729,31 €	662,91 €	-66,40 €
	Part de la rémunération	27%	24%	-9%

En 2024, les femmes en filière sportive ont touché en moyenne par mois +48,45€ par rapport aux hommes, soit +2% d'écart.

C'est la seule filière qui présente ce cas de figure où les femmes gagnent plus que les hommes.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base supérieur de +114,86€ par mois (soit +6% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités inférieures de -66,40€ par mois (soit -9% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 24% de la rémunération moyenne des sociales féminines et 27% des sociaux masculins.

Filière médico-sociale

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	4 098,40 €	3 071,13 €	-1 027,27 €	-25%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 775,71 €	2 219,49 €	-556,22 €
	Part de la rémunération	68%	72%	-4%
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	1 322,69 €	851,65 €	-471,05 €
	Part de la rémunération	32%	28%	-12%

En 2024, les femmes en filière médico-sociale ont touché en moyenne par mois -1 027,27€ par rapport aux hommes, soit -25% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -556,22€ par mois (soit -20% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités inférieures de -471,05€ par mois (soit -36% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 28% de la rémunération moyenne des médico-sociales féminines et 31% des médico-sociaux masculins.

Filière médico-technique

La Filière Médico-technique est une filière 100% féminine au niveau de ses agents permanents, composée de 7 agentes.

Il n'est donc pas possible de faire une comparaison salariale entre les femmes et les hommes qui la composent.

Filière police municipale

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	3 228,02 €	3 028,28 €	-199,74 €	-6%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 220,70 €	2 064,09 €	-156,61 €
	Part de la rémunération	69%	68%	
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	1 007,32 €	964,19 €	-43,13 €
	Part de la rémunération	31%	32%	

En 2024, les femmes en filière police municipale ont touché en moyenne par mois -199,74€ par rapport aux hommes, soit -6% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -156,61€ par mois (soit -7% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités inférieures de -43,13€ par mois (soit -4% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 32% de la rémunération moyenne des policières municipales et 31% des policiers municipaux.

Filière animation

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	2 571,67 €	2 423,46 €	-148,21 €	-6%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 004,68 €	1 980,52 €	-24,16 €
	Part de la rémunération	78%	82%	
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	566,99 €	442,94 €	-124,05 €
	Part de la rémunération	22%	18%	

En 2024, les femmes en filière animation ont touché en moyenne par mois -148,21€ par rapport aux hommes, soit -6% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -24,16€ par mois (soit -1% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités inférieures de -124,05€ par mois (soit -22% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 18% de la rémunération moyenne des animatrices et 22% des animateurs.

➤ Sur les 9 filières des employés permanents des 4 structures employeuses :

- 7 filières (administrative, technique, culturelle, sportive, sociale, médico-sociale, police municipale, animation) se sont accompagnées de rémunérations mensuelles moyennes inférieures pour les femmes. L'écart de rémunérations varie selon la filière et va de - 92,41€ (filière culturelle) jusqu'à -1 027,27€ (filière médico-sociale).

- Cet écart reposait :
 - Sur ces 7 filières à chaque fois par un traitement de base mensuel inférieur pour les femmes et cette différence peut aller de -24,16€ (filière animation) jusqu'à - 556, 22€ (filière médico-sociale).
 - Sur 6 des 7 filières (hors culturelle), par des primes et indemnités inférieures pour les femmes et cette différence peut aller de -46,96€ (filière sportive) jusqu'à - 471,05€ (filière médico-sociale).
- 1 seule filière s'est accompagnée d'une rémunération féminine supérieure à celles des hommes : la filière sociale, avec un écart de + 48,45€ en faveur des femmes (soit +2% par rapport aux hommes). Cette différence reposait sur un traitement de base supérieur pour les femmes de + 114, 86€ (soit +6% par rapport aux hommes) mais les primes et indemnités des femmes étaient inférieures à celles des hommes de - 66,40€ (soit -9% par rapport aux hommes)
- La filière médico-technique n'a pas pu faire l'objet d'une analyse comparée entre les rémunérations des femmes et des hommes car cette filière ne comprend que des agentes féminines permanentes.

En 2024, les femmes de la filière sociale s'en sont mieux sorties que celles de la filière médico-sociale.

Sur la base de la répartition de l'effectif global permanent par STRUCTURE EMPLOYEUSE, on obtient les rémunérations mensuelles moyennes suivantes (en ETPR) :

Pour La Ville de La Roche-sur-Yon

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	2 771,29 €	2 707,90 €	-63,39 €	-2%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 222,11 €	-43,24 €	-2%
	Part de la rémunération	80%	80%	
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	549,19 €	-20,16 €	-4%
	Part de la rémunération	20%	20%	

En 2024, les femmes employées par la Ville ont touché en moyenne par mois -63,39€ par rapport aux hommes, soit -2% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -43,24€ par mois (soit -2% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités inférieures de -20,16€ par mois (soit -4% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 20% de la rémunération moyenne des femmes et des hommes sur la ville.

Pour l'Agglomération

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	3 144,04 €	2 835,08 €	-308,95 €	-10%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 391,51 €	-134,31 €	-6%
	Part de la rémunération	76%	80%	
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	752,52 €	-174,65 €	-23%
	Part de la rémunération	24%	20%	

En 2024, les femmes employées par l'Agglomération ont touché en moyenne par mois -308,95€ par rapport aux hommes, soit -10% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -134,31€ par mois (soit -6% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités inférieures de -174,65€ par mois (soit -23% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 20% de la rémunération moyenne des femmes et 24% de celle des hommes sur l'Agglomération.

Pour le CIAS

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	2 888,40 €	2 918,63 €	30,23 €	1%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 099,00 €	2 083,96 €	-15,04 € -1%
	Part de la rémunération	73%	71%	
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	789,40 €	834,68 €	45,28 € 6%
	Part de la rémunération	27%	29%	

En 2024, les femmes employées par le CIAS ont touché en moyenne par mois +30,23€ par rapport aux hommes, soit +1% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -15,04€ par mois (soit -1% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités supérieures de +45,28€ par mois (soit +6% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 29% de la rémunération moyenne des femmes et 27% de celle des hommes sur le CIAS.

Pour le CCAS

	Hommes	Femmes	Ecart entre Femmes et Hommes	
			Montant	%
Rémunération mensuelle moyenne = traitement + primes et indemnités	2 814,33 €	2 536,47 €	-277,86 €	-10%
Traitement mensuel moyen	Montant	2 301,12 €	1 885,87 €	-415,25 € -18%
	Part de la rémunération	82%	74%	
Primes et indemnités mensuelles moyennes	Montant	513,21 €	650,60 €	137,39 € 27%
	Part de la rémunération	18%	26%	

En 2024, les femmes employées par le CCAS ont touché en moyenne par mois – 277,86€ par rapport aux hommes, soit -10% d'écart.

Cette différence s'explique par :

- Un traitement de base inférieur de -415,25€ par mois (soit -1% par rapport aux hommes).
- Des primes et indemnités supérieures de +137,39€ par mois (soit +6% par rapport aux hommes).

Les primes et indemnités représentent 26% de la rémunération moyenne des femmes et 18% de celle des hommes sur le CCAS.

➤ Sur les 4 structures employeuses, 2024 :

- 3 structures (Agglomération CCAS et Ville) se sont accompagnées de rémunérations mensuelles moyennes inférieures pour les femmes. Le montant de cet écart de rémunérations a varié selon la structure en allant de -63,39€ (la ville) jusque -308,95€ (l'Agglomération).
- 1 structure employeuse (le CIAS) a disposé de rémunérations mensuelles moyennes supérieures pour les femmes avec un écart de +30,23€ par mois.
- Cet écart repose :
 - Sur un traitement de base mensuel inférieur pour les femmes pour les 4 structures pouvant aller de -15,04€ (le CIAS) jusque – 415,25€ (le CCAS).
 - Sur des primes et indemnités des femmes variant de -174,65€ (l'Agglomération) jusqu'à+137,39€ (le CCAS)

En 2024, les femmes du CIAS s'en sont mieux sorties que celles de l'Agglomération.

B. Le plan d'actions sur l'égalité professionnelle

En application du décret 2020-528 du 4 mai 2020, de l'ordonnance 2021-1574 du 24 nov 2021, et des articles L 132-1 à L 132-4 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités et Etablissement publics EPCI de plus de 20 000 habitants doivent disposer d'un plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre Femmes-Hommes depuis 2021.

Ce plan pluriannuel porte sur le fonctionnement interne des structures employeuses, sur 4 axes :

- 1° Evaluer, prévenir et, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- 2° Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
- 3° Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- 4° Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

La Ville de La Roche sur Yon, l'Agglomération et le CCAS ont disposé précédemment d'un plan interne sur la période 2021-2023.

Son renouvellement a été porté entre fin 2025 et mi 2025, par la direction des ressources humaines, après échange avec un groupe de 16 agents volontaires.

Le plan d'actions ainsi obtenu, a été présenté devant :

- Les représentants syndicaux F3SCT et CST (13 juin 2025),
- Puis en conseil municipal le 24 juin 2025, en conseil agglomération le 26 juin 2025, en conseil administration du CCAS le 2 juillet 2025.

Le nouveau plan d'actions pluriannuel sur l'égalité professionnelle de la Ville et de l'Agglomération porte sur la période 2025-2027, avec 5 axes et 16 actions, synthétisé dans le tableau ci-dessous.

Axe	Fiche	Titre
1- Renforcer la gouvernance et diffusion de la politique d'égalité pro et de non-discrimination	1,1	Dévier un budget à la réalisation du plan d'actions égalité f-h
	1,2	Créer et animer un réseau d'agents référents au sein de la collectivité
	1,3	Associer les agents de la collectivité au déploiement du plan d'actions égalité femmes hommes ainsi que les représentants du personnel
	1,4	Créer et déployer des parcours de formation spécifiques sur l'égalité femmes hommes
	1,5	Développer des actions de communication en interne
2- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les actes de harcèlement et de discrimination	2,1	Former et informer les agents sur les violences sexistes et sexuelles
	2,2	Structurer des dispositifs de signalement des violences sexistes et sexuelles VSS
	2,3	Mettre en place une cellule de traitement des VSS
3- Garantir l'égal accès aux emplois et responsabilités professionnelles	3,1	Renforcer la confiance des femmes au travail
	3,2	Repenser l'aménagement des locaux professionnels
	3,3	Adopter une charte du recrutement
4 - Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération	4,1	Développer des indicateurs pour la mesure des disparités salariales
	4,2	Poursuivre la réduction de la part des agents à temps non complet
5- Accompagner l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle	5,1	Revoir l'organisation du temps de travail
	5,2	Préserver la santé des femmes
	5,3	Renforcer l'information des agents sur la parentalité

C. Les 10 plus hautes rémunérations brutes

Conformément à l'article L. 716-1 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants doivent publier chaque année, sur leur site Internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Pour notre territoire, ces informations pour l'Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon sont publiées sur le site internet de la collectivité, dans la partie budget et rapports.

1. POUR LA VILLE

Au niveau de la Ville de La Roche-sur-Yon, les informations publiées sur le site internet présentent un recul de 2 ans.

Entre 2023 et 2024, une augmentation peut être constatée sur les 10 plus hautes rémunérations (mais attention car le nombre de mois pris en compte est différent).

Et au niveau de la répartition générée sur 2023 et 2024 il y a plus de femmes bénéficiaires que d'hommes avec une tendance vers la parité (6 femmes pour 4 hommes en 2024).

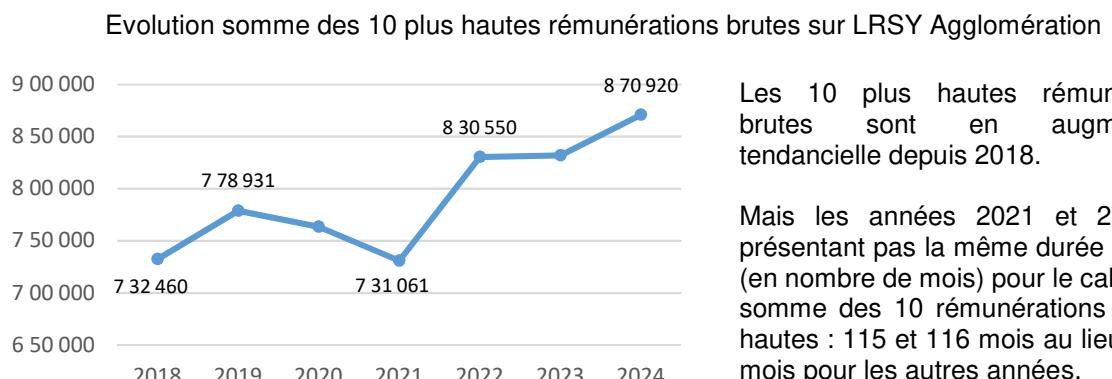
Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes (en €)	Nb de femmes bénéficiaires	Nb d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée (en nb de mois)
2024	794 065,36	6	4	120
2023	702 245,45	7	3	118

La durée cumulée en nombre de mois correspond à la somme des durées d'activité des 10 personnes percevant les plus hautes rémunérations.

Ainsi si chacun a travaillé l'année dernière, la durée cumulée vaudra $10 \times 12 = 120$ mois. Si parmi ces 10 personnes une a été rémunérée pour 8.5 mois, la somme vaudra $9 \times 12 + 8.5 = 116.5$. Cette colonne fournira un élément d'explication aux variations annuelles, les rémunérations n'étant pas redressées de la durée d'activité.

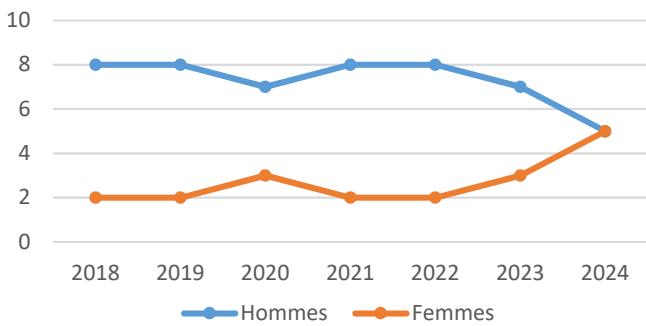
2. POUR L'AGGLOMERATION

Au niveau de l'Agglomération, les informations publiées sur le site internet présente un recul de 7 ans.



Répartition genre dans les postes avec les 10 plus hautes rémunérations brutes sur l'Agglomération

Le nombre de femmes dans les postes avec ces 10 plus hautes rémunérations évolue progressivement depuis 2018 pour attendre la parité en 2024 sur ces 10 postes.



D. Les index égalité professionnelle

La loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 a mis en place un index ayant pour objectif de mesurer les écarts de rémunération et de promotion entre les femmes et les hommes, pour les collectivités territoriales et EPCI de plus de 40 000 habitants, ayant au moins 50 agents permanents en activité au 31 décembre, et pour laquelle au moins 2 des 4 indicateurs sont calculables.

Par ailleurs, l'article L132-93-3 du Code général de la fonction publique (CGCP) prévoit également pour les communes et EPCI de plus de 40 000 habitants une obligation de publication annuelle sur leur site Internet et de transmission au Préfet :

- Des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Et des actions mises en œuvre pour les supprimer.

Ces informations sont publiées sur le site internet de la collectivité, dans la partie budget et rapports.

Modalités de calcul des indicateurs pris en compte dans le cadre de l'Index

4 indicateurs distincts sont pris en compte par la réglementation :

Indicateur n°1 : Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filières et catégories hiérarchiques équivalentes.

Indicateur n°2 : Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filières et catégories hiérarchiques équivalentes.

Indicateur n°3 : Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes.

Indicateur n°4 : Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Les indicateurs précités sont calculés automatiquement sur la base des données recueillies dans le cadre du rapport social unique (RSU). Ainsi, l'index se calcule avec les informations se rapportant à l'année N-1.

Au terme de la procédure de calcul des indicateurs et de l'index, les résultats obtenus, conformément à la réglementation, doivent être supérieurs ou égaux à une cible fixée à **75 points**.

Si cette cible n'est pas atteinte, des objectifs de progression doivent être fixés et publiés sur le site Internet de la collectivité, des objectifs qui doivent demeurer consultables jusqu'à ce que la cible soit atteinte et rendus accessibles aux agents par voie numérique ou par tout autre moyen.

Les index égalité professionnelle sur 2023 et 2024 sont regroupés dans le tableau suivant.

	2023	2024	Commentaire
Agglomération	95	98	2023 : 4 indicateurs calculables
			2024 : 3 indicateurs calculables sur les 4 : Manque indicateur 3
Ville	74	87	2023 : Plan d'action à prévoir suite note 2023
			2024 : amélioration des indicateurs 3 et 4
CCAS de La Roche sur Yon	90		2023 : structure avec 296 agents permanents Et Index calculé sur 2 indicateurs (n°1 et 4)
			2024 : Structure non concernée par index égalité car elle comprend moins de 10 agents
CIAS de La Roche sur Yon Agglomération		84	2024 : Structure mise en place en 2024, Index calculé sur 3 indicateurs sur les 4 –manque indicateur 3

Entre 2023 et 2024, les index égalité de l'Agglomération et de la Ville ont augmenté, mais l'Agglomération ne prend pas en compte les 4 indicateurs (comme en 2023).

L'augmentation de l'index égalité de la ville s'explique avec une amélioration des indicateurs 3 et 4.

Le CCAS comprenant moins de 10 agents permanents n'est plus soumis à l'index égalité.

En application de la réglementation, ces index sont publiés sur le site internet de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon.

Le non-respect de l'obligation de publication de l'index et de transmission de la preuve de la publication, ainsi que le non-respect de l'atteinte de l'objectif par l'employeur pour la 4^{ème} année consécutive exposent la collectivité ou l'établissement public, à une sanction financière.

INDEX 2024



Egalité professionnelle

COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

87/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global



1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires



2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent



3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)



4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations



Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

INDEX 2024



Egalité professionnelle

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

98/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global

 98/100

1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires

 68/70

2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent

 15/15

3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)

0/0

4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

15/15

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

INDEX 2024



Egalité professionnelle

CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

84/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact :

dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global



84/100

1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires



68/70

2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent



15/15

3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)

0/0

4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations



1/15

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

IV. Les objectifs en matière d'égalité femmes / hommes et lutte contre les violences faites aux femmes

A. Evaluation des objectifs 2024-2025

Objectifs 2023-2024	Réalisation
Programmer et mettre en œuvre des actions, autour du 25 novembre 2024 (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes),	<ul style="list-style-type: none">- poursuite de la campagne de communication sur la lutte contre les violences faites aux femmes,- Poursuite de l'action de l'ONU 'Orangez votre ville',- relai d'information sur les programmes d'actions des associations partenaires <p>-Mise en place et développement au niveau de la Ville de La Roche-sur-Yon, du dispositif Angela, pour lutter contre le harcèlement de rue,</p> <p>-lancement du dispositif avec une soirée de courts-métrages au cinéma le Concorde</p>
Programmer et mettre en œuvre des actions, autour du 8 mars 2023 (journée internationale des droits des femmes),	<ul style="list-style-type: none">- Organisation d'un village de l'égalité le samedi 8 mars 2025- Mise en place de la démarche Histoire par celles qui l'ont vécue entre la ville et le CIAS, la déléguee départementale des droits des femmes, avec 40 femmes ainées, pour l'anniversaire en 2025 de certains droits des femmes :<ul style="list-style-type: none">- avec la création d'une exposition présentée tout le mois de mars au Cyel,- temps d'échanges entre ces femmes ainées et des élèves de seconde des lycées Pierre Mendès France et De Lattre de Tassigny en février et mars 2025,- pièce de théâtre 'et pendant ce temps Simone veille' le 18 mars 2025 au théâtre municipal, avec 2 représentations pour devant les ainées, les lycéens et le grand public- relai d'information sur les programmes d'actions des associations partenaires
Participation au renouvellement du plan d'action égalité femmes-hommes pour 3 ans (25-27)	Renouvellement porté par le DRH, jusqu'à l'obtention à la mi 2025 d'un nouveau plan d'actions. Participation au groupe d'agents volontaires pour son renouvellement
Elaboration du plan d'actions pour la charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale	Elaboration non mise en œuvre sur la période indiquée
Mettre en œuvre le contrat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles	Poursuite des actions de formation et sensibilisation du grand public

B. Objectifs 2025-2026

- Programmer et mettre en œuvre des actions, autour du 25 novembre 2025 (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes),
- Poursuivre le développement du dispositif Angela,
- Poursuivre le contrat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Programmer et mettre en œuvre des actions, autour du 8 mars 2026 (journée internationale des droits des femmes),
- Elaboration du plan d'actions pour la charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,

V. Synthèse

En application de l'article D2311-16 (et du décret n°2021-571 du 10 mai 2021) et de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter tous les ans à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport existe sur le territoire depuis 2016. Il doit être présenté en amont du DOB (débat d'orientation budgétaire des collectivités). Ce rapport a été présenté au Conseil Municipal du 9 décembre 2025, devant le conseil d'administration du CCAS le 10 décembre 2025 et celui du CIAS le 11 décembre 2025, et au Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2025.

Ce rapport a pour objectif de :

- donner une vision des ressources humaines (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville) avec sous le prisme Femmes-Hommes,
- de mettre en lumière les actions réalisées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes (au quotidien ou sur des temps forts).

Les données portent sur l'année 2024 ou alors sur la période de septembre 2024 à aout 2025 selon les thématiques et actions abordées.

Les actions réalisées sur le territoire portent sur le volet de la lutte contre les violences faites aux femmes et celui des droits des femmes et l'égalité Femmes-Hommes, avec des actions du quotidien et des animations sur des temps forts, réalisées par les collectivités ou bien des structures partenaires.

LES CHIFFRES SUR LES VIOLENCES EN 2024

Les données nationales et départementales 2024 ont été publiées à compter du 20 novembre 2025 sur les sites de l'Etat (*la lettre n°25 de la MIPROF sur les données des violences dans les couples*) et de la Préfecture de la Vendée (*Le Référentiel 2026 contre les violences faites aux femmes en Vendée*).

En 2024, en France, 1 283 femmes ont été victimes de féminicides directs ou indirects ou tentatives de féminicides, comprenant (contre 1196 en 2023) :

- 107 féminicides (96 en 2023),
- 270 tentatives de féminicides (327 en 2023)
- 906 actions de harcèlement contre des femmes par un conjoint ou ex conjoint ayant conduit au suicide ou tentative de suicides, (773 en 2023)

En 2024, 145 personnes sont décédées des suites de violences au sein des couples, comprenant 107 féminicides, 31 homicides et 7 infanticides en France.

Rappel des chiffres 2023 : 96 femmes, 23 hommes et 9 enfants sont décédés dans le cadre de violences conjugales.

En 2024, les morts au sein des couples repartent à la hausse, mais les tentatives de morts présentent une baisse par rapport à 2023 (alors qu'elles étaient en hausse depuis 2020).

Comme chaque année, les victimes sont majoritairement féminines et les auteurs majoritairement masculins. Ainsi en 2024,

- 78% des victimes sont des femmes, âgée de 20 à 49 ans (49% des victimes) et âgées de 70 ans et plus (20% des victimes).
- 80% des auteurs sont des hommes, le plus souvent, âgé de 20 à 49 ans (49% des auteurs) et les plus de 70 ans (24% des auteurs)

La Vendée en 2023 :

- A été confrontée à 3 féminicides (contre 2 en 2023).
- A vu enregistrer 1 267 faits de violences conjugales par les forces de sécurité (police et gendarmerie), (contre 1 079 faits en 2023),
- A connu 67 cas où la remise d'un téléphone grave danger a été nécessaire (62 en 2023), et 11 cas de remise de bracelets anti-rapprochement (13 en 2023) en Vendée
- A nécessité la mise en sécurité de 152 femmes et 163 enfants (contre 133 femmes et 128 enfants en 2023) par Solidarité Femmes 85 (ex Sos Femmes 85).

VOLET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Tous les ans, le Haut conseil à l'égalité HCE publie le rapport annuel sur l'état du sexisme en France, sur la base d'un baromètre du sexisme réalisé par les cabinets Toluna et Harris interactive, publié en novembre 2025.

La version 2025 du rapport annuel sur le sexisme, publiée en janvier 2025 :

- Met en lumière deux constats inquiétants :
 - Une polarisation sociale autour des enjeux d'égalité de genre notamment dans les médias et les discours politiques, avec notamment des discours féministes et masculinistes qui gagnent en visibilité.
 - Des inégalités sociales et économiques très nettement persistante.
- Présentent les solutions plébiscitées par les personnes sondées dans la cadre du baromètre du sexisme.

Une nouvelle loi a été promulguée le 6 novembre 2025, modifiant le code pénal avec une nouvelle définition pénale du viol et des agressions sexuelles. Cette nouvelle définition intègre l'absence de consentement de la victime dans la définition du viol et des autres agressions sexuelles, pour passer de la culture du viol à la culture du consentement.

Un guide pratique a été publié en novembre 2024 par les services de l'Etat pour permettre aux élues et élus des collectivités et aux professionnelles et professionnels de terrain afin de savoir comment réagir face à une femme victime de violences de la part de son partenaire ou ex-partenaire et vers qui l'orienter.

Suite à un appel à projet, l'Etat a souhaité mettre en lumière 4 applications numériques contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales, qui sont présentées dans ce rapport.

La plateforme « ÉCOUTE VIOLENCES FEMMES HANDICAP » portée par l'association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir », est destiné aux femmes en situation de handicap victimes de violences ou de maltraitance.

Depuis le 1^{er} décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

Versée par la Caf, cette nouvelle aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

Ce dispositif est mis en place sur la Vendée, comme au niveau national

Tous les ans, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le préfet de la Vendée publie le *Référentiel des acteurs et des dispositifs de la Vendée contre les violences conjugales*.

Cet outil destiné aux professionnels, aux élus et au grand public rassemble les protocoles, les lois et les politiques qui visent à prévenir, à protéger et à soutenir les victimes de ces violences.

Toutes les structures (collectivité, département, associations, ...) à leur niveau et en fonction de leurs compétences, prennent leur part sur ces sujets.

Sur le territoire, des actions sur la lutte contre les violences faites aux femmes sont réalisées par différentes structures au quotidien et/ou sur le temps fort du 25 novembre.

Les informations sur les actions dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences envers les femmes autour du 25 novembre 2024 peuvent être résumées ainsi :

Entre le 7 et le 29 novembre 2024, il y a eu 17 animations proposées sur la ville centre et son intercommunalité, portées par des collectivités, par des associations, par une entreprise, par le département, pour des publics jeunes, tout public ou entreprises, avec notamment

- Une pièce de théâtre proposée aux entreprises (l'autre guerre) par OGA Atlantic le 7 novembre 2024,
- La campagne d'affichage avec un nouveau visuel « et si c'était vous », et la distribution des outils (pin's ruban blanc et cartes numéros utiles),
- L'action « Orangez votre Ville » sur la ville de LRSY, qui se poursuit depuis 2022,

- La marche contre les violences faites aux femmes le 23 novembre 2024, portée par l'association Noustoutes85,
- Une soirée de courts-métrages sur le harcèlement de rue le 26 novembre 2024 au concorde, proposée par la Ville de La Roche-sur-Yon,
- Nouveauté en 2024 : Le dispositif Angela mis en œuvre sur la ville de La Roche-sur-Yon depuis novembre 2024, pour lutter contre le harcèlement de rue en développant un réseau de lieux adhérents où les victimes peuvent se réfugier,
- Le conseil départemental a organisé pour la 2^{ème} année une semaine de prévention sur les violences intrafamiliales du 25 au 30 novembre 2024 avec notamment une pièce de théâtre proposé aux collégiens (ceci n'est pas de l'amour, le 25 novembre 2024), et du théâtre-débat le 28 novembre 2024, sur le thème « *les violences conjugales, les enfants aussi sont victimes* »,

Des communes de notre intercommunalité font également des actions sur ce temps fort :

- La commune d'Aubigny-les-Clouzeaux qui a proposé notamment le 19 novembre 2024 un ciné débat sur le film Slalom, une exposition photographique « Tous-tes concerné-es » du 16 au 24 novembre 2024, une soirée littéraire avec Ludovic Ninet, auteur de « l'affaire Cécillon Chantal, récit d'un féminicide », dans le cadre de leur démarche '*la place des femmes*' initiée depuis mars 2024
- La commune de Nesmy avec l'exposition de Senin « chronique d'un féminicide annoncé » du 25 novembre au 2 décembre 2024,
- Les communes de La Chaize-le-Vicomte et de Dompierre-sur-Yon qui ont pris part à l'action Orangez votre Ville en illuminant en orange leur mairie en novembre 2024.

Les actions au quotidien sur la lutte contre les violences faites aux femmes et qui peuvent être utiles aux victimes sur l'Agglomération, via :

- La Permanence sociale au Commissariat, assurée par une travailleuse sociale de la Ville de La Roche-sur-Yon, avec un cofinancement de l'Etat, la ville et le département. Elle peut ainsi accompagner les personnes et victimes qui viennent au commissariat de La Roche-sur-Yon. Son activité est en augmentation tendancielle depuis 2017. Ainsi en 2024, elle a géré 126 situations avec 103 femmes et 23 hommes.
- L'unité d'Informations Juridiques, (UIJ, ex-service d'assistance juridique et d'aide aux victimes SAJAV) a vocation à répondre à toutes demandes juridiques des Agglo Yonnais,
- L'arrêt à la demande, mis en place dans les bus Impus'yon permettant de descendre entre 2 arrêts de bus le soir pour s'arrêter plus proche de chez soi, sur certaines lignes de transports en commun,
- Le quai M avec ses actions contre les violences et harcèlement sexiste et sexuel au sein de l'association, vis-à-vis du public et des artistes,
- Les associations qui œuvrent pour la lutte contre les violences faites aux femmes : avec SOS Femmes 85, CIDFF, France Victimes 85, le planning familial, le Rapavv, ... via notamment l'hébergement d'urgence des victimes et leurs enfants (Sos Femmes 85), via l'accompagnement de victimes au tribunal, via la remise d'outils de protection (téléphone grave danger ou bracelet anti-rapprochement), via les actions de sensibilisation des plus jeunes et du grand public... et dont les actions sont détaillées dans le rapport.

LE VOLET DES DROITS DES FEMMES ET FAVORISER L'EGALITE FEMMES-HOMMES

Le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations publie tous les ans son ouvrage « *Chiffres-clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* ».

L'édition 2024, publié le 4 mars 2025 :

- Dresse un panorama statistique de référence, avec les dernières données disponibles sur l'égalité entre les femmes et les hommes sous forme d'infographies pédagogiques,
- Montre notamment que :
 - o L'accès à la santé reste à renforcer la sous-représentation des femmes dans les fonctions politiques et électives est encore d'actualité.
 - o Si les écarts de rémunérations se réduisent lentement, les inégalités de patrimoine, elles, progressent.
 - o L'orientation scolaire et l'activité professionnelle restent également très empreintes de stéréotypes genrés.
- Est complété cette année par un dossier thématique sur les femmes et le sport.

Les actions dans le cadre de la journée internationale du 8 mars 2025

Entre le 1^{er} et le 29 mars 2025, 27 animations (dont 11 propositions, entre le vendredi 7 et le dimanche 9 mars 2025), ont été proposés par :

- Des associations (Zonta Club, CIDFF 85, Noustoutes85, Planning familial 85, Planète sciences, maison de quartier Pont Morineau, l'écarquille théâtre, les rocailleuses, le collectif Espace, le centre LGBT, à vos soins),
 - Des collectivités (Ville de La Roche-sur-Yon, CIAS de La Roche-sur-Yon, Aubigny-les-Clouzeaux, Landeronde),
 - D'autres structures (quai M et centre universitaire).
- un vaste programme tous au long du mois de mars 2025 au niveau de la maison de quartier centre-ville Pont Morineau avec une scène ouverte aux filles et aux femmes, une lecture théâtralisée, une soirée musicale (expression féminine), une pièce de théâtre (Antigone),
 - La démarche « *l'Histoire par celles qui l'ont vécue* » avec un travail collaboratif avec 40 femmes ainées de toute notre intercommunalité qui a permis la création d'une exposition du même nom, qui a été exposée devant l'auditorium du Cyel du 7 au 31 mars 2025, d'organiser des temps intergénérationnels, des classes de seconde de 2 lycées Pierre Mendès France et De Lattre de Tassigny, et enfin ces femmes et ces jeunes ont permis, par leurs mots et discours, de faire du vernissage de l'exposition le 7 mars 2025, un temps fort de cette démarche pour le public présent.
 - Un village de l'égalité le samedi 8 mars 2025, marché des Halles avec des stands de la ville et des associations partenaires,
 - Trois conférences, dont une proposée par le quai M sur le féminisme et la musique, une par le centre LGBTQiA+, et une par le centre universitaire sur des femmes scientifiques au 18^{ème} siècle,
 - Deux ciné-débats, dont un proposé le 4 mars 2025 par le planning familial 85 avec le film 'mémoire de nos corps brûlants', un proposé le 11 mars 2025 par le CCAS de Landeronde avec le film 'Simone'.
 - Le Forum « Ensemble pour le respect et l'égalité », proposé par le Zonta Club et le CIDFF 85, le 15 mars 2025 avec des conférences, tables rondes, et forum avec des associations et structures partenaires intervenant sur l'égalité F-H et la lutte contre les violences, avec la participation de professionnels de renom,
 - Une pièce de théâtre « *et pendant ce temps Simone veille* », proposée par la ville, avec la compagnie de théâtre amateur « la cerise sur les tréteau » pour 2 représentations le mardi 18 mars 2025 pour les lycéens, les ainés et le grand public,
 - La commune d'Aubigny-les Clouzeaux, avec la clôture de la démarche « la place des femmes de 1950 à 1975, sur le territoire d'Aubigny-Les Clouzeaux », avec des animations nombreuses et variées depuis mars 2024, date de lancement de la démarche.

Les actions au quotidien sur la promotion de l'égalité femmes-hommes

- La publication du rapport de Stéphanie Rist sur la ménopause en France et 25 recommandations concrètes.
- Le soutien des femmes dans l'accès à l'emploi, à travers les dispositifs d'insertion portés par l'Agglomération, comme : les clauses d'insertion dans les marchés, les chantiers d'insertion, le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi).
- La sensibilisation des jeunes dans les collèges par le service prévention-médiation avec des séances de théâtre forum avec la compagnie 'l'Effet théâtre' sur différents sujets, dans les lycées ou structures d'enseignement secondaires via l'info Jeunes La Roche-sur-Yon ou les associations (SOS Femmes 85, CIDFF ou le planning Familial).
- La démarche « *les filles et les sciences* » portée par l'association Planète sciences, pour faire découvrir les sciences aux filles, par la création de mallette pédagogique, de mise en place de temps de découverte par le jeu, pour à terme les amener à s'y orienter.
- Les actions dans les structures d'enseignement, qui peuvent toucher les jeunes de notre intercommunalité, comme notamment :
 - Le lycée professionnel de Rosa Parks avec les journées côté filles pour leur faire découvrir aux collégiennes de 4^{ème} et 3^{ème} les métiers du BTP, de l'énergie, du transport.
 - Le lycée des Etablières avec des différentes interventions et dont un temps vers les internes avec le CIDFF le 13 mars 2025.
 - Le lycée De Lattre de Tassigny qui propose une semaine de l'égalité tous les ans en mars avec notamment des conférences, des ateliers notamment sur la santé féminine et les douleurs gynécologiques, des stands et un tournoi de hand mixe.
 - Le travail collaboratif entre des jeunes du collège des Gondoliers et du lycée Pierre Mendès France qui dans le cadre du projet '*notre école faisons la ensemble*', ont travaillé ensemble pour créer des affiches mais surtout des podcasts présentant 12 femmes scientifiques à travers les siècles, qu'ils ont ensuite présentés sur les ondes de la radio Graffiti en juin 2025.
 - Le lycée Pierre Mendès France, avec la concrétisation du travail des jeunes qui, dans le cadre de leur projet Erasmus + sur l'invisibilité des femmes en Europe lancé en décembre 2023, ont pu proposer leur liste de noms féminins devant la commission de dénomination des espaces publics de la ville et ont pris part à l'inauguration le 25 novembre 2024 de la dénomination du rond-point G Halimi situé à côté du lycée.
- La Joséphine dans le cadre d'Octobre rose, pour sensibiliser sur le cancer du sein, avec des courses et des marches sur la ville de La Roche-sur-Yon a célébré son 10^{ème} anniversaire le 13 octobre 2024,
- La commune d'Aubigny-les Clouzeaux, qui dans le cadre de sa démarche « la place des femmes de 1950 à 1975, a proposé des animations nombreuses et variées entre septembre 2024 et août 2025, avec notamment une journée du matrimoine, deux ciné-débats avec les films '*the perfect candidate*' et '*sage-homme*', deux rencontres littéraires avec Adèle Fugère et Pauline Hilier, des expositions sur '*l'éloge de l'imparfait, la femme en toute intimité*', et '*femme unique, femmes énigmatiques*'

LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Le rapport comprend également des présentations des associations qui œuvrent sur les thématiques des droits des femmes, de l'égalité Femmes-Hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

En 2024, quasiment toutes les associations ont eu plus de contacts ou ont reçus plus de personnes sur ces thématiques qu'en 2023.

SOS Femmes 85, connaît en 2023 et depuis plusieurs années une augmentation des demandes de renseignements (+55% depuis 2018), une augmentation de la gestion des situations de violences (+21% depuis 2016) ainsi qu'une augmentation des mises à l'abri des victimes (+21% depuis 2018). Pour faire face à ces augmentations, le nombre de places d'hébergement a été augmenté.

Le nombre de situations de violences traitées par l'association est en augmentation tous les ans et en 2024, les 946 situations dépassent le pic de 2020 (909 situations).

L'association a mis 152 femmes et 163 enfants en sécurité en 2024, chiffres en augmentation tous les ans depuis 2019.

Les demandes d'hébergement reçues par l'association en 2024 présentent une hausse tendancielle de +18% depuis 2018 ainsi qu'une hausse de 2% par rapport à 2023.

- Le nombre de personnes accueillies (femmes et enfants) en hébergement d'urgence diminue MAIS cela s'explique par l'allongement des durées de séjour des personnes accueillies, qui a doublé depuis 2018 (de 37 à 81 jours).
- Le nombre de femmes et d'enfants victimes de violences accueillis à l'hôtel a doublé depuis 2019, (112 Femmes et 113 enfants en 2024 contre 49 femmes et 45 enfants en 2019) et connaît une augmentation de + 5% par rapport à 2023 (pour les femmes).
- Le nombre de nuitées à l'hôtel a été multiplié par 8 depuis 2018 (de 175 à 1 376 nuitées).
- La durée moyenne des séjours à l'hôtel a été multiplié par 3 depuis 2018 (de 5 à 15 jours).

CIDFF 85, fait à nouveau le constat en 2024 d'une augmentation constante des personnes informées ou orientées par l'association (3 726 personnes soit +8% par rapport à 2023), sur toutes les thématiques qu'elles portent tant au niveau de l'accès aux droits (1 170 personnes soit + 18% par rapport à 2023), l'accès à l'emploi (via le BAIE), mais aussi vis-à-vis des violences sexistes et sexuelles (1 048 personnes soit +21% par rapport à 2023).

L'année 2024 a été marquée par :

- Une augmentation de la proportion des hommes à venir vers l'association sur le sujet des violences sexistes et sexuelles (73 hommes contre 26 en 2023),
- L'arrivée d'une nouvelle mission pour ses juristes qui ont pris en charge l'audition des mineurs et mineures souhaitant être entendus dans le cadre d'une procédure devant le juge des affaires familiales.

France Victimes 85 a connu en 2024 une baisse du nombre de personnes reçues (-23% soit 2 872 personnes). Mais cela s'explique par une baisse du nombre de ses juristes (passant de 5 à 4) depuis mi 2024. Mais en priorisant les dossiers, l'association a en même temps reçu plus de victimes de violences conjugales (+ 4% soit 744 victimes dont 90% sont des femmes).

L'année 2024 vient confirmer les faits observés en 2023 : l'association reçoit plus d'hommes victimes de violences, 73 hommes représentant maintenant 10% des victimes de violences conjugales, mais il reste encore sans commune mesure avec celui des femmes.

Ce nombre accru de victimes de violences conjugales s'accompagne d'un nombre toujours plus important de remise d'outils de protection, avec les données suivantes au niveau du parquet de La Roche-sur-Yon:

- les téléphones grave danger (36 remises contre 28 en 2023, en augmentation tous les ans)
- les bracelets anti rapprochement (8 en 2024 contre 7 en 2023, mais accompagné d'un nombre d'évaluation pour BAR qui a doublé pour atteindre 30 évaluations en 2024 contre 19 en 2023)

Le planning familial de Vendée a touché en 2024 plus de personnes pour parler santé sexuelle, éducation à la vie affective et sexuelle, aussi bien lors des permanences (2 962 personnes soit + 8% par rapport à 2023 et +41% de femmes rencontrées), que lors des animations (+4% en nombre et +28% en termes de participants par rapport à 2023).

L'association a organisé pour la 2^{ème} année un café féministe. Elle assure également la collecte de protection périodique qui sont ensuite remis à l'épicerie solidaire Ma 'Yonnaise à destination des étudiantes du secteur.

Le Rapavv, qui soigne et accompagne les auteurs de violences mais aussi les victimes, par le biais de thérapies de groupe ou individuels et elle participe à des actions de sensibilisation du grand public, des professionnels et des jeunes du territoire.

L'association #Nous Toutes85, est une association née d'un collectif, qui a pour objectif de sensibiliser sur le sexisme et les violences perpétrées envers les femmes, les enfants et les minorités de genre.

Au niveau national et au niveau local, elle porte les marches organisées dans toute la France les 25 novembre pour la lutte contre les violences faites aux femmes. L'association a organisé pour la 2^{ème} année Feministival le dimanche 29 juin 2025 à La Roche-sur-Yon, pour sensibiliser de façon ludique sur tous ces sujets avant la période estivale.

Le Zonta Club, une ONG internationale avec une antenne aux Sables d'Olonne et également une à La Roche-sur-Yon depuis 2024.

Cette ONG a pour mission de soutenir et de mettre en lumière les associations qui aident les femmes, que ce soit dans leur vie personnelle, ou dans la sphère publique, et elle met l'accent sur l'autonomisation des femmes et l'amélioration de leur statut dans la société.

Elle porte l'action « Orangez votre Ville », campagne de plaidoyer contre la violence envers les femmes et les inégalités de genre, qui se caractérise par l'illumination par les collectivités partenaires de certains bâtiments publics en orange.

En 2024, La ville de La Roche-sur-Yon, La Chaize-le-Vicomte et Dompierre-sur-Yon y ont pris part.

L'ONG le Zonta Club des Sables d'Olonne et le CIDFF 85 ont coorganisé un évènement sur les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes sur la journée du samedi 15 mars 2025, un Forum « « *Ensemble pour le respect et l'égalité* », avec des tables rondes avec des personnalités de renom, complété par des stands d'associations et de structures partenaires. Cette journée était ouverte aux professionnels, au grand public.

La ville a accompagné financièrement ces associations à hauteur de 58 200€ sur l'année 2024, soit + 7% par rapport à 2023.

VOLET RESSOURCES HUMAINES

Les données des ressources humaines des 4 structures employeuses (Agglomération, CCAS, CIAS et Ville de La Roche-sur-Yon) sont issues des RSU Recueils Sociaux Uniques 2024.

En 2024, le CIAS s'est mis en place, ce qui a induit :

- Une baisse du nbre d'agent du CCAS (de 296 à 8 agents permanents)
- Une augmentation du nombre d'agent sur l'ensemble de l'effectif (231 permanents + 11 non permanents, avec 211 femmes et 31 hommes).

Ainsi l'effectif féminin global permanent et celui de chacune des 4 structures employeuses en 2024 sont résumés dans le tableau ci-joint :

Au vu du faible nombre d'agents du CCAS (inférieur à 10), cette structure employeuses n'a pas été comparée et n'apparaît pas dans le tableau.

L'effectif féminin global permanent et de chacune des structures employeuses en 2024

Thématique	Effectif féminin face à l'effectif masculin, Des 4 structures employeuses (Agglomération, CCAS CIAS et Ville)	Effectif féminin de la Ville	Effectif féminin de l'Agglomération	Effectif féminin du CIAS		
Effectif permanent et non permanent	1er effectif au niveau de l'effectif permanent et non permanent	1 ^{er} effectif	3ème effectif	2ème effectif		
	1 569 agentes sur 2 269 agent permanent et non permanents, soit 69% de l'effectif	soit 42% 633 femmes des 1 569 femmes permanentes et non permanentes	soit 27% 425 femmes des 1 569 femmes	soit 32% 502 femmes des 1 569 femmes		
Effectif permanent	1er effectif au niveau de l'effectif permanent	1 ^{er} avec 36% de l'effectif féminin permanent 484 sur 1 347 femmes permanentes	3 ^{ème} avec 30% de l'effectif féminin permanent 405 sur 1 347 femmes	2 ^{ème} avec 33% de l'effectif féminin permanent 451 sur 1 347 femmes.		
	1 347 agentes sur 1 941 agents permanents, soit 69% de l'effectif	484 femmes sur 903 agents, soit 54% de l'effectif de la structure	405 femmes sur 532 agents, soit 76% de l'effectif de la structure	451 femmes sur 498 agents, soit 91% de l'effectif de la structure		
Statuts	1 ^{er} sur les titulaires-stagiaires (1087 sur 1 599 postes),	1 ^{er} effectif (431 sur 1087 femmes titulaires-stagiaires),	3ème effectif (313 sur 1087 femmes titulaires-stagiaires),	2ème effectif (336 sur 1087 femmes titulaires-stagiaires),		
	1 ^{er} sur les contractuels permanents (260 sur 342 postes)	3ème effectif (53 sur 260 contractuelles permanentes féminines)	2ème effectif (92 sur 260 contractuelles permanentes féminines)	1 ^{er} effectif (115 sur 260 contractuelles permanentes féminines)		
	1 ^{er} sur les contractuels non permanents (222 sur 328 postes)	1 ^{er} effectif (149 sur 222 contractuelles non permanentes féminines)	3ème effectif (20 sur 222 contractuelles non permanentes féminines)	2ème effectif (51 sur 222 contractuelles non permanentes féminines)		
Temps travail (1/2)	1 ^{er} en temps complet TC (1097 sur 1658 postes) (=T plein +T partiel)	1 ^{er} sur les temps complets féminins (406 sur 1097 postes TC féminins)		1er sur les TNC féminins (144 sur 250 postes TNC féminins)		
	1 ^{er} en temps non complet TNC (250 femmes sur 283 postes),					
	Effectif féminin est composé de 81% de temps complet TC (1097 sur 1347 femmes) et 19% de temps non complet (250 sur 1347 femmes)					

Thématique	Effectif féminin face à l'effectif masculin, Des 4 structures employeuses (Agglomération, CCAS CIAS et Ville)	Effectif féminin de la Ville	Effectif féminin de l'Agglomération	Effectif féminin du CIAS
Temps de travail (2/2)	<p>1^{er} sur les temps plein (944 femmes sur 1492 postes en T plein)</p> <p>1^{er} sur les temps partiel (153 femmes sur 166 postes en TP).</p> <p>Effectif féminin en TC composé de 86% de temps plein (944 sur 1097 femmes) et 14% de Temps partiel (153 sur 1 097 femmes)</p>	1 ^{er} sur les temps plein féminins (352 sur 944 postes T Plein féminins)	1 ^{er} sur les temps partiels féminins (83 sur 153 postes T Partiel féminins)	
Catégories	<p>1^{er} en catégorie A (219 sur 295 postes),</p> <p>1^{er} en catégorie B (332 sur 438 postes)</p> <p>1^{er} en catégorie C (796 sur 1 208 postes)</p> <p>Composé de 16% de Cat A, 25% de Cat B et 59% de Cat C</p>		<p>1^{er} en catégorie A féminin (96 sur 219 postes cat A féminins),</p> <p>1^{er} en catégorie B féminin (148 sur 332 postes en cat B féminins)</p>	
Filières	<p>Pas de filières paritaires au sein de nos collectivités (50%)</p> <p>La filière médico technique est 100% féminine (7 femmes permanentes)</p> <p>Les 3 filières principales des femmes : Administrative (305 femmes sur 365 postes, soit 84% de l'effectif), Médico-sociale (301 femmes pour 310 postes soit 97% de l'effectif), Sociale (274 femmes pour 289 postes soit 95% de l'effectif)</p>	<p>1er effectif en technique (168 femmes sur 273 postes féminins tech)</p> <p>1er effectif en culturelle (39 femmes sur 72 femmes en culturelle)</p>	<p>1er effectif en administratif (142 femmes sur 305 postes féminins adm)</p>	<p>1er en médico-sociale (196 femmes sur 301 postes féminins médico-social)</p> <p>1er effectif en social (181 femmes sur 274 femmes en social)</p>
Emplois fonctionnels, de direction et chefs de services	<p>Postes occupés à 54% par des femmes.</p> <p>50% de femmes sur les postes fonctionnels (2 sur 4)</p> <p>36% sur les postes de direction (8 sur 22)</p> <p>62% sur les postes de responsables de service (34 sur 55)</p>			

Au niveau de la comparaison des rémunérations entre les femmes et les hommes

Les données portent sur les rémunérations moyennes mensuelles (en ETPR) des femmes et les hommes en emplois permanents de l'année 2024.

Au global : Les femmes ont touché -47,09€ (soit -2%) en rémunération mensuelle moyenne que les hommes.

Cet écart repose un traitement de base plus faible (-78,52€ soit -3%) mais est compensé par des primes et indemnités mensuelles plus élevées que celles des hommes (+31,43€ soit +5%) mais ces primes ne représentent que 23% de la rémunération totale des femmes.

Selon les catégories : *Les femmes des 3 catégories touchent moins que les hommes, avec des valeurs variant de -56,25€ (pour les catégories C) à -402,84€ (pour les catégories A).*

Cet écart de rémunération repose à chaque fois sur le traitement de base dont l'écart varie entre -73,45€ (pour les catégories C) et -262,35 € (pour les catégories A). Le montant des primes et indemnités varient de- 140,49€ (pour les catégories A) à +21,38€ (pour les catégories B).

En 2024, les femmes en catégorie C s'en sont mieux sorties que les femmes en catégorie A.

Selon les filières : Sur les 9 filières des employés permanents des 4 structures employeuses :

- 7 filières (administrative, technique, culturelle, sportive, sociale, médico-sociale, police municipale, animation) se sont accompagnées de rémunérations mensuelles moyennes inférieures pour les femmes.

L'écart de rémunérations varie selon la filière et va de – 92,41€ (filière culturelle) jusque -1 027,27€ (filière médico-sociale).

- Cet écart reposait :

- Sur ces 7 filières à chaque fois par un traitement de base mensuel inférieur pour les femmes et cette différence peut aller de -24,16€ (filière animation) jusque – 556, 22€ (filière médico-sociale).
- Sur 6 des 7 filières (hors culturelle), par des primes et indemnités inférieures pour les femmes et cette différence peut aller de -46,96€ (filière sportive) jusqu'à – 471,05€ (filière médico-sociale).

- 1 seule filière s'est accompagnée d'une rémunération féminine supérieure à celles des hommes : la filière sociale, avec un écart de + 48,45€ en faveur des femmes (soit +2% par rapport aux hommes). Cette différence reposait sur un traitement de base supérieur pour les femmes de + 114, 86€ (soit +6% par rapport aux hommes) mais les primes et indemnités des femmes étaient inférieures à celles des hommes de - 66,40€ (soit -9% par rapport aux hommes)

- La filière médico-technique n'a pas pu faire l'objet d'une analyse comparée entre les rémunérations des femmes et des hommes car cette filière ne comprend que des agentes féminines permanentes.

En 2024, les femmes de la filière sociale s'en sont mieux sorties que celles de la filière médico-sociale.

Selon les structures employeuses :

- 3 structures (Agglomération CCAS et Ville) se sont accompagnées de rémunérations mensuelles moyennes inférieures pour les femmes. Le montant de cet écart de rémunérations a varié selon la structure en allant de -63,39€ (la ville) jusque -308,95€ (l'Agglomération).

- 1 structure employeuse (le CIAS) a disposé de rémunérations mensuelles moyennes supérieures pour les femmes avec un écart de +30,23€ par mois.

- Cet écart repose :

- Sur un traitement de base mensuel inférieur pour les femmes pour les 4 structures pouvant aller de -15,04€ (le CIAS) jusque – 415,25€ (le CCAS).
- Sur des primes et indemnités des femmes variant de -174,65€ (l'Agglomération) jusqu'à+137,39€ (le CCAS)

En 2024, les femmes du CIAS s'en sont mieux sorties que celles de Agglomération.

Les 10 plus hautes rémunérations des collectivités

En application de l'article L. 716-1 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et EPCI de plus de 40 000 habitants doivent publier chaque année, sur leur site Internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Sur la Ville de La Roche-sur-Yon, le montant atteint en 2024 est de 794 065,36€ et se répartie entre 6 femmes et 4 hommes.

Sur l'Agglomération, les données présentent un recul de 7 ans, et le montant de 2024 est de 870 920 € (en hausse depuis 2018) et se répartie entre 5 femmes et 5 hommes (2024 est la 1^{ère} année où la parité est atteinte).

En application de la réglementation, ces informations sont publiées sur le site internet des collectivités.

Le plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre Femmes-Hommes

En application du décret 2020-528 du 4 mai 2020, de l'ordonnance 2021-1574 du 24 nov 2021, et des articles L 132-1 à L 132-4 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités et Etablissement publics EPCI de plus de 20 000 habitants doivent disposer d'un plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre Femmes-Hommes depuis 2021.

La Ville de La Roche sur Yon, l'Agglomération et le CCAS ont disposé précédemment d'un plan interne sur la période 2021-2023.

Son renouvellement a été porté entre fin 2025 et mi 2025, par la direction des ressources humaines, après échange avec un groupe de 16 agents volontaires.

Le plan d'actions ainsi obtenu, a été présenté devant les représentants syndicaux et devant le conseil municipal le 24 juin 2025, en conseil communautaire le 26 juin 2025, en conseil administration du CCAS le 2 juillet 2025.

Le nouveau plan d'actions pluriannuel sur l'égalité professionnelle de la Ville et de l'Agglomération porte sur la période 2025-2027, avec 5 axes et 16 actions.

Les index égalité

La loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 a mis en place un index ayant pour objectif de mesurer les écarts de rémunération et de promotion entre les femmes et les hommes, pour les collectivités.

Cet index concerne les collectivités territoriales et EPCI de plus de 40 000 habitants, ayant au moins 50 agents permanents en activité au 31 décembre.

Cet index est calculé sur la base de 4 indicateurs (fixés par la réglementation) pour aboutir à une note sur 100, avec des données issues de recueils sociaux uniques de l'année N-1.

L'objectif est d'atteindre la note de 75/100. Si ce n'est pas le cas, la collectivité doit mettre en place un plan d'actions au niveau de ses ressources humaines pour rectifier la situation dans les 3 ans à venir.

87/100 : index égalité de La ville de La Roche-sur-Yon en 2024 (74 en 2023)

98/ 100 : Index égalité de l'Agglomération en 2024 (95 en 2023)

84/100 : Index égalité du CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération

Le CCAS de La Roche-sur-Yon comprenant moins de 10 agents permanents, il n'est plus soumis à l'index égalité.

En application de la réglementation, ces index sont publiés sur le site internet des collectivités et communiqués auprès du Préfet.

VI. Références, sources de données, guides, rapports

Sur les violences faites aux Femmes

Rapport 2025 sur l'état du sexisme en France- à l'heure de la polarisation- travaux du Haut conseil pour l'égalité, publié le 20 janvier 2025

[hce-sexisme_polarisation_etat_des_lieux_sexisme-vf.pdf](#)

Le baromètre du sexisme vague 4- novembre 2024, enquête réalisée par Toluna et Harris interactive pour le compte du Haut conseil pour l'égalité, publié en novembre 2024

https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_toluna_harris_-_baromètre_sexisme_vague_4 - 2024_dgcs-hce - avec note vf.pdf

Guide pour accompagner et accueillir les femmes victimes de violences au sein du couple, publié le 18 novembre 2024

[Guide pour accueillir et accompagner des femmes victimes de violences au sein du couple | Arrêtons les violences](#)

Les 4 applications lauréates de l'appel à projet :

[Quatre applications lauréates pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles | Égalité-femmes-hommes](#)

Référentiel 2026 de la Vendée sur les violences conjugales, publié le 25 novembre 2025

[Référentiel des acteurs et des dispositifs contre les violences conjugales - Vendée - édition 2026 - Violences faites aux femmes - Droits des femmes et à l'égalité - Actions de l'État - Les services de l'État en Vendée](#)

Sur les droits des femmes et l'égalité Femmes-Hommes

Les chiffres clés – Edition 2024- vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes- Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

[Chiffres-cles-equalite-entre-femmes-hommes-2024-accessible.pdf](#)

Rapport sur la ménopause en France, 25 propositions pour enfin trouver le chemin de l'action, par Stéphanie RIST, députée de la 1^{ère} circonscription du Loiret

[la_menopause_en_france-rapport_et_annexes-04-25.pdf](#)

Les données chiffrées présentées dans ce rapport et les faits divers nous rappellent régulièrement que ces thématiques se retrouvent au quotidien dans nos vies.

À l'échelle internationale, les différents événements sanitaires, politiques ou économiques de ces dernières années, nous montrent l'importance d'une vigilance accrue sur les questions d'inégalités.

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »

Simone de Beauvoir